

# LES BALKANS

— Troisième année —

---

---

Vol. III. N<sup>o</sup> 4-5

Athènes — Janvier - Février 1933

---

---

## Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique

### I. La position des Balkans.

Dans la crise mondiale actuelle, dont les proportions sans limites préoccupent depuis dix ans l'élite spirituelle de l'Humanité, nous nous devons d'affirmer que les Balkans n'ont pas encore pris de position nette. En présence de la lutte de plus en plus âpre tous les jours, de plus en plus exacerbée, l'esprit balkanique n'a pas encore prononcé sa parole décisive, ni même exposé son point de vue.

Depuis quelques siècles, l'esprit balkanique, géographiquement rapproché, mais politiquement désuni, disloqué dans l'opposition dramatique de ses rares personnalités, est la victime constante de l'Orient et de l'Occident. Aujourd'hui plus que jamais, à un moment où la conscience balkanique se réveille, où les Balkans se voient délaissés par l'Europe et abandonnés par l'Asie, le problème de l'esprit balkanique se pose comme une nécessité impérieuse et préalable à toute solidarité de nos peuples.

Je ne voudrais pas que ces pages fussent prises pour un manifeste. Toute manifestation spirituelle cesse d'en être une dès qu'elle se met au service de la politique. Il y a quelques années, en voguant sur les sillons de la mélancolique Méditerranée, j'ai senti, devant la nostalgie de l'ordre qui s'affirme dans cette extrême limite de l'Occident, la dissolution de l'Occident et la fin d'une vieille Europe. J'ai affirmé avec fermeté que l'Europe contemporaine chancelle, que sa vérité est compromise et sa morale depuis longtemps en faillite. Au moment où la vieille Europe a dû assister à la débâcle de son or, j'étais persuadé que c'était là l'aboutissement logique et nécessaire d'un processus de dissolution, notamment quand une partie de l'Europe (et quelle

partie), empoignée par la Révolution, tournait résolument le dos à l'Europe pour marcher vers l'Orient. Ce départ de la Russie pour l'Orient — ou mieux ce retour — fut aussi la conséquence logique d'un état d'esprit qui avait longtemps oscillé entre le panslavisme et le mongolisme du peuple russe. Il fut la conséquence de cette fébrilité malade qui s'est constamment manifestée dans tous les génies de la vieille Russie. Disloquée et brisée, l'individualité russe a finalement trouvé sa synthèse dans le renoncement aux erreurs européennes, dans l'abandon sans retour du mensonge occidental et dans la reprise des réalités asiatiques et mongoles. A travers Paris et Londres, le panslaviste Dostoïevsky a conduit le marxiste Lénine dans la Mongolie. D'ailleurs la Russie a de tout temps représenté le second pôle du monde européen, l'anti-Europe.

L'Italie fasciste, s'est aussi essayée dans ce rôle, mais en partant d'un point tout opposé. En se détachant de l'Europe, l'Italie fasciste a contribué certes de beaucoup à la négation de l'Occident, mais elle ne s'est pas rendue compte d'une réalité, c'est que le détachement de la Russie était facilité par une situation géographique impérative. Or, l'Italie se trouve toujours au coeur du vieux bassin méditerranéen lequel, depuis la Rome des Césars, les cinq siècles de la pax romana et le césaropapisme, a cessé d'être le point central du continent européen. Aujourd'hui l'Italie est une périphérie, un détail, on pourrait dire un « moment » du drame complexe actuel ; en aucune façon elle n'est un moyen de conquérir l'universalité. La déchéance de l'Europe est donc nécessairement la déchéance de l'Italie.

Pour le reste, la carte géologico-psychologique de l'Europe semble toujours voilée du voile de cette vérité européenne déjà dévoilée, qui a déjà accompli ses révolutions, exprimé ses vérités et chanté ses sonnets. Sur tous les méridiens de l'Europe on ne rencontre que des témoignages de crépuscule, de liquidation, de controverse. La fin de la vérité, la fin de la religion, la fin du capitalisme, la fin du libéralisme, la fin de la démocratie, la fin du socialisme. Le crépuscule de la poésie, la disparition du lyrisme, la dissolution du roman, la stérilité de la création. Le manque d'une élite de chefs, l'inconfiance en la révolte, le doute en l'efficacité de la révolution et de tout effort novateur. La fin des idées et la fin des mouvements. Le krach de la virginité physique et morale. La philosophie de l'éternel devenir qui se délaye dans la fluidité inconsistante de la réalité. L'impuissance de la bour-

geoisie tricolore qui arbore son expansionnisme sur l'oeil de son smoking. Le snobisme sexuel des nouvelles générations des villes. Partout les spasmes de dissolution d'un magnifique organisme, qui a trouvé jadis sa synthèse à travers l'évolution spirituelle de la tradition helléno-latine.

Dans cet âpre conflit entre l'Europe et l'Asie, la question de l'attitude spirituelle des Balkans ne se pose même pas. La spiritualité balkanique, comme telle, est inexistante. Partout une course à l'imitation, à la copie des formes européennes. La société balkanique offre une image des plus bizarres de la décadence occidentale, image importée dans quelques grandes villes d'aspect provincial, aussi éloignées des villages quant à la forme de vie et à la mentalité, qu'elles en sont rapprochées quant à la distance. L'intellectuel balkanique ou mieux l'«*intelligentsia*» balkanique d'aujourd'hui fait de son mieux pour imiter le «fin de siècle» occidental, bien qu'un abîme le sépare de l'état névropathique de l'Occident, dans sa façon de concevoir, de sentir et d'envisager les problèmes. Nulle part une attitude nette, une position définie. Je souris à la pensée que dans telle ville, où chaque nuit il «disparaît» des hommes, certains esprits d'élite devisent de Proust ou de Gide. Cette pauvre tradition balkanique que nous avons réussi à créer avec une grande fierté de petits chauvins, en nous dérochant à nos nécessités nationales, n'a donné encore ni son Tolstoï, ni son Ibsen, ni son Dostoïevsky, ni son Björnson. A travers nos efforts séculaires elle n'offre encore qu'une copie importée du classicisme, du romantisme et du naturalisme d'Occident. Nous avons élevé des universités où nous avons puisé des connaissances d'une objectivité approximative, mais la vie de nos peuples ne marchait jamais d'accord avec tout ce que nous avons établi dans les ténèbres de nos métropoles sans goût, sans style et sans vie. Eternellement ballottés entre le lyrisme et la monstruosité, entre le trop grand et le fin du fin, entre le beau et le laid, entre la passion — notre passion balkanique slavo-latino-turque — et la raison, nous avons laissé s'éteindre nos éruptions de barbares doués et nos intuitions primitives, sans lancer sur l'Europe notre vérité balkanique. La Russie pourtant l'a fait. Au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous autres au contraire, nous avons laissé partout des traces de ce que nous aurions pu dire, mais nous ne l'avons pas dit. Durant de longues années, nous mourions peu à peu à Londres, à Paris, à New York, laissant partout des témoignages de notre misère intellectuelle et

de notre faiblesse. Et même aujourd'hui, nous refusons de retourner vers cette terre balkanique ensanglantée, et nous croyons en Paul Morand, et nous rêvons comme des cosmopolites désespérés, à la dernière foire littéraire européenne, à Java, à Hawaï, aux sleepings, aux grands hôtels parisiens. Nous qui vivons dans la proximité immédiate de la tragique réalité balkanique, nous nous évadons vers la brume de l'Occident, sans même nous soucier qu'ici, près de nous, d'énormes masses populaires vivent presque comme des cannibales. Nous essayons d'exprimer les sentiments subtils d'une société pourrie avant d'être mûre, nous employons la technique analytique proustienne, sans penser que des millions de balkaniques, vivant dans des coins abandonnés de cet organisme colossal, en sont encore à exprimer le sentiment de l'amour sans langage articulé. Cette erreur désespérée dépasse l'entendement. Depuis cent ans que nous nous sommes délivrés de l'ottomanisme fatal nous vivons au jour le jour dans un éternel retard, comme une mélancolique province de l'Europe; nous sommes comme dans une gare orientale turco-slave-mittel-Europa, où nous suçons des ersatz et mangeons de la viande en conserve, infectée, indigeste, qui nous empoisonne l'estomac.

Je suis loin de proclamer qu'il faille fermer les portes à l'Europe et les ouvrir à l'Asie. Mais je suis fermement convaincu que les millions des balkaniques se trouvent en présence d'un problème profond, cruel et fatal, qu'ils sont appelés à résoudre, sous peine de disparaître sans avoir apporté à la grande communauté humaine aucun élément d'éternité. Il me paraît urgent dans cette lutte de pensées qui s'entrechoquent, de prendre position, de fixer notre point de vue et d'aboutir à des conclusions. Une position criticiste s'impose en présence de ce que l'Europe et l'Asie ont exprimé, un effort pour former un point de vue une *forma mentis*, pour apporter à la spiritualité balkanique un contenu nouveau.

Les peuples qui n'ont rien à offrir d'individuel à la vie spirituelle du monde ne peuvent se considérer comme des membres actifs d'un organisme spirituel. Je pense à ce qu'a de spécifique chaque race, à ce qui lui appartient en propre. C'est une erreur de croire que l'élément spécifique de la race soit, dans l'ordre de la création artistique, analogue à l'élément folkloriste. Ni Tolstoï, ni Tourgueniev, ni Dostoïevsky n'ont fait du folklore, bien que leur art ait été essentiellement russe. Ils se sont, au contraire, servi de la Russie pour entrer dans la communauté humaine,

pour l'enrichir avec les éléments nouveaux d'une expérience essentiellement russe. Ce que je crois fermement, c'est que les Balkans, partagés entre cent courants venus de toutes les parties du monde, ne pourront pas réaliser une communauté spirituelle, aussi longtemps qu'ils n'essayent pas de donner une synthèse à eux, exclusivement à eux, de toute l'expérience accumulée de l'Europe et de l'Asie, aussi longtemps qu'ils ne se concentrent pas en eux-mêmes, dans les profondeurs de leur être, et qu'ils ne se mettent pas à vivre intensément leur vie et leur art. Je crois aussi que ceux pour qui l'art doit marcher vers un front social tombent dans la même erreur de ceux qui s'imaginent trouver la possibilité d'une réalisation artistique sur les traces des derniers globe-trotters cosmopolites.

Pour que les Balkans arrivent à une réalisation universelle, un changement par en bas est nécessaire, dans ces fondements qu'on appelle élémentaires et qui grondent à l'intérieur du colosse inquiet. Il nous faut une reconstruction spirituelle, partant directement, horizontalement, de l'homme balkanique vers le reste du monde. Aussi longtemps que nous nous imaginons pouvoir exprimer nos contrastes intérieurs au moyen de formules ayant déjà servi et de clichés déjà imprimés, nous serons loin de dire notre parole profonde, notre parole grave et décisive. Dans cette nouvelle torture du monde, au moment où une élite encore inconnue de la jeunesse européenne et russe essaye de trouver une solution des problèmes dans leur simplification, dans le retour à une humanité intégrale et universelle (je pense à Guéhenno, Gionno, Berl, Krleja, Pilnak, Kataïev, que je cite au courant de la plume sans aucune ambition de documentation) je crois que le moment est venu pour nous de proclamer la profession de foi spirituelle des Balkans, de marquer des directives et de poser des fondements idéologiques qui, dans le contraste tragique de la spiritualité balkanique, apporteront un premier repos, un premier signal d'orientation.

## II. Le témoignage yougoslave.

Dans le cadre des considérations qui précèdent, parmi ces problèmes troublants du drame spirituel actuel — et particulièrement de l'attitude balkanique en présence du devenir désastreux du monde spirituel actuel — je crois qu'il convient de placer le témoignage de la Yougoslavie, afin d'illustrer sa contribution à une possibilité de déclaration spirituelle balkanique.

Dès les débuts de notre existence intellectuelle, lorsqu'un peuple d'agriculteurs prenait possession de la région la plus pittoresque de ces territoires dangereux, où l'Orient s'est constamment heurté à l'Occident, où l'empire romain traçait sa ligne de partage, où Byzance posait des limites à Rome et Rome à Byzance, la pensée yougoslave engendrait des symboles aussi merveilleux que clairs de cette grande scission qui a constamment séparé l'Orient et l'Occident, dans leurs croyances, dans leurs confessions, dans leurs attitudes. Notre poésie populaire, première émanation de ces sentiments complexes et contradictoires qui brisèrent les moules classiques et déchirèrent nos masses populaires, portent, dans leur géniale originalité et dans leur fraîcheur, l'empreinte de cette collision entre deux vérités éternelles.

L'Europe a senti cet effort et, à un moment de crise particulièrement délicat, Goethe et une pléiade de romantiques allemands ont pénétré le drame de cette collision. A travers les trouvères dalmates qui chantaient sous les balcons de nos dames latinisées et s'entretenaient subtilement, dans les salons de Dubrovnik et de Split, de Dante ou de Pétrarque, à travers les méandres de notre poésie savante et dans le chaos de notre pensée individuelle, et encore à travers le magnifique mouvement révolutionnaire de 1848, le long de ce siècle laborieux où notre conscience critique se réveille, notre spiritualité ne cesse de suivre les péripéties de cette opposition entre les deux vérités.

A l'appui de cette assertion je pourrais citer cent noms de martyrs, presque inconnus, qui ont donné une expression fragmentaire de leur mécontentement, de leur scepticisme de leur incapacité à s'imposer. Mais que sert de citer ces noms inconnus qui, s'ils se font chez nous l'écho de grandes époques, ne signifient presque rien ou n'occupent que bien peu de place dans l'évolution européenne? Ces noms de la grande tragédie spirituelle qui, avec les chanteurs anonymes des «Guslar», jusqu'au génial Niégouch et jusqu'à Mestrovitch, ont aussi exprimé, dans la mesure de leurs forces, l'essence du drame de notre prise de possession spirituelle?

Quelques-unes de nos personnalités ont réussi à implanter dans des milieux étrangers un certain nombre de nos conceptions, à s'amalgamer aux civilisations étrangères et à contribuer à l'évolution générale. Mais ils n'ont servi, en somme que de matériel technique dans des milieux déjà formés. Ce n'est que dans la poésie populaire et, après, chez Niégouch et chez Mestro-

vitch, qu'on perçoit un effort supérieur et universel. Ce n'est que là qu'on peut constater un effort de construire l'individualité, d'en poser les fondements, de mettre en relief l'originalité de la race, de la conception, de la forme. Ces trois valeurs spirituelles excellemment précisées par l'essayiste Mr Branco Lazarevič, ont travaillé sur un terrain extrêmement ingrat, primitif, battu de tous les vents des grands courants spirituels européens. Alors que chez la grande masse désillusionnée et sacrifiée le danger de l'imitation est évident, chez ces trois valeurs l'inspiration artistique jaillit spontanément et directement d'une force intuitive merveilleuse, qui cherche passionnément son expression. Cette expression n'est pas encore une synthèse parfaitement dominée (de la poésie populaire à Homère il y a toute la différence qui sépare un fragment d'une synthèse; de Niégouch à Dante également; et de Mestrovitch à Phidias, dans l'inspiration et dans la domination de l'inspiration, il y a un infranchissable abîme). Mais ces trois valeurs ont eu le courage de se poser en dehors des réalisations étrangères, d'approfondir et d'exprimer leur conscience artistique, individuellement, en toute indépendance. Et cela — comme dans le cas de Mestrovitch — à un moment où il n'existe plus de style européen, où l'aspiration de toute l'Europe vers l'ordre se perd dans une anarchie intellectuelle.

Plus que dans la création artistique cette tendance vers une prise de position est visible dans la pensée et dans l'immense effort de cette race, que les inquiétudes de son drame intellectuel agitent avec une suprême intensité entre l'Asie et la Mittel-Europe. Plus particulièrement, au cours de ces quarante dernières années, quand l'erreur européenne nourrissait les désillusions de nos premiers pèlerins; car ceux-ci, initiés à la technique occidentale, s'en sont servi pour soumettre à l'examen de leur criticisme l'erreur de l'Occident; la pensée occidentale ils l'envisagent désormais d'un regard grave et mélancolique.

De longtemps l'inconfiance vers l'Occident se faisait jour chez un certain nombre de personnalités représentatives. Mais c'était plutôt une aspiration romantique, égarée dans une foi vide en la Russie et l'Orient; une irritation capricieuse, une puérile colère contre l'Occident. Ce contraste constamment révélé dans le drame intime de tout intellectuel est magistralement exprimé par un de nos meilleurs écrivains contemporains, M. Krleja, dans la magnifique existence du père Krijanitch qui, trois siècles avant, essayait

«dans un effort loyal et myope mais intellectuellement honnête de pacifier en lui-même Rome et le Slavisme».

Cette pacification ne s'est jamais réalisée. Elle est restée à l'état de désir ardent, comme une ligne rouge dans l'âme inquiète de notre monde intellectuel, dont seul Mestrovitch et sa génération ont entrepris de donner une première révélation. D'où l'inconfiance dans l'importation directe et banale. M. Krleja a aussi, dans le même ordre d'idées, montré, dans certains de ses derniers essais, la distance désespérément grande qui sépare la façon de poser les problèmes chez nous et à l'étranger. Pour toute une suite de siècles cette façon fut chez nous négative. Ce parallèle que la nature polémique de Krleja a tracé ayant en vue les efforts intellectuels de notre pays pourrait être établi, en chiffres et en dates, pour tous les pays balkaniques. Que chantait-on chez nous, par exemple, au moment où Baudelaire transformait la poésie, au moment où Nietzsche donnait l'essor à son expression? Et avant, et après? Cette distance prodigieuse et affligeante fait ressortir le paradoxe tragique de nos efforts individuels, de notre misère intellectuelle balkanique, si profondément sentie chez nous et si minutieusement exprimée par un de nos plus fins esprits, M. Ouyévitch dans son «Examen de conscience», témoignage frémissant de cette conscience d'infériorité et des effets désastreux qu'a produit sur toute une génération une assimilation par trop rapide des valeurs européennes.

La dure expérience de la guerre a renversé la situation en élevant à la surface une génération nouvelle, consciente d'avoir pénétré et dépassé les charmes de la révélation occidentale et qui s'est résolument placée sur une plate-forme opposée. La liquidation de l'Europe et la dépression des milieux occidentaux les plus en vue, aux cours de ces derniers dix ans, ont fait que nos talents les plus individuels ont réussi à affirmer leur personnalité en de nouvelles positions. Les oeuvres d'un Krleja, d'un Tsrniansky et, aussi, un peu avant, celles d'un Tsankar, pour ne pas pousser jusqu'à la génération de Rakitch et de Nazor, ont affirmé dans leurs témoignages, la distance qui nous sépare de l'étranger et marqué l'empreinte de leur personnalité. Ils sont les courageux artisans de notre libération spirituelle. Avec les rares exceptions antérieurement citées, ils représentent notre attitude criticiste et notre indépendance de jugement. Ils vivent profondément les problèmes de la vie et de l'art et se refusent résolument à imiter les valeurs des autres peuples. Cette vieille

lutte qui se poursuit constamment depuis les premiers tâtonnements de notre pensée et qui se ranime dans les moments de crise et de violentes oppositions, est encore visible dans la personnalité marquante, dans la personnalité multiple et le talent robuste de Krleja qui, même placé dans une perspective européenne, représente, sans aucun doute, une valeur des plus caractéristiques, parmi ceux qui travaillent sur la ligne Balkans - Mittel-Europa. Sa parole, puissamment individuelle, âpre et forte, sortie du fond de sa nature contradictoire et révolutionnaire, plonge au coeur de notre drame intellectuel et répond à la double voix de l'Orient et de l'Occident, avec un accent grave, profond et convaincant. Entre Mestrovitch et Krleja il existe de profondes différences de conceptions intellectuelles et sociales mais tous deux représentent assurément les deux seules attitudes que la Yougoslavie ait prises en présence du complexe de ce grand problème. C'est par eux et avec eux qu'ont été mis en évidence notre profond scepticisme devant l'imitation et notre attitude particulière devant les problèmes de création artistique et d'actualité. Dans ces deux esprits contradictoires entre eux, on peut circonscrire toute notre direction intellectuelle, qui loin des ruines fragmentaires de l'imitation occidentale, s'engage de plus en plus profondément dans une voie résolument personnelle. Dans tous les domaines de la pensée et de l'art de notre pays, on envisage aujourd'hui les problèmes de l'art et de la pensée d'un regard clair et lucide. On constate la nécessité urgente de se libérer du provincialisme. L'Europe a cessé de nous émerveiller de ses nouveautés. Chaque phénomène européen est discuté de sang froid et passé au crible d'un scepticisme salutaire et nécessaire. De jour en jour notre position revêt des formes rationnellement construites qui nous conduisent étape par étape à une claire conscience de notre personnalité. Mestrovitch, le premier, a déjà donné une quintessence des aspirations de ce peuple qui, hier encore, était absent du concert spirituel de ce monde. Depuis Mestrovitch, toute une génération nouvelle et variée de créateurs et de penseurs sacrifie le meilleur d'elle-même pour donner aux tendances et aux aspirations multiformes du peuple une tendance harmonieuse, dont le pays, comme tel, est déjà en possession.

Au carrefour de l'Occident et de l'Orient la Yougoslavie intellectuelle, comme valeur spirituelle et comme organisme politique, est appelée à prendre part à la lutte livrée entre les deux pôles contradictoires du monde, avec l'ambition de réaliser un accord

intime, en suivant dans cette œuvre les vieilles prophéties de ses esprits les plus éclairés et les plus inspirés. A cette fin elle consent les sacrifices les plus douloureux d'une collectivité nationale, hier encore disloquée et presque inconnue. Dans cette vision profondément caractéristique, souvent compliquée par les difficultés complexes de l'heure actuelle, se cache aussi le grand mystère de notre mission, en présence de la collision du monde spirituel contemporain

BOGDAN RADITSA

# L'ÉVOLUTION DE LA MÉDECINE EN GRÈCE

---

## I<sup>re</sup> Partie.

### Introduction.

I. L'évolution de la médecine en Grèce depuis la prise de Constantinople jusqu'à la fondation du royaume de Grèce.—II. Médecins diplômés. Ecoles médicales. Académie Ioniennne. — III. Médecins empiriques et charlatans. La médecine pendant la guerre de l'indépendance.

## II<sup>me</sup> Partie.

### L'évolution scientifique de la médecine en Grèce moderne.

I. Ecoles de médecine. Université nationale. Le personnel enseignant. Les chaires.—II. Les écoles dentaire, pharmaceutique et médicale militaires.—\*III. Biographies du personnel enseignant et principaux ouvrages.—IV. Laboratoires et Musées. Cliniques.—V. Sociétés médicales.—VI. Congrès médicaux.—VII. Concours médicaux.—VIII. Presse médicale.—IX. Bibliothèques, bibliographie.

## III<sup>me</sup> Partie.

### L'organisation sanitaire.

I. Introduction.—II. Organisation et administration sanitaires actuelles.—III. Le ministère de l'Hygiène.—IV. Centre sanitaire d'Athènes L'école sanitaire.—V. Administration sanitaire de l'armée.—VI. Services sanitaires municipaux.—VII. Hôpitaux et hospices.—VIII. Croix Rouge hellénique. Institut Pasteur d'Athènes. Fondation patriotique.—IX. Épidémies, Mortalité. \* Statistique des décès.—X. Lutte contre les maladies infectieuses etc.

## IV<sup>me</sup> Partie.

### L'exercice de la médecine en Grèce.

I. La profession médicale.—II. Les spécialités.—III. Situation morale. Déontologie.—IV. Nombre des médecins. Honoraires.—V. Impôts. Patente.—VI. Associations syndicales. Secours mutuels. Pension.—VII. Service militaire.—VIII. Laboratoires et maisons de santé privées.—IX. L'exercice illégal de la médecine.—\* X. Les principaux médecins grecs du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle.—XI. Les médecins grecs à l'étranger.—XII. \*Les médecins grecs comme hommes d'Etat, de lettres et diplomates.—XIII. Médecine populaire.—XIV. Conclusions.

---

\*) Les chapitres signalés par \* sont omis dans cette publication.

## I.

## INTRODUCTION

Il est naturellement très difficile de résumer en un court rapport un objet aussi vaste et complexe que celui de l'évolution de la médecine en Grèce. On ne s'étonnera donc pas de ne trouver ici ni la marche de la science, étapes par étapes, ni toutes ses fluctuations à travers les temps, mais seulement des généralités, qui pourtant peuvent évidemment servir de guide utile à ceux qui veulent s'orienter sur cette question, ou se dévouer à des études plus approfondies.

La documentation ne pouvant être obtenue que par la recherche des faits du passé, je suis obligé de jeter, en préface, un regard retrospectif sur l'histoire de la médecine en Grèce après la chute de Constantinople, objet dont on ne fait aucune mention dans les ouvrages de l'histoire de la médecine, même les plus détaillés. Je traiterai ensuite le propre sujet de mon étude «L'évolution de la médecine en Grèce moderne», en le divisant en trois parties: 1<sup>o</sup>) l'évolution de la médecine en Grèce comme science, 2<sup>o</sup>) l'évolution de la médecine en Grèce au point de vue de l'organisation sanitaire, 3<sup>o</sup>) l'évolution de la médecine en Grèce au point de vue professionnel.

REGARD RETROSPECTIF SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE  
EN GRÈCE APRÈS LA CHUTE DE CONSTANTINOPLE (1).

**Enseignement.**

On sait que la renommée que la Grèce avait acquise dans l'antiquité pour sa sagesse et ses sciences devint plus tard l'apanage de Constantinople; mais après la prise de cette dernière, les lettres, les arts, les sciences, ainsi que la médecine, prirent leur essor vers l'Occident. Les savants et ceux qui purent fuir s'y réfugièrent, surtout en Italie, où ils ont grandement contribué à la renaissance des études grecques et, aussi, à l'amour de la culture en général. D'après l'éminent historien grec Paparrhigopoulo il est certain que ces savants partis de Constantinople rendirent par leurs enseignements, leurs œuvres et leurs éditions, d'importants services à l'Occident et, sans doute, éveillèrent la faveur du public envers l'hellénisme. Toutefois, l'historien se demande si, en abandonnant ainsi en masse le pays, ils accomplirent

(1) V. A. Kousis. L'enseignement médical en Grèce depuis la chute de Constantinople jusqu'à la fondation de l'Université Nationale etc. Archives de médecine I (1905) p. 102.

leur devoir intégral envers leur patrie. Car, faute de maîtres, les écoles furent fermées et le peuple grec resta sans instruction. Deux siècles devaient s'écouler avant que de nouvelles écoles fussent fondées et que de nouveaux maîtres fussent préparés.

Heureusement, après la prise de Constantinople, le patriarche Scholarios, très estimé de Mahomet, commença de rappeler à Constantinople les érudits et les fuyards grecs et fonda «La Grande Ecole de la Nation» (Μεγάλη τοῦ Γένους Σχολή). Il agit de même pour d'autres provinces, si bien qu'à peine la nation était-elle remise du coup terrible qui l'avait frappée qu'on se mit à bâtir des écoles primaires sous la surveillance des prêtres et, plus tard, des écoles supérieures, où l'on professait même les éléments des sciences.

Les licenciés de ces écoles allaient recevoir une éducation supérieure dans les Universités de l'Occident et spécialement en Italie (Rome, Padoue, Pavie etc.) où ils prenaient leur diplôme, surtout en médecine, en théologie, et en philosophie. Ceux-ci retournant en Grèce y ranimaient l'instruction, car, outre l'exercice de leur profession, ils y enseignaient non seulement la langue grecque, mais aussi l'amour de la patrie et de la liberté.

Dans la suite et au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle nous constatons que les éléments de la médecine étaient enseignés à Athènes, à l'Ecole des sciences et de médecine, fondée par le supérieur du monastère de St. Michel (Ἀσωμάτων), Denis Pétrakis, qui était aussi médecin. Nous pouvons donc affirmer, avec le professeur S. Lambros, que les Grecs avaient pour ainsi dire une Université non officielle, même avant leur indépendance. En tout cas il faut signaler que surtout l'église, de même que les communautés grecques de l'étranger, ont beaucoup contribué à cette renaissance de l'instruction.

D'autre part, dans les départements de la Grèce restés sous la souveraineté de Venise, par exemple dans les îles Ioniennes, où l'instruction était interdite jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, on se mit, à l'aide de secours privés, à bâtir un certain nombre d'écoles, telles que l'Académie des «assurés» (degli Assicurati), des «Errants», (1732) où l'on enseignait les éléments des sciences et de la médecine. Le grand maître de la médecine de ce temps-là est Nicolas Boulgaris, qui n'était pas seulement médecin, mais aussi théologien et philologue illustre.

Après une durée de 14 siècles, la souveraineté de Venise fut abolie par Napoléon. Les Français devenus souverains des

îles Ioniennes (1799), une nouvelle impulsion fut donnée à l'instruction publique et la première imprimerie fut fondée à Corfou. Après le départ des Français un «Etat des sept îles» fut créé sous la protection de la Russie, l'instruction commença à être protégée et la première école publique fut alors créée à Corfou (1805 - 1824). Dans cette école aussi on enseignait les éléments des sciences et de la médecine, même l'obstétrique, par le professeur Lazare Mordos, auteur de quelques ouvrages médicaux. Cette école fonctionna sans interruption jusqu'en 1824, époque à laquelle fut établie l'Académie Ionienne. Après la chute de Napoléon, en 1815, les sept îles furent placées sous la protection de l'Angleterre et, en 1820, sur la proposition de roi Georges IV, l'Académie Ionienne fut fondée; l'inauguration en fut célébrée en 1824, par le directeur de l'école (ἄρχων), le grand philhellène Guilford. Elle fut divisée ensuite en quatre facultés, dont une de la médecine. Les étudiants portaient un uniforme composé d'une tunique, d'un manteau bleu et d'un chapeau archaïque. Après la mort de Guilford le fonctionnement de la faculté de médecine fut suspendu (1827), et en 1837 complètement supprimé. En 1831, une école pharmaceutique, dont les cours duraient deux ans, y fut ajoutée et en 1844 la faculté de médecine fonctionna de nouveau. L'enseignement durait cinq ans. Les cours de clinique, de thérapeutique et d'hygiène furent adjoints aux autres cours. L'Académie Ionienne, ayant fonctionné presque sans interruption jusqu'en 1864, a donné la première instruction supérieure à la Grèce moderne. Et lorsque en 1864 l'Etat Ionien fut annexé à la Grèce et qu'elle fut supprimée pour des raisons de compressions budgétaires, quelques-uns des professeurs furent transférés à l'Université d'Athènes. Parmi ceux-ci se trouvait l'un des meilleurs, Charalambos Prétentéris Typaldos, professeur de clinique médicale (1).

(1) Voici les noms des professeurs de la Faculté de médecine de l'Académie Ionienne et les cours professés.

*Stylianos Spathis.* — Introduction à la médecine et Botanique (depuis 1825). Un an après il mourut. Né à Smyrne, d'une famille de Zante, il avait été proposé à Guilford par l'Université de Goettinguen. *Georges Thérianos.* — Anatomie, Pathologie générale et physiologie (1826). *Stylianos Maratos.* — Chirurgie et clinique chirurgicale (1826). *Angelos Koyevinas.* — Pathologie externe, clinique pathologique et chirurgicale (1845). *Christophore Lambranos.* — Matière médicale, Thérapeutique, Botanique et Minéralogie (1850). *Charalambos Prétentéris Typaldos.* — Pathologie générale et spéciale, Clinique, Anatomie pathologique et Hygiène (1851). *Constantin Zavitsanos.* — Anatomie, obstétrique, Physiologie et Méde-

## Médecins diplômés.

D'après ce qui nous est relaté, la Grèce n'était pas complètement dépourvue de médecins pendant le long espace de temps de la servitude. Ils n'étaient pas nombreux, il est vrai, mais brillamment instruits aux Universités de l'Occident. Parmi ceux-ci quelques-uns restèrent en Occident comme médecins praticiens où ils occupèrent de hautes fonctions et se distinguèrent comme professeurs de médecine, tandis que d'autres pensant à leurs obligations envers leur patrie, en revinrent et s'établirent dans les parties de la Grèce où la sécurité était plus grande, voire dans les principautés de Moldavie et de Valachie.

Au XV<sup>me</sup> siècle les plus connus de ces médecins sont les suivants <sup>(1)</sup>:

*Antoine Pyropoulos*, peut-être celui-là même qui est cité par Fabrice (Bibl. gracc. II, p. 5). Il était de Coronne, étudia en Italie et devint ensuite moine à Athos (1494) au Monastère de la St<sup>e</sup> Vierge de Vatopédie. Il a laissé un écrit sur la toux (manuscrit de la Bibl. Coisl.-voyez, Lambros VI, p. 117-115-118), et encore quelques manuscrits inédits, entre autres un sur les poids et mesures <sup>(2)</sup>

---

cine légale (1843). *Spyridion Arvanitakis*.—Pathologie générale (1843). *Elie Politis*. — Pharmaceutique et Chimie (1863). *Jean Delviniotis*.—Nosologie.

Les sciences naturelles (Physique, Chimie, Botanique) étaient enseignées par *Spyridion Katsaitis* (1837) et la Physique par l'Italien Franc. Orioli (1836).

Parmi les ouvrages parus nous citons les suivants: *A. Politis*, Eléments de Chimie. 1<sup>re</sup> partie. — *G. Thérianos*, Sur les maladies observées à Corfou en 1829, avec remarques sur la nature des fièvres (en italien) 1830. — *C. Zavitsanos*, Anatomie descriptive de corps humain, obstétrique théorique et pratique. Médecine légale appliquée à la législation ionienne et grecque (1844-1850). — *C. Lavranos*, éléments de botanique, avec un tableau glossologique 1850. — *C. Prétentéris Typaldos*, Exposé sur l'épidémie de choléra de Corfou en 1855 et sur les maladies épidémiques vers 1862-3. -- I Scarlatine.

Nous ne connaissons rien sur le nombre des étudiants ayant terminé leurs études.

<sup>(1)</sup> *Ar. Kousis*: Médecins diplômés grecs depuis la chute de Constantinople jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Archives de médecine, 1905, p. 174 F. Pour les médecins grecs dans les principautés voir la communication du Dr H. Saraphidis à la Société grecque de l'histoire de la médecine, Journal médical (grec) 1932, 5 juin, p. 4.

<sup>(2)</sup> *A. Kousis*, Communication à la Société grecque de l'histoire de la médecine.

*Georges Amiroutsis*, né au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; étudia à Constantinople et y mourut en 1545.

*Georges Karrerios* de Chypre, «promotor ad medica examina» à l'Université de Padoue.

*Malakis Nicéphore Doucas Paléologue*, médecin à Mistra vers le commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

Quoiqu'ils ne fussent pas médecins, il faut mentionner ici *Marc Moussouros*, auquel on doit l'édition de l'œuvre «sur la Podagre» de Démètre Pepagomenos (Rome 1517), l'édition par Aldus de certaines œuvres d'Aristote et d'Alexandre d'Aphrodisias (1513), *Théodore Gaza*, pour son édition de l'œuvre d'Aristote sur la génération des animaux (livres 6. Venise 1526), et enfin *Manuel Georgilas*, le poète de Chypre, à qui nous devons la description de la peste en 1438 à Rhodes (v. édit. par Legrand dans la Bibl. grecq. vulg. sous le titre «Τὸ θανατικὸν τῆς Ρόδου»).

Les médecins du XVI<sup>e</sup> siècle dignes d'être signalés sont *Angelo Fordios* et surtout *Michel Listarchos* ou *Hermodoros* de Zante, qui exerça à Chio. Il fut boursier de *Jean Lascaaris* au Gymnase fondé par lui à Rome, où il étudia la médecine et de là partit pour Ferrare. En 1539 il se trouve à Chio qu'il quitte pour l'Italie et de là, une nouvelle fois, il regagne la Grèce; rappelé à Ferrare, il y est nommé professeur. Rentré enfin à Chio, il pratiqua la médecine.

*Daniel Furlanos* de Réthymne (Crète) étudia à Padoue, où il devint docteur en droit, en philosophie et en médecine. Rentré en Crète, il y demeura très peu de temps et revint à Padoue où il fut nommé professeur. Médecin très instruit il a écrit en latin, sous le titre «In libros Aristotelis de partibus animalium Danielis Furlani Cretensis commentariis» (Venise 1574) des commentaires sur cette œuvre d'Aristote et aussi des commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate.

*Jean Sozomenos*, illustre médecin de la ville de Venise qui a traduit en latin les commentaires de Galien sur les épidémies d'Hippocrate (Venise, 1617, 8<sup>o</sup>).

*Alexandre Justinianis*, né en 1515 à Chio, fit ses études à Pavie, et exerça sa profession en Lombardie. Il traduisit en latin quelques livres d'Aristote et écrivit «De Hippocratis et Platonis decretis libri novem in quorum primo quaedam desiderantur Johanne B. Feliciano interprete ab Alexandro Justiniano ad vestutorum exemplorum Graecorum fidem a curatissime castigati» (Bâle 1550, 16<sup>o</sup>).

*Leonardo Mindonios*, médecin à Chio.

*Méletios Pigas* (1540-1602) patriarche d'Alexandrie, étudia aussi la médecine.

*Nicolas Sophianos*, de Crète, exerça la médecine en Espagne.

*Nicolas Avrotopoulos* ou *Brontopoulos*, archiatre de Corfou, composa une prière, que le chrétien doit prononcer, dit-il, quand il est frappé d'une maladie aiguë

Nommons encore *Antoine Calosynas*, médecin à Tolède vers 1586 et auteur de certaines oeuvres et *Cesar Samios*, élève d'Antimachos et camarade d'école de Michel Listarchos, qui étudia à Ferrare et devint professeur à l'Université de cette ville, selon Sathas.

*Jean Klados*, médecin crétois, qui fut pendant deux ans «rector medicinae benemeritus».

*Jean Savoginos*, de Nauplie, étudia la médecine à Padoue.

*Georges Moschos*, de Lacédémone, professeur de médecine, étudia en Italie et, selon Allatios, fut l'auteur d'un ouvrage médical. Il exerça sa profession à Corfou (1544).

Outre ceux-ci, il faut encore mentionner les savants ci-dessous, qui se sont distingués comme auteurs de quelques oeuvres relatives à la médecine. 1) *Joanitijs Cartanos*, moine né à Corfou d'une famille noble. On trouve un de ses manuscrits dans la Bibliothèque de Vienne sous le titre «Iatrosophie» (Ἰατροσόφιον Ἰωαννιζίου Ἱερομονάχου τοῦ κατ' ἐπίκλησιν Καρτάνου καὶ Πρωτοσυγγέλου γενομένου τῆς τῶν Κερκυραίων νήσου, συνταχθὲν καὶ ἐκλεχθὲν ὑπὸ τῶν τριῶν ἰατρῶν Ἱπποκράτους, Γαληνοῦ καὶ Μελετίου). 2) *Jean Tarchaniotis*, de la noble famille des Paléologue, à qui on doit une traduction de deux oeuvres de Galien sous le titre «A che guisa si possono e conoscere, e curara la infirmita dell'animo» (Venise 1549) et «De mezzi che si posonno tenere per conservare la sanità» (Venise 1549). Il mourut en 1566. 3) *Portos Emilios*, crétois, né 1550 à Ferrare, qui devint professeur à Lausanne, puis à l'Académie de Heidelberg. Il a beaucoup contribué à la fameuse édition des oeuvres d'Hippocrate par Anutius Foesus.

Parmi les médecins grecs qui se sont distingués pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, et les érudits qui se sont occupés de questions relatives à la médecine, il faut mentionner les suivants :

*Georges Corresios*, né à Chio en 1554, qui étudia à Pise et y enseigna le grec. De retour dans sa patrie, il exerça la médecine et s'occupa de théologie, sur laquelle il laissa quelques écrits. Il mourut en 1641.

*Léon Allatios*, le savant théologien, né à Chio en 1558, et qui après une grave maladie mal traitée par les médecins, résolut d'étudier la médecine pour être utile à ses compatriotes. Il alla donc à Rome où il prit son diplôme. Rentré à Chio il exerça la médecine et repartit plus tard pour Rome où il mourut en 1669, bibliothécaire du Vatican.

*Démètre Cigalas*, de Chypre, médecin et philosophe, étudia à Rome et à Padoue et mourut de la peste en 1681 à Constantinople.

*Jean Coutounios* ou *Cotounios*, de Macédoine. Médecin et théologien, étudia à Rome et devint ensuite professeur de philosophie à l'Université de Bologne et de Padoue, où il mourut vers 1657. Avant sa mort il disposa de sa fortune pour fonder à Rome le Musée Cotounien, qui entretient huit grecs.

*Théophile Corydaleus*, né à Athènes, étudia la médecine et la philosophie à Rome et à Padoue et l'exerça à Zante. Invité à Constantinople par le patriarche Kyrille Loukaris il fut nommé directeur de l'École grecque. Devenu moine, il fut élu métropolitain d'Arte et Naupactie; après la perte de son trône épiscopal, il exerça sa profession de médecin, puis partit pour Athènes où il fut maître d'école jusqu'à sa mort (1643). Il a laissé quelques écrits sur certaines œuvres d'Aristote (Venise, 4<sup>o</sup>, chez Nicolas Glycis, en 2 volumes).

*Nicolas Cérameus*, de Jannina. Médecin et philosophe, étudia en Italie et mourut à Jassy en Roumanie. Un de ses manuscrits se trouve dans la bibliothèque de Vienne sous le titre «N. Cérameus, iatrophilosophes, de l'ancienne Epire. Edition abrégée de la partie théorique de la médecine».

*Athanase Scliros* (ou Picros ou Picrides). Né vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en Crète d'une famille noble, étudia la médecine et la philosophie à Venise et devint docteur en 1615. Rentré en Crète, il exerça la médecine jusqu'à sa mort (1664). Il fut archiatre de Crète et laissa des commentaires sur quelques œuvres d'Hippocrate.

*Alexandre Mavrocordatos*, né 1636. A l'âge de 12 ans il alla à Padoue où il étudia la médecine et la philosophie et devint docteur en 1662. De là, il partit pour Rome, puis pour Bologne, où il écrivit son œuvre sur la circulation du sang. Rentré à Constantinople, il exerça la médecine et fut nommé grand drogman de l'Empire ottoman. Parmi ses œuvres citons les suivantes: 1) *Instrumentum pneumaticum circulandi sanguinis sive de motu et usu*

pulmonum (Bologne 1664), 2) le même en turc et en grec, 3) Interprétation de quelques œuvres d'Aristote.

*Nicolas Boulgaris*, né à Corfou en 1634, étudia à Padoue la médecine, la philosophie et la théologie. Rentré à Corfou il exerça sa profession et devint membre de l'Académie des Assurés. Outre le grec, il connaissait le latin, l'hébreu et l'italien.

*Mélétios de Jannina*, né en 1661, se fit prêtre et alla ensuite à Venise et Padoue où il devint docteur en médecine et philosophie. De retour en Grèce il fut nommé métropolitain de Naupactie et d'Arta, puis d'Athènes, et mourut en 1714. D'après Th. Gaza, il a laissé quelques œuvres sur la médecine.

*Hiérothéos* ou *Jean Comninos* de Byzance. Né à Constantinople il étudia la médecine et la philosophie en Italie. Établi à Bucarest, il devint archiatre du prince Constantin Basaraba et professeur de l'Académie. Puis il se fit moine et fut nommé métropolitain à Durs-tra. Il mourut en 1719.

*Spyridion Altavilas*, de Corfou. Illustre médecin et membre de l'Académie des Assurés, mourut en 1658.

*Démètre Ammiralos*, de Chio <sup>(1)</sup> étudia la médecine à Padoue et traduisit en grec l'anatomie de Bourdon.

*Georges Kalafatis*, de Crète, de la noble famille de l'empereur Michel Calafatis (1641), illustre médecin qui devint vers l'âge de trente ans professeur théorique à l'Académie de Padoue.

*Marc* ou *Mélétios Syrigos*, de Crète, né en 1586, étudia en Italie et obtint son titre de docteur à Padoue. Il exerça sa profession dans son pays puis se fit moine en 1664.

*Jacques Rikkis*, étudia en Italie et devint archiatre de Corfou (1678).

*Anastase Prédicaris*, de Corfou, auteur de quelques écrits. Deux de ses fils furent médecins; l'un, Léonard, étudia à Padoue et exerça la médecine à Constantinople.

Au nombre de ceux qui ont laissé des ouvrages relatifs à la médecine, il faut ajouter *Athanase Landos* qui vécut vers le milieu de ce siècle, connu sous le nom de «Agapios le moine». Descendant d'une famille de Crète, il a laissé quelques œuvres dont l'une fut en grande faveur chez les Grecs de l'époque, *Γεωπονικόν* (1<sup>re</sup> édition à Venise 1647), où il cite «quelques remèdes très efficaces contre toute maladie».

(1) A Chio, on mentionne aussi d'autres médecins comme: Apolonios, Sgoutas, Jean Choniatis, Georges et Pantoléon Papalas et André Epiphanius.

**Guérisseurs empiriques et charlatans en Grèce**  
(*Kaloyiatri, Kompoyannitès*).

La dépression morale du peuple grec par suite des événements politiques, des changements très notables de sa situation financière, des grandes pertes de vies humaines, etc., a conduit fatalement à un retour aux formes primitives de la médecine magique et théosophique et à une grande diffusion du charlatanisme dans toute la Grèce, par suite de l'absence totale de médecins.

Par conséquent, pendant tout le temps de la servitude et même pendant les premières années de l'indépendance, le traitement se faisait ou par la médecine populaire <sup>(1)</sup>, c'est à dire par les connaissances innées profondément enracinées chez le peuple grec, plein de superstitions et de préjugés ; ou par les *iatrosophies*, les manuscrits anciens qui dataient des temps byzantins et dont un grand nombre se trouve encore dans diverses maisons grecques. De nombreux malades se rendaient dans les divers monastères, où on leur donnait des remèdes considérés comme très efficaces contre certaines maladies et où des moines et des prêtres très instruits en médecine et en chirurgie leur prodiguaient des soins. Pourtant la plupart des malades se contentaient de l'onction des Saintes Huiles ou de la lecture de quelques prières pour invoquer l'assistance de Dieu. Et le malade reconnaissant offrait à Dieu après la guérison un petit ex-voto d'argent ou d'or repoussé, reproduction de l'organe ou du membre guéri, comme dans les anciens Asclépéïa et même comme aujourd'hui encore. En outre, à défaut d'autres soins, les images miraculeuses, les morceaux de pain d'oblation ou de cierges, l'eau bénite ou l'huile apportée de Jérusalem étaient aussi employés par les malades. Enfin des guérisseurs et des charlatans ambulants turcs, albanais, ou grecs, suppléaient à l'absence de médecins. Illettrés et sans scrupules les «*caloyiatri*» et les «*compoyannitès*», comme on les appelait communément, spéculaient en général au détriment des malheureux malades (Sathas).

L'absence de médecins devint encore plus sensible pendant la guerre de l'indépendance ; mais à côté des rares médecins diplômés et des plus habiles empiriques (comme Giatrakos, Pétimézas, etc.) quelques médecins étrangers, vrais philhellènes et philanthropes, accoururent et offrirent d'importants services à la

---

<sup>(1)</sup> Voir l'article : « Médecins populaires et kompoyannitès » par A. Kousis, dans la Grande Encyclopédie Grecque.

Grèce agonisante. Et leurs noms aujourd'hui encore, restent gravés dans le coeur de tous les Hellènes.

Les premiers secours aux blessés étaient donnés sur le champ de bataille ou, de préférence, dans les villages ou dans les monastères les plus proches. On cite aussi des femmes qui donnèrent des secours aux blessés, ainsi par exemple dans l'Acropole d'Athènes, pendant le siège.

## II.

### EVOLUTION DE LA MÉDECINE EN GRÈCE COMME SCIENCE ET AU POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT

#### La Faculté de médecine.

L'indépendance de la Grèce sitôt proclamée, les autorités comprirent la nécessité de fonder des écoles préparatoires afin d'enseigner aux plus capables empiriques (médecins et pharmaciens) les éléments de la science, se proposant d'organiser dans la suite un corps de médecins diplômés. Mais le mouvement scientifique ne commença, il est vrai, qu'à partir de la fondation de l'Université Nationale d'Athènes (31 Décembre 1836) et du fonctionnement des cours de la Faculté de médecine (1837-38), qui marque la renaissance de la médecine grecque. Le premier docteur, Anastase Goudas, prit son diplôme en 1843 et depuis lors 10954 étudiants furent diplômés, dont 205 femmes, l'inscription des ces dernières à l'Université ayant été permise en 1896.

Les cours donnés par des professeurs titulaires (Γραμματικοί), outre la Physique, Chimie, Zoologie qui sont enseignés à la première année d'études, sont aujourd'hui les suivants :

- 1) Anatomie (Prof. G. Sclavounos).
- 2) Physiologie expérimentale (Prof. S. Dontas).
- 3) Histoire de la médecine et introduction à la médecine (Prof. A. Kousis).
- 4) Physiologie pathologique (Prof. J. Katsaras).
- 5) Microbiologie et Hygiène († Prof. C. Savas).
- 6) Anatomie pathologique (Prof. C. Melissinos).
- 7) Pharmacologie (Prof. G. Jokimoglou).
- 8) Médecine opératoire (Prof. C. Merminghas).
- 9) Pathologie interne et clinique préparatoire (Prof. A. Aravantinos).
- 10) Pathologie externe et clinique chirurg. préparatoire (Prof. E. Contoleon).
- 11) Première clinique médicale (Prof. S. Liviératos).
- 12) Deuxième clinique médicale (Prof. B. Bensis).
- 13) Première clinique chirurg. (Prof. M. Geroulanos).
- 14) Deuxième clinique chirurg. (Prof. N. Alivisatos).
- 15) Première clinique obstétricale (Prof. N. Petsalis).
- 16) Deuxième clinique obstétricale (Prof. C. Louros).
- 17) Clinique gynécologique (Prof. C. Logothétopou-

ios). 18) Clinique des maladies des enfants (Prof. G. Makkas). 19) Clinique des maladies de la peau et syphilitiques (Prof. G. Photinos). 20) Clinique des maladies mentales et nerveuses (Prof. M. Catsaras). 21) Clinique des maladies des yeux (Prof. G. Cosmétatos). 22) Polyclinique (Prof. M. Sacorrhaphos). 23) Médecine légale et toxicologie (Prof. J. Georgiadis)

Les cours donnés par des professeurs extra-ordinaires sont les suivants :

1) Histologie et Embryologie (Prof. Th. Sclavounos) 2) Anthropologie (Prof. J. Coumaris) 3) Oto-rhino-laryngologie (Prof. D. Démétriadis) 4) Orthopédie (Prof. J. Chryssospathis) 5) Stomatologie (Prof. L. Coccoris) 6) Obstétrique et gynécologie (Prof. N. Louros).

Les cours donnés par des professeurs agrégés (privat-docents, *ἐφηγηταί*) sont les suivants :

1) Anatomie (G. Apostolakis) 2) Physiologie (A. Cotsaftis) 3) Chimie biologique (P. Phocas) 4) Anatomie pathologique (B. Fotakis) 5) Microbiologie et hygiène (K. Kyriazidès et N. Michaelidès) 6) Pharmacologie (N. Klissiounis) 7) Pathologie interne (M. Vallianos, M. Petsetakis, A. Pratsikas, P. Tselios, A. Gouttas) 8) Pathologie externe (P. Cocalis, Ch. Toul). 9) Gynécologie et obstétrique (G. Maroudis, T. Andrianakos, D. Pampoukis, D. Antonopoulos). 10) Oto-rhino-laryngologie (Th. Démétriadis). 11) Orthopédie (A. Contarghyris) 12) Urologie (Z. Caïris) 13) Neurologie et psychiatrie (D. Triantaphyllos) 14) Maladies vénériennes et de la peau (N. Pétropoulos) 15) Maladies des enfants (N. Spyropoulos, C. Choremis) 16) Physiothérapie (E. Chart) 17) Médecine légale (G. Katsas).

L'évolution de chaque cours est la suivante :

*Anatomie.*— Ce cours, évidemment considéré dès le commencement comme un des plus importants, fut d'abord confié au Prof. Dr Mavrocordato (1837-48), auquel succéda le professeur Damien Georgiou, puis le Prof. Loukas Papaïoannou et l'académicien et Prof. G. Sclavounos, titulaire actuel. C'est lui qui organisa à merveille l'anatomie en Grèce. Il enrichit la littérature médicale grecque d'importants travaux sur l'anatomie et d'ouvrages excellents d'anatomie descriptive. L'enseignement imparfait au commencement se perfectionna après la fondation de l'amphithéâtre d'anatomie. Un nouvel et grand amphithéâtre est fondé dernièrement aux environs d'Athènes, où seront installés tous les laboratoires et cliniques de la Faculté de médecine.

*Physiologie.* — Ce cours était au commencement réuni à celui de l'anatomie. Il était donné par le professeur Mavrocordato. Après sa démission (1848) le Prof. Prinaris lui succéda (1856) et après lui les Prof. Boussakis et J. Zochios (jusqu'en 1899). La réorganisation de l'enseignement de la Physiologie commença principalement après la nomination de Rhiga Nicolaïdis comme professeur de Physiologie expérimentale et la fondation d'un laboratoire de physiologie. On doit un nouveau progrès à l'académicien Prof. G. Dontas, auteur de plusieurs excellents ouvrages sur la Physiologie qui professe maintenant ce cours.

La chaire de *l'histoire de la médecine*, dès le début du fonctionnement de la Faculté de médecine, fut confiée à un professeur titulaire (τακτικός, régulier), au Prof. Leukias Georgiadis. Après sa mort, faute de représentants capables de cette branche de la médecine, cette chaire est confiée aux professeurs d'autres cours (Prof. Prinaris, Kyriakos). La réorganisation de la chaire date de 1921, depuis l'élection du Prof. A. Kousis, qui professe l'histoire de la médecine, l'introduction à la médecine, l'histoire des maladies épidémiques, avec un séminaire de bibliographie.

Quelques temps après le commencement des cours de la Faculté, celui de la *Pathologie générale* fut confié au professeur d'histoire de médecine Prof. Leukias, à qui succéda le Prof. Prinaris, puis le Prof. P. Kyriakos (1866). En 1911, la chaire est occupée par le Prof. A. Christomanos qui, s'étant retiré, a été remplacé par le Prof. J. Katsaras, nommé à la chaire de Physiologie pathologique.

*L'anatomie pathologique* fut d'abord enseignée par le Prof. Th. Aphentoulis (1840) auquel succéda pour quelque temps le Prof. S. Stavrinakis, puis le Prof. C. Déliyannis, frère du premier ministre Déliyannis, qui fut le premier réorganisateur de l'enseignement et le fondateur du laboratoire et du musée anatomico-pathologique. A ce dernier succéda le Prof. M. Chatzimichali et, en 1892, le Prof. D. Chassiotis auquel on doit la réorganisation de l'enseignement, du musée et du laboratoire. Retiré (1896) pour des raisons de santé, il fut succédé par le prof. N. Pézopoulos et, après la mort de celui-ci (1913), par le professeur actuel C. Mélissinos.

*La Pharmacologie* a été professée successivement par les Professeurs Nicolaïdis Lévaëus, N. Costis (1877), Th. Aphentoulis (1889) N. Makkas, N. Kallicounis puis, expérimentalement, d'abord par le Prof. S. Dontas et actuellement par le Prof. Jokimoglou.

*Cliniques.* L'enseignement clinique a commencé dès 1840 à

l'hôpital «L'Espérance» (Ἡ Ἐλπίς) comprenant deux cliniques, une interne et l'autre chirurgicale, jusqu'en 1847. Ce sont les professeurs J. Vouros et Al. Pallis, qui professaient à la clinique interne. La clinique fut ensuite divisée en deux services, dont le Prof. G. Makkas devint directeur de l'un et le Prof. à l'Académie Ionienne, Ch. Prémentéris Typaldos, de l'autre. A ceux-ci succédèrent les professeurs C. Déliyannis et G. Karamitsas, puis les professeurs N. Makkas et J. Zochios et récemment les professeurs S. Liviératos et B. Bensis, qui imprimèrent un nouvel élan audit enseignement clinique.

La plupart des cliniciens professaient d'abord la pathologie interne et thérapeutique. Ainsi le Prof. D. Aeginitis enseigna de 1855 à 1882 et après lui les professeurs Déliyannis, Karamitsas, Chatzimichalis, Bensis (1911) et dernièrement le Prof. A. Aravantinos.

Un grand progrès a été réalisé par la fondation de la *Polyclinique* (1856) dont les professeurs D. Orphanidis, M. Chatzimichalis et actuellement le prof. M. Sacorrhaphos furent les professeurs. Les divers services de la Polyclinique (Ἀστυκλινική) se trouvent sous la direction de professeurs extraordinaires de la Faculté.

Malheureusement, aux termes de la nouvelle loi, en dépit de la décision de la Faculté et au détriment à l'intérêt des étudiants de médecine, la Polyclinique doit être supprimée.

D'autre part, la *Clinique chirurgicale* de l'hôpital «L'Espérance» sous la direction du Prof. J. Olympios tout d'abord, puis du Prof. Th. Arétaios fut divisée en deux services après la mort de celui-ci (1893). L'un fut remis au Prof. S. Manghinas et l'autre au Prof. J. Galvanis, auquel succéda le Prof. et académicien G. Phocas, ancien professeur à Lille. Actuellement les professeurs de la clinique chirurgicale sont les professeurs M. Géroulanos et N. Alivisatos, qui imprimèrent un nouvel élan à l'enseignement.

La *pathologie chirurgicale* a été enseignée successivement par la plupart des cliniciens susmentionnés; récemment, le cours fut réuni à celui de la clinique chirurgicale préparatoire et confié au Prof. E. Contoléon.

Un cours de *médecine opératoire* et d'*anatomie topographique* était aussi professé à la Faculté par les professeurs Treiber, Stavrinakis, Arétaios, A. Bastas, Paul Joannou et E. Kalliontzis. Actuellement le cours d'anatomie topographique est supprimé et le Prof. C. Merminghas professe seulement la médecine opératoire.

La *clinique obstétricale* a été dirigée dès le début par le Prof. N. Costis, jusqu'en 1861, puis par les professeurs M. Vénizélos

et D. Consolas (1886) et actuellement par les professeurs C. Louros et N. Pétsalis. Une clinique gynécologique a été fondée en 1921 et se trouve sous la direction du Prof. C. Logothétopoulos.

*La clinique des maladies des enfants* a été dirigée par les professeurs A. Vitsaris, A. Zinnis (1870), Ch. Malandrinos et actuellement par le Prof. G. Makkas. Au début l'enseignement avait lieu à l'asile municipal des enfants trouvés, ensuite dans une petite clinique universitaire et récemment à l'hôpital des enfants malades «St<sup>e</sup> Sophie».

*La clinique neurologique*, fondée en 1893 sur l'initiative de l'académicien et éminent Prof. Michel Katsaras, fonctionne à l'hôpital «Aeginitéion», élevé aux frais de feu le Professeur en médecine Denis Aeginitis.

*La clinique des maladies de la peau et syphilitiques* a d'abord fonctionné en 1873 sous la direction du Prof. S. Balanos, le Prof. M. Vénizé'os ayant été le premier chargé du cours théorique de ces maladies. Après la mort du Prof. Balanos, la direction fut remise successivement aux Professeurs Paul Joannou, E. Kalliontzis M. Protopoulos et dernièrement (1909) avec un nouvel élan au Prof. G. Photinos. Cette clinique fonctionne à «l'Hôpital André Syngros» le plus complet de son genre, élevé par le grand bienfaiteur grec dont il porte le nom.

*La clinique ophtalmologique*, dirigée d'abord par son fondateur, l'illustre ophtalmologue et historien de la médecine, André Anagnostakis, puis après sa mort (1897), par les Professeurs Delaportas et Gazepis, est actuellement dirigée par le Prof. et membre ass. de l'Académie d'Athènes G. Kosmétatos.

Au début, le cours *d'hygiène* était adjoint à celui de la pathologie générale (Prof P Kyriakos). Puis enfin la nomination (1898) de l'illustre professeur et organisateur C. Savas à la chaire d'hygiène et microbiologie marque l'époque d'un grand progrès.

*La médecine légale et la toxicologie* furent d'abord professées par les Professeurs A. Pallis, Ach. Georgantas (1875) et actuellement par le Prof. J. Georgiadis (1912).

Il est de notre devoir de citer aussi les noms de certains professeurs agrégés qui se sont distingués dans l'enseignement et la rédaction d'ouvrages médicaux, tels que les docteurs D. Coccoris, P Rontopoulos, M. Oeconomakis, G. Bistis, M. Georgopoulos, I. Lymbéropoulos, etc. Citons aussi certains professeurs extraordinaires, le prof. I. Tsacomas, de gynécologie, le Prof. B. Ghizis, d'urologie, le Dr Triantaphylakos, de la clinique médicale,

qui est aussi directeur du Musée Anthropologique, le Dr Cl. Stéphanos, auteur de l'article «Grèce» dans la Grande Encyclopédie des sciences médicales, éditée par le Prof. Dechambre.

L'enseignement universitaire dure 6 ans. Il est organisé de façon qu'une partie seulement des cours est obligatoire, l'autre facultative.

Les candidats ayant subi avec succès leur examen obtiennent leur diplôme. Pour obtenir le titre de docteur, ils doivent soutenir devant la Faculté une thèse originale sur un sujet de leur choix.

*Le personnel enseignant* se compose de professeurs titulaires (τακτικοί, réguliers) et extra-ordinaires, et de privat-docents (ἐφηγηταί) chargés de cours ou non, choisis par la Faculté de médecine après un concours, basé sur des travaux personnels, et nommés par le président de la République sur la proposition du ministre de l'Instruction publique. Les professeurs passent à l'âge de 70 ans à la retraite avec le titre de *ἰσοτιμία*, «égal en dignité». Le doyen nommé pour un an est choisi parmi les professeurs titulaires. A chaque chaire de clinique sont attachés des chefs de cliniques, comme à chaque laboratoire de recherches un chef des travaux. Ces chefs sont à la disposition du professeur pour les besoins du service et de l'enseignement. Un certain nombre d'internes et d'assistants est officiellement reconnu. Des externes sont aussi répartis dans les divers services des hôpitaux.

#### Ecole dentaire.

Selon l'article 5 du décret du 13 Mai 1834, celui qui voulait exercer la profession de dentiste devait certifier qu'il avait étudié théoriquement et pratiquement cette branche. Cependant, malgré les efforts successifs faits pour sélectionner les dentistes les plus instruits par la pratique, il faut admettre qu'à part ceux qui avaient étudié à l'étranger, la Grèce n'eut de vrais dentistes, scientifiquement instruits, qu'après la fondation à Athènes de l'école dentaire (Loi 2573 du 23 Avril 1921). Cette école est annexée à l'Université d'Athènes. L'anatomie, la physiologie, l'anatomie pathologique, l'hygiène et la microbiologie, la clinique médicale, la clinique chirurgicale, les maladies vénériennes, la stomatologie et la chimie y sont enseignées. Les cours sont professés par les professeurs de la Faculté de médecine. En plus de ces derniers, un certain nombre de professeurs et maîtres spéciaux de l'école dentaire y enseignent la pratique odontologique.

Les études en vue du diplôme de chirurgien-dentiste ont une durée de quatre ans; les leçons sont réglées par le décret du 7 Octobre 1930 (Jour. Officiel N° 349, p. 2833).

#### **Ecole de pharmacie.**

Les premiers pharmaciens grecs provenaient en général des Universités italiennes, puis de la Faculté de pharmacie de l'école Ioniennne. Le 15 Juillet 1838 une chaire de pharmacologie est fondée à la Faculté de médecine de l'Université d'Athènes pour faciliter les études de cette science; le 4 Mai 1839, l'école de pharmacie est également fondée.

Enfin, par la loi de 3905 (Juillet 1922), la pharmacie constitue une section de la Faculté physico-mathématique de l'Université d'Athènes. L'enseignement dure 4 ans. Les cours suivis sont les suivants: clinique minérale et organique (Prof. Zengelis et Prof. Mathiopoulos), Physique (Prof. Chondros), Zoologie (Prof. Scoufos), Botanique (Prof. Politis), Minéralogie (Prof. Kténas), Chimie pharmaceutique (Prof. E. Emmanuel), Toxicologie (Prof. Géorgiadis), Microbiologie et hygiène (Prof. Katsaras), Chimie alimentaire (Prof. Galanos), Pharmacognosie et Pharmacotechnie (Prof. Emmanuel).

Après un premier examen, l'étudiant acquiert son diplôme. Ensuite il doit faire un stage d'une année chez un pharmacien et subir de nouveaux examens (oraux et pratiques) afin d'obtenir la licence d'exercer.

Ce nous est un devoir de faire mention des éminents professeurs de chimie pharmaceutique, les professeurs Zavitsanos, Landerer, Dambergis, ainsi que du professeur actuel et académicien. E. Emmanuel, qui par ses efforts actifs a beaucoup contribué au progrès de la pharmaceutique.

#### **Ecole médicale militaire et autres.**

Le recrutement des médecins de l'armée active et de la marine est actuellement assuré par l'*Ecole médicale militaire*, fondée le 30 décembre 1925. L'école est placée sous la dépendance du ministère de la Guerre. Des bacheliers de l'enseignement secondaire classique y sont admis par voie de concours. Ils portent un uniforme et suivent les cours de la Faculté de médecine d'Athènes. Ils sont entretenus à l'école militaire aux dépens de l'état et y reçoivent leur instruction militaire.

Le recrutement des médecins de l'armée et de la marine se faisait auparavant par voie de concours parmi les médecins diplômés.

Une école spéciale, déjà prévue par la loi T A Z. en 1857, s'occupe de l'éducation scientifique des *sages-femmes* (1916, 31 Août).

La fondation d'une *Ecole vétérinaire* est également projetée; seule existe actuellement celle du service vétérinaire de l'armée, à l'hôpital des animaux, où les officiers vétérinaires complètent leurs études pendant 5 mois.

Il existe encore une école de médecine militaire (école de perfectionnement) où les médecins militaires suivent pendant une année des cours de perfectionnement. Elle est annexée au sixième hôpital militaire.

#### Laboratoires. — Musées. — Cliniques.

A la plupart des chaires sont annexées des *laboratoires* de recherches et d'enseignement et des laboratoires de travaux pratiques. Il en existe aussi d'autres, annexés aux diverses cliniques de la Faculté. Le recrutement du personnel (chefs de laboratoire, assistants) est fait par la Faculté, sur proposition du professeur dont dépend le laboratoire.

Les laboratoires de recherches sont destinés non seulement aux travaux et expériences personnelles du professeur mais aussi à l'instruction des étudiants qui y sont admis. Les principaux laboratoires sont les suivants: 1) Anatomie, 2) Histologie et Embryologie, 3) Physiologie (1894), 4) Physiologie pathologique, 5) Anatomie pathologique (1911), 6) Pharmacologie (1896), 7) Médecine opératoire (1873), 8) Médecine légale (1889), 9) Hygiène et Microbiologie (1905).

Un laboratoire est annexé à chacune des chaires de cliniques (médecine, chirurgie, accouchements, maladies nerveuses et mentales, médecine infantile, maladies cutanées et vénériennes, gynécologie, ophtalmologie).

Il existe aussi des *musées* spéciaux (anatomique, anthropologique (1887), anatomo-pathologique, d'hygiène, etc.).

Le musée de Dermatologie et syphiligraphie contient une remarquable collection de moulages en couleurs reproduisant ces maladies. Les pièces sont dues à l'initiative de Prof. Photinos, qui les a parfaitement choisies et classées.

Un centre d'études du cancer fonctionne à l'hôpital «Arétaeion».

*Cliniques.* Les cliniques universitaires sont les suivantes:

Deux cliniques médicales et deux cliniques chirurgicales à l'hôpital «Elpis». Une clinique chirurgicale et une gynécologique à l'hôpital «Arétaeion». Une clinique des maladies des enfants à l'hôpital «St<sup>e</sup> Sophie». Une clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'hôpital «Syngros». Une clinique des maladies du système nerveux et de pathologie mentale à l'hôpital «Aeginiteion». Deux cliniques obstétricales. Une clinique des maladies des yeux. L'«Astyclinique» (Polyclinique) dans l'hôpital «Elpis».

#### Sociétés médicales.

Dès les premiers efforts réalisés, on a compris que la science ne pouvait progresser sans le concours de sociétés scientifiques. Aussi, le 15 Avril 1835, a-t-on fondé à Athènes la première association des sciences exactes: «La Physico-historique», dont le seul but était de faire des recherches en Grèce «sur les trois règnes de la nature». L'archiatre du roi Othon, Dr Wibmer, en fut le premier président et le Dr D. Mavrocordatos, le secrétaire général. Le 5 Juin 1835, les médecins bavares, venus en Grèce avec le roi, et les médecins grecs les plus distingués s'étant réunis, fondèrent la «Société médicale d'Athènes». En travaillant sans cesse et infatigablement jusqu'à nos jours, cette société a beaucoup contribué au progrès de la science médicale grecque. Le docteur et théologien Denis Pyrros en fut le premier président et actuellement c'est le Prof. Merminghas.

Plusieurs sociétés savantes furent ensuite fondées dont les principales sont les suivantes:

Le 20 Mars 1882 la «Société d'Hygiène d'Athènes». Le «Syllogue contre les maladies paludéennes», fondé à Athènes en janvier 1905, sur l'initiative du Prof. Savas, dont le Dr J. Cardamatis fut pendant plusieurs années le secrétaire général. L'«Union panhellénique contre la tuberculose en Grèce», sur l'initiative du Dr B. Patrikios (25 Nov. 1914). La «Société grecque de Dermatologie et Syphiligraphie», sur l'initiative du Prof. G. Photinos. La «Société d'Hygiène» en avril 1905. La «Société médico-chirurgicale» (1916). La «Société Biologique» (1919). La «Société grecque d'Anthropologie», sur l'initiative du Prof. G. Coumaris (1923). La «Société grecque des recherches psychiques», sur l'initiative du Dr A. Evangélidis (Tanagras). L'«Union panhellénique contre le cancer» (1924). La «Société grecque contre la tuberculose» (1925). La «Société grecque de chirurgie» (1928). La «Société grecque de l'histoire de médecine», fondée en 1928, sur

l'initiative du Prof. A. Kousis. L'«Union dermatologique et véné-  
ralogique» (1928). La «Société d'Hydrologie et Climatologie»  
(1928). La «Société oto-rhino-laryngologique» (1926). La «Société  
grecque carnécologique» (1929). La «Société pédiatrique» (1931).  
sur l'initiative du Prof. Maccas. La «Société obstétricale et gyné-  
cologique» (1932). La «Société d'ophtalmologie» (1932).

L'*Académie d'Athènes* s'occupe des études et des recherches  
qui peuvent contribuer au progrès des diverses sciences. Elle  
est divisée en 3 classes; celle des sciences exactes dispose actuel-  
lement de 6 sièges pour la médecine, échus aux professeurs  
Phocas, Sclavounos, Katsaras, Jokimoglou, Dontas et Kousis.

### Congrès médicaux.

Les divers congrès tenus en Grèce ont été d'une grande in-  
fluence sur la marche progressive de la médecine.

Les premiers en date sont dus à l'initiative de la Société mé-  
dicale d'Athènes et surtout à son président le Prof. A. Anagno-  
stakis. Le premier eut lieu à Athènes en 1882, sous la présidence  
de ce professeur (les comptes-rendus en furent donnés par le  
Prof. N. Makkas et Ch. Rhallis); le second congrès, également  
sous la présidence du professeur Anagnostakis, eut lieu aussi à  
Athènes en 1887 (comptes-rendus par les Drs Digénis et Louis);  
le troisième en 1901 sous la présidence du docteur K. Nicolaïdis  
(comptes-rendus par le Dr Mangakis); le quatrième en 1903 sous  
la présidence du Prof. M. Chatzimichalis (comptes rendus par C.  
Papayannis); le cinquième en 1906 sous la présidence du Prof.  
S. Manghinas (comptes-rendus par le Dr J. Cardamatis).

Deux congrès spéciaux sur la tuberculose se réunirent à  
Athènes sous la présidence du Dr B. Patrikios (comptes-rendus  
par le Prof. A. Kousis) et à Volo en Mai 1912 (comptes-rendus  
par le Dr Saratsis).

Après la fondation des Syllogues médicaux de l'Etat, l'Union  
panhellénique médicale eut l'initiative d'assembler les médecins  
en Congrès, dont le premier fut tenu à Salonique en 1926 (comp-  
tes-rendus au Progrès médical, 1926) et le second à Patras  
en Mai 1927 (comptes-rendus par le président J. Verroios et  
Tsalas).

Mentionnons encore un Congrès spécial d'hygiène convoqué  
à Athènes par le Syllogue médical d'Athènes et quelques autres  
congrès spéciaux de dentistes et de pharmaciens.

### Les concours médicaux.

Les premiers concours médicaux en Grèce ont été établis par la Société médicale d'Athènes. En 1840 une médaille d'or offerte par le roi Othon fut attribuée au traité sur la quinine et le traitement des fièvres intermittentes, présenté par le Prof. Piorry de Paris.

Un grec de Petersbourg, nommé D. Bernardakis, établit un autre concours en 1860. Un an après l'archiatre russe, G. Symbolidès, en institue un troisième qui, maintenu jusqu'aujourd'hui, a beaucoup contribué au progrès de la médecine grecque, en l'encourageant à composer des travaux spéciaux. Il en est de même d'autres concours fondés par cette Société médicale d'Athènes. Citons celui du philhellène américain Cotting, du Prof. Manghinas, et ceux du Dr Mavroyanni, du Dr Zambaco pacha de Constantinople et du Dr Contoléon de Smyrne, sous l'égide de la Faculté de médecine de l'Université d'Athènes.

### La presse médicale.

Sitôt après sa fondation la Société médicale d'Athènes (5 Juin 1835), se mit à éditer le journal médical «*Asclépios*» (1836-38; 1856-66; 1870-74), puis le «*Néos Asclépios*» (1842-43; 1847) et l'«*Abeille médicale*» (par A. Goudas) (1853-58; 1864-5). Ces éditions contribuèrent beaucoup à l'instruction des praticiens et des étudiants. Depuis lors la presse médicale a pris un développement considérable. La plupart des journaux et des périodiques ont un aspect scientifique et contiennent des articles fondamentaux et originaux, relatifs à des questions encore discutées; les revues résument les questions courantes les plus intéressantes ou reproduisent des articles intéressant la pratique médicale ou les points fondamentaux des communications et le compte-rendu analytique des travaux étrangers sur la thérapeutique, diagnostic, etc.

Un petit nombre de ces journaux est publié en vue de la publicité pharmaceutique. Des journaux parus récemment traitent surtout des intérêts professionnels<sup>(1)</sup>.

---

(1) Les principaux journaux médicaux parus en Grèce sont les suivants :

«*Journal médical*», (1858-60). — «*Hippocrate*», (1862; 1864-5). — «*Galien*», (1879-86; 1887-1895; 1895-96) — «*Journal médical de l'armée*», (1890-96). — «*Progrès médical*», (depuis 1896 jusqu'à nos jours). — «*Le moniteur médi-*

Il existe aussi un certain nombre de publications spéciales sur l'art dentaire et la pharmaceutique.

La presse non médicale, quotidienne et périodique, s'intéresse aussi assez souvent aux questions d'ordre médical, questions très utiles aux lecteurs profanes, lorsque les rédacteurs de ces articles sont des médecins. Dans cette œuvre de vulgarisation des connaissances utiles de médecine il faut comprendre quelques éditions populaires d'une grande clarté sur des sujets médicaux intéressant la société entière, tels que la tuberculose, les fièvres paludéennes, et le cancer (par le Prof. A. Kousis), les maladies vénériennes (Prof. Photinos) etc.

### Bibliothèques, Bibliographies.

Les bibliothèques qui peuvent servir à l'étude de la médecine sont celles de la Bibliothèque Nationale et de la Faculté de Médecine, cette dernière fondée sur l'initiative du Prof. A. Kousis, et située dans le bâtiment de l'Université. La Bibliothèque de la Chambre des députés, ainsi que tous les laboratoires et cliniques de l'Université, possèdent aussi un certain nombre de livres médicaux. Au club des étudiants une bibliothèque médicale est aussi à leur disposition. L'entrée en est libre du matin au soir tous les jours.

La première bibliographie médicale grecque date de 1917, lors de la publication faite par le Prof. A. Kousis d'un catalogue de toutes les publications médicales grecques parues depuis la chute de Constantinople. Il faut aussi mentionner les bibliographies rédigées par les professeurs Politis et Merminghas et celle d'obstétrique et gynécologie, due au prof. agrégé Dr Androanacos.

---

cal,, (1901-5) — "Archives médicales,, (1905-22). — "Revue psychiatrique et neurologique,, (1902-11) — "Revue contemporaine médicale,, (1908-10). — "Revue médicale grecque,, (1916-25). — "Presse médicale (1920) — "La médecine,, (1922-26). — "Hippocrate,, (1923-4). — "Médecine académique,, (1929). — "Médecine sociale,, (1929). — "La Grèce médicale,, (en français depuis 1899). — "L'Hippocrate,, à Constantinople, 19:0-14.

Les journaux suivants paraissent actuellement: "Le médecin praticien,, (à partir de 1923), — "La clinique,, (1925), — "La médecine grecque,, (à Salonique depuis 1927), — "La Chronique médicale,, (1928). — "L'Esculape,, — "Le bulletin de carcinologie,, (1929) et un journal populaire "l'Hygiène,,. "Le mouvement médical,, (1925), "Le journal médical,, (1928), et "Le médecin sanitaire,, (1929) s'occupent surtout des intérêts professionnels.

## III.

L'ÉVOLUTION DE LA MÉDECINE EN GRÈCE AU POINT  
DE VUE DE L'ORGANISATION SANITAIRE.

C'est au roi Othon, facteur d'une réelle civilisation, qu'est due la première organisation sanitaire en Grèce. Les doctes médecins qui l'avaient accompagné dans ce pays à peine renaissant, réalisèrent dans ce domaine de très remarquables progrès.

Persuadés que l'hygiène publique est le fondement sur lequel s'appuie la force de l'Etat et le bonheur du peuple, sachant bien que tout ce qui concernait la santé nécessitait une réforme totale, un souci intense et soutenu, ils s'adonnèrent avec ardeur à son organisation. C'est alors que, par décret royal du 3/15 Avril, la *police sanitaire* fut constituée. Elle relevait du secrétariat de l'intérieur et avait notamment pour mission: 1) d'organiser et de conserver les bâtiments sanitaires à l'intérieur, à la frontière et aux ports, 2) de proposer des lois contre la peste, des règlements contre la propagation et la transmission des épidémies et des épizooties, 3) de constater le nombre des décès et de sauver les morts-apparents, ainsi que de surveiller la formation des cimetières, 4) d'organiser les hôpitaux et les asiles d'aliénés, 5) d'élaborer des règlements propres à supprimer le charlatanisme, 6) de surveiller le fonctionnement des écoles de chirurgie, d'obstétrique et l'éducation des vétérinaires et pharmaciens, 7) d'élaborer les règlements des pharmacies, 8) de fixer les impôts du corps sanitaire, 9) d'exercer la surveillance médicale et pharmaceutique.

Cette parfaite législation fut mise peu à peu en application et selon les moyens dérisoires dont on pouvait disposer en ce temps-là. Parmi les lois promulguées, les plus intéressantes sont celles concernant l'établissement des médecins de départements (30 Octobre 1833), la vente des médicaments (29 Mars 1835), la non transmission des maladies contagieuses (24 Février 1885 et 31 Décembre 1836), la vaccination (4 Avril 1835), la formation des cimetières, la vérification des morts (13 Mars 1835) et l'enterrement, ainsi que le règlement des offices sanitaires et des lazarets.

D'autre part, le décret royal du 13 Mai 1834 instituait le *Conseil Sanitaire* (Ἰατροσωμῆδριον); celui-ci relevait du ministère de l'Intérieur. Il était composé d'un président et de 6 membres, dont 4 médecins, 2 pharmaciens et, s'il y avait lieu, de 1 ou 2 vétérinaires. Ce conseil devait examiner 1) les médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires, pharmaciens et sages-femmes vou-

lant exercer leur profession en Grèce, 2) délibérer en commun sur toutes les questions médicales intéressant le pays. Le médecin du roi Othon, Dr Charles Wibmer, fut le premier président de ce conseil. C'est à lui que l'on doit réellement toute l'organisation sanitaire de la Grèce. Le médecin de la Cour, archiatre Bernhard Roeser, et les médecins Treiber, Géorgiadès Leukias, Jean Nicolaïdis, Lévadeus, le pharmacien principal Xavier Landerer et le pharmacien militaire Mann, furent nommés membres de ce conseil. Ce furent les premières mesures prises concernant l'hygiène publique et la médecine en général. Le 18-30 Mai 1835, la Régence, sur proposition du secrétaire de l'intérieur, *Jean Colletis*, médecin lui-même, établit à Athènes la première école théorique et pratique de chirurgie et d'obstétrique. Cette école avait, d'une part, pour but d'instruire les plus capables guérisseurs empiriques du pays et, d'autre part, de former des hommes de science.

Le conseil sanitaire devint ensuite le corps supérieur s'occupant de toutes les questions relatives à la santé publique. Il relevait toujours du ministère de l'intérieur, il avait sous sa direction les inspecteurs sanitaires, médecins de départements, les médecins de polices, les directeurs du laboratoire clinique de l'Etat, les vaccinateurs et les employés sanitaires des ports et des lazarets. C'était le seul corps consultatif du ministère sur les questions médicales ; il se composait de membres réguliers et extraordinaires. Il s'informait de l'état hygiénique du pays et proposait au ministère les mesures jugées nécessaires à la vérification et à la conservation du bon état sanitaire du pays. Des lois et des règlements sanitaires étaient sans cesse proposés par ce corps, qui surveillait aussi l'exercice régulier de la médecine et des autres professions y relatives, ainsi que les établissements d'hygiène et thérapeutiques

Diverses lois qu'il proposa ont été d'une grande importance, surtout celles concernant la fondation de l'école des sages-femmes (1857), la surveillance des filles publiques et des maisons de tolérance (1856), les quarantaines ordinaires et les quarantaines d'observation (1857), la surveillance et la fondation des pharmacies, des maisons d'aliénés, des léproseries et, tout dernièrement, les lois concernant la quinine de l'Etat, la fondation du bureau d'hygiène scolaire (1908), les lois sur l'hygiène et l'assurance des ouvriers, sur leurs heures de travail (loi ΓΨΛΔ) et, enfin, sur l'exercice de la profession médicale en Grèce (ΔΞΓ.).

Après le départ de Grèce de Wibmer, les professeurs Treiber, Vouros, Orphanidis, Chatzimichalis furent présidents du

Conseil supérieur, puis le professeur et archiatre de la Cour Constantin Savas, qui fut l'habile réorganisateur de l'Hygiène publique et du service sanitaire de la Grèce, et enfin les professeurs Louros et Photinos. Il est de notre devoir de rappeler les grands services rendus à l'hygiène publique par feu le secrétaire de ce conseil, Dr Basile Patrikios. En 1922 le conseil sanitaire fut dénommé «Conseil supérieur de santé» «Ἀνώτατον Ὑγειονομικὸν Συμβούλιον». (Loi 2882 du 16 Juillet 1922).

En 1914 un nouveau pas en avant était fait par l'installation d'une direction spéciale d'hygiène et d'assistance au ministère de l'intérieur. Le service sanitaire était placé sous une direction compétente, tandis que depuis 1833 la direction de la section sanitaire de ce ministère était confiée soit à un conseiller sanitaire, soit à des directeurs, parfois non médecins. Cette direction promulga plusieurs nouvelles lois, qui furent les précurseurs de la réorganisation de la santé publique: telles les lois sur la surveillance de la santé publique (Loi 346), sur la fondation des laboratoires cliniques de l'Etat (L. 362), sur la fondation de l'institut vaccinal et antirabique (L. 384), sur l'exercice de la profession des désinfecteurs, des masseurs, etc. Après la guerre de 1912 une direction sanitaire séparée fut érigée à Salonique.

Entretemps, d'autres ministères s'occupaient activement de diverses questions sanitaires. Ainsi une section spéciale était fondée au ministère des communications pour la lutte contre la malaria, deux autres pour l'hygiène scolaire et l'éducation physique au ministère de l'instruction publique; au ministère de la Justice, le service des médecins légistes et la surveillance sanitaire des prisons; au ministère des Finances le service de la quinine de l'Etat et au ministère de l'Economie nationale celui des Stations thermales, de l'hygiène des ouvriers et de la marine marchande. Le service sanitaire de la police des villes relevait toujours du ministère de l'Intérieur.

Ces services sanitaires, dispersés ainsi dans les divers ministères, n'étant pas placés sous une seule direction, ne pouvaient rendre évidemment les services exigés; par conséquent en Juillet 1922, lors de la réorganisation du ministère de l'Assistance, nommé dorénavant ministère de l'Hygiène et de l'Assistance, il fut question d'y transférer tous ces services. Mais ce projet ne fut pas réalisé, car, après la révolution de 1922, cette loi fut abolie par l'arrêté du 13 décembre; on créait alors le ministère de l'Hygiène, où la plupart de ces services étaient transférés.

La fondation du ministère de l'Hygiène, due à l'initiative du prof. C. Savas, constitue réellement une importante étape dans l'organisation sanitaire de la Grèce. Malheureusement la mort nous fit perdre en la personne du prof. C. Savas, un organisateur de valeur, difficile à remplacer. Le Dr Doxiadis, le Prof. Christomanos, les Drs Papas, Saratzi, Bardopoulo, furent successivement ministères de l'Hygiène. Malheureusement quelques-uns de ces ministres n'étaient pas spécialistes dans les questions de l'Hygiène; d'autre part, de continuel changements avaient lieu, le ministère de l'Hygiène étant tantôt réuni au ministère de l'assistance, tantôt au ministère de l'Intérieur, (1926) et finalement réduit en sous-secrétariat. Il est donc bien naturel que ce ministère n'ait pu rendre, malgré les louables efforts de ses dirigeants, les services éminents qu'exige la santé publique. Les directeurs de ce ministère, Prof. Bensis, Prof. Christomanos, etc. et le directeur actuel, Dr Copanaris, ont pourtant fait de leur mieux.

#### **Organisation et administration sanitaires actuelles.**

Le ministère de l'Hygiène fondé finalement, ainsi qu'il est dit plus haut, en 1928 (L. 3718) et séparé du ministère de l'assistance en 1929 (L. 4172) constitue dorénavant le centre des services sanitaires du pays, dont les principaux se trouvent à Athènes. Le fonctionnement des services dans le reste de la Grèce est effectué par les médecins des départements (*νομιάτροι*), les médecins scolaires (*σχολιάτροι*), les médecins de police (*ἀστυάτροι*), ainsi que par les médecins légistes, les médecins des prisons et des stations thermales.

Le service supérieur du ministère est assuré par la *direction de l'hygiène* (décrets du 22 Juillet 1927 et 25 Août 1928) qui se compose de trois sections.

1) La *section des maladies contagieuses*, qui a pour but de lutter contre ces maladies, conformément aux conventions internationales, de diriger la lutte contre la malaria et la lèpre, d'exercer sa surveillance sur tous les laboratoires bio-chimiques et microbiologiques.

2) La *section de l'hygiène publique*, qui dirige les services relatifs à la prévoyance maternelle, aux nouveaux-nés et aux enfants du premier âge, et la lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes, l'alcoolisme, le cancer et les substances narcotiques. Elle s'occupe enfin des aliénés et de leur régime.

3) La *section de l'assistance publique*, qui s'occupe de l'assistance aux pauvres et surveille les professions médicales et les pharmacies.

L'inspection sanitaire et le contrôle sont effectués par trois inspecteurs, c'est à dire un inspecteur général des maladies paludéennes (Dr Moutousis), un second pour les maladies vénériennes (Dr Evangelou) et un troisième pour la surveillance des pharmacies.

Le *Conseil supérieur d'hygiène publique*, dont nous avons déjà parlé, réside au ministère; il se compose actuellement de 15 membres réguliers et de 16 membres extraordinaires (décrets du 22 Juillet 1927, Art. 10 et L. 3714 du 24 Décembre 1928). Il continue d'être le corps consultatif du ministère et son rôle a une importance particulière en cas d'épidémies. Il lui appartient de donner des instructions et des conseils pour combattre les maladies contagieuses.

Le service sanitaire dans le reste du pays est fait par les *médecins des départements*, dont le nombre est égal à ceux d'arrondissements (L. 346, décret du 28 Octobre 1923, Journ. Off. N° 328, p. 2345). Ils sont placés sous l'autorité du préfet, dont ils sont les conseillers sur toutes les questions concernant l'hygiène et la médecine. Ils s'occupent des maladies contagieuses, surveillent les cliniques, les hôpitaux, les hospices et veillent de près à l'observation des règlements concernant l'hygiène, l'exercice de la profession médicale et pharmaceutique, l'exécution de la vaccination et la revaccination et, le cas échéant, visitent les prisonniers et remplissent les fonctions de médecin légiste.

Dans les divers arrondissements il existe encore un service de vétérinaires des départements et de vétérinaires auxiliaires, relevant du ministère de l'Agriculture<sup>(1)</sup>.

Le *service de l'hygiène scolaire* a été fondé en 1911 (Décret du 17 Sept. 1908—Off. N° 239, p. 1053). Il relève encore du ministère des Cultes et de l'Instruction publique, dont une section (section de l'hygiène scolaire) constitue le service central; d'après l'arrêté ministériel du 27 Oct. 1915, sa compétence comprend l'hygiène à l'école et la surveillance sanitaire individuelle de l'écolier et des instituteurs, ainsi que la construction et le fonctionnement, le mobilier, les accessoires d'instruction des écoles publiques et privées, la désignation de toute mesure pouvant contribuer au

---

(<sup>1</sup>) Décret du 23 Septembre 1931. Officiel N° 348, p. 2860.

sain et harmonieux développement physique et intellectuel des élèves. Les mesures de protection à prendre contre les différentes maladies, surtout contre les maladies contagieuses, la publication des instructions relatives à l'hygiène, la formation d'un laboratoire pédagogique et enfin l'inspection des colonies de vacances, le contrôle de l'Etat sur la santé des instituteurs et fonctionnaires scolaires sont aussi de son ressort.

Le service externe fondé en 1915<sup>(1)</sup> est assuré par des médecins inspecteurs scolaires possédant un certificat d'hygiène scolaire, acquis à la suite d'examens passés devant les professeurs de l'Université d'Athènes.

Le service de l'hygiène scolaire, sous la direction du Dr Lampardarios, a donné d'assez satisfaisants résultats au point de vue de l'hygiène de l'école, des bâtiments scolaires, de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles<sup>(2)</sup>, du contrôle de l'état de santé des fonctionnaires scolaires et surtout par la vaccination systématique et la lutte contre les maladies contagieuses, en particulier la tuberculose et le trachome.

Le service spécial des *médecins des stations hydrominérales* dépendant du ministère de l'Economie nationale<sup>(3)</sup> doit, pendant la saison des eaux, surveiller toutes les parties des établissements, prodiguer des soins aux baigneurs et autoriser ou non l'usage des eaux. En fin de saison thermale il est tenu d'adresser un rapport sur le fonctionnement du service thermal et sur toutes les questions ayant trait à l'usage des eaux, au point de vue médical<sup>(4)</sup>.

Ces médecins doivent avoir fait une pratique médicale de 3 ans ainsi qu'un stage dans une ville d'eau de l'étranger<sup>(5)</sup>.

Les services des prisons ressortissent au ministère de la Justice et comprennent les médecins (*ιατροὶ φυλακῶν*) donnant les soins aux détenus. Lorsque la prison est importante, un médecin adjoint supplée au médecin titulaire et l'assiste.

*Les médecins de police* de la ville (*ἀστυάτροι*) font le service sanitaire de la police dans les divers quartiers des villes, en

(1) L. 240, L. 1242 du 4 Avril 1918—Officiel N° 75, p. 463.

(2) Décret 20 Août 1926— Officiel N° 321, p. 2758.

(3) L. 1929, 13 Avril 1918.

(4) Décret du 18 Août 1928. Voyez aussi L. 1292 du 13 Avril—Officiel N° 82, p. 606.

(5) Décret du 16 Août 1920. Officiel No 188, p. 1900 et décret du 20 Sept. 1927.

suivant de près la conservation des conditions sanitaires dans les divers établissements (halles, hôtels, épiceries, boulangeries, salons de coiffure, etc.). Le personnel de certains établissements doivent avoir un livret personnel de santé<sup>(1)</sup>.

Il existe aussi un décret<sup>(2)</sup> relatif aux services spéciaux, chimiques et vétérinaires de la police des villes (ἀστυκηνιατικὴ καὶ ἀστυχημικὴ ὑπηρεσία).

Enfin en cas d'épidémie de variole, l'arrêté 33315/17423 du 23 Avril 1929 pourvoie à un service spécial de *vaccinateurs* (Δαμαλισταί)<sup>(3)</sup>.

*Service sanitaire maritime.*—Le service sanitaire des ports, qui a pour but de protéger le pays contre les maladies épidémiques, est réglé par les lois ΚΙ' (1845) Γ'XIB (1910) et 346 (1915). Il y a en Grèce 27 services de ce genre, dont 10 de première classe et 17 de seconde. Celui du Pirée comprend 4 médecins de marine et celui de Salonique 3<sup>(4)</sup>. En cas d'épidémies plusieurs lazarets fonctionnent<sup>(5)</sup>.

*Vérification des naissances et des décès.* Les actes de l'état civil de naissance et de décès sont réglés par la loi 2430 du 30 Juin 1920. La nomenclature des causes de décès est réglée selon la décision du Congrès international tenu en Octobre 1920, auquel la Grèce a adhéré.

En général, le certificat du cas de décès est signé par le médecin traitant. Mais il existe aussi, dans les grandes villes, des médecins vérificateurs de décès (νεκροσκόποι), qui ont l'obligation de se transporter auprès de la personne décédée, afin de s'assurer du décès avant de procéder à la rédaction de l'acte de décès, surtout si le bulletin du médecin traitant indiquant la cause de la mort ne leur paraît pas suffisant.

*Expertise médico-légale.* Les fonctions de médecins-experts auprès des tribunaux ne peuvent être remplies que par des méde-

(1) L. 4103 du 9 Mars 1929, Officiel N° 118, p. 217.

(2) 17 Juin 1921, Officiel N° 114, p. 467

(3) Officiel N° 74, p. 265

(4) Décret 21 Oct. 1925. Officiel N° 320, p. 2252.

(5) Un projet de convention sanitaire spéciale vient d'être établi pour l'institution d'un Bureau interbalkanique d'informations sanitaires. Le but de ce bureau est de contribuer à l'établissement entre les services sanitaires publics des Etats balkaniques d'une collaboration permanente concernant en premier lieu l'Epidémiologie, en second lieu la législation et la statistique sanitaire, la Clino-climatothérapie et, en général, la Médecine sociale et l'Hygiène.

cins légistes à traitement fixe, au nombre de 2 par ville de plus de 50000 habitants et 4 au dessus de cent mille (1)

Par la même loi (Art 8) une morgue a été fondée à Athènes, sur l'initiative du Prof. J. Georgiadis, où s'instruisent les étudiants en médecine et les candidats aux places de médecins-experts (2)

#### Centre sanitaire d'Athènes.

Le centre fondé d'après la loi 4433 du 17 Août 1929 (Officiel N° 292, p. 2475) et relevant du ministère de l'Hygiène, a pour but d'appliquer le programme sanitaire proposé par le Comité sanitaire, délégué en Grèce par la Société des Nations, sur la demande du Gouvernement grec, après la grande épidémie de dengue. On projette d'en former de semblables dans d'autres villes, de sorte que les 35 services des médecins de départements soient finalement transformés en centres sanitaires (3).

L'école sanitaire, dépendance du centre d'Athènes (Loi 4069), se trouve sous la direction de l'hygiéniste anglais, M. le Dr Norman White, appelé par le gouvernement grec comme réorganisateur des services sanitaires du pays.

L'organisation des divers services du centre sanitaire d'Athènes et des centres secondaires des départements, ainsi que le fonctionnement de l'école sanitaire sont réglés par le décret du 30 Septembre 1930 (Officiel N° 343, p. 2809).

L'école sanitaire a commencé à fonctionner le 16 Mars 1931. Le nombre des élèves de la première année a été de 27, dont 14 médecins reçus sur concours, 11 fonctionnaires sanitaires et 2 médecins de marine. Les cours ont duré jusqu'à fin Mars 1932. Vingt sept de ces étudiants ont pris leur diplôme de médecin hygiéniste. Outre ces derniers, 12 inspecteurs sanitaires y ont fait des études spéciales et plusieurs médecins militaires et fonctionnaires sanitaires ont suivi des cours spéciaux sur la malaria.

D'autre part, le *centre sanitaire d'Athènes*, sous la direction du Dr N. White comprend 6 services :

1) Le service biochimique, 2) de la mécanique sanitaire, 3) de la Microbiologie, 4) de la Malaria, 5) de l'hygiène scolaire, 6) de l'hygiène publique et sociale.

(1) Loi Γ X II, 3680, du 19 Mars 1910, modif par la loi 2234 du 24 Juin 1920 et la loi Γ X II.

(2) Le décret du 29 Nov. 1929 (Officiel N° 427, p. 3618) et la loi 4775 du 31 Mai 1930 (Officiel N° 196, p. 1671) règlent leur traitement.

(3) Décrets du 5 Mars 1930, Officiel N° 31, p. 253 et 5 Mai 1931, Offic. N° 135, p. 968.

Deux de ces sections sont dirigées par des médecins hygiénistes envoyés et rémunérés par l'Institut Rockefeller.

Une école d'infirmières visiteuses (Σχολή επισκεπτῶν κοινωνικῆς ὑγιεινῆς) relevant du ministère de l'Hygiène constitue une annexe de l'école et fonctionne dans l'hôpital de la Croix Rouge (1).

Le budget du centre sanitaire et de l'école, ainsi que celui de l'école des infirmières visiteuse est le suivant :

| Exercice 1932—33                                       |            |
|--|------------|
| Personnel  | 6.402.000  |
| Centre d'école sanitaire                               | 4 000.000  |
| Ecole des infirmières visiteuses                       | 864 000    |
| Installation et fonctionnement des centres secondaires | 1.690.000  |
| Loyers   | 606.000    |
| Réserve pour dépenses imprévues                        | 404.000    |
| Total  | 13.966 600 |

#### Ministères de Guerre et de Marine

Il existe auprès du ministère de la Guerre et du ministère de la Marine une administration sanitaire, composée de deux sections (médicale—pharmaceutique) qui dirige tout ce qui concerne l'organisation et l'inspection sanitaire de l'armée de terre, de mer et de l'air. Une administration spéciale et une inspection générale fonctionnent au ministère de la Guerre pour le service vétérinaire de l'armée. Le service de l'armée de l'air est fait par les médecins militaires de l'armée de terre 425 médecins militaires sont actuellement en service dans l'armée. Voici les grades des médecins militaires par rapport à ceux de France.

Médecin aide major de 2<sup>me</sup> classe (ἀνθυπίατρος - sous-lieutenant).

» » » » 1<sup>re</sup> » (ὑπίατρος)-lieutenant.

Médecin aide major de 2<sup>me</sup> classe (ἰατρος) capitaine.

» » » » 1<sup>re</sup> classe (ἐπίατρος)-commandant.

Médecin principal de 2<sup>me</sup> classe (ἀρχίατρος) lieutenant-colonel.

» » » 1<sup>re</sup> classe (Γεν. ἀρχίατρος) colonel.

Médecin inspecteur » » (Ἀνώτ. γεν. ἀρχίατρος) général.

Il y a en Grèce 34 hôpitaux militaires dont 4 de première classe; le plus ancien est le premier hôpital militaire d'Athènes, fondé en 1825.

(1) Décret du 21 Janv. 1930, Officiel N° 22, p. 196.

Un petit hôpital (<sup>2</sup>Αναρρωτήριο, station de convalescence) fonctionnant dans chaque régiment est dirigé par le médecin militaire du régiment.

Parmi les anciens médecins militaires nous devons nommer ici les principaux; Soutzo, Myconios, Nicolaïdes, Papaioannou, Papatheodorou, Lékas, Manoussos, Chomatianos, Eustratiades etc. et parmi les médecins principaux actuels, M<sup>rs</sup> Anastassopoulos, Tsounoukas, Aravantinos, etc.

Citons aussi, G. Pilavios, médecin vétérinaire militaire.

La marine recrutait son personnel parmi les jeunes docteurs par voie de concours. Actuellement ce personnel est fourni par l'école militaire.

Le service sanitaire dans la marine se fait selon les règlements de l'armée de terre. Le nombre des médecins navals est de 50 environ.

Il y a 3 hôpitaux navals, l'un, le plus ancien, fondé il y a 45 ans par le médecin principal Saunier, à l'arsenal maritime (ναύσταθμος), l'autre au Pirée, dans l'ancien hôpital russe, et le troisième à Poros.

Les pharmaciens sont au nombre de 6 à 8.

Parmi les anciens médecins navals, citons le médecin principal Dr Karl Rheinhold, l'éminent éditeur de certaines œuvres d'Hippocrate, qui naquit à Hanovre en 1805, vint en Grèce avec le roi Othon et mourut en 1876 au Pirée; le médecin principal Othon Saunier fils du philhellène français général Saunier et de mère grecque; Mitsakis, médecin principal et l'académien Mr Pierre Apostolidis, un homme de lettres des plus éminents, le médecin principal M. Evangélidis, président de la Société des recherches psychiques, et les médecins principaux actuels MM. Pantéoulos, Moraïtoyannis, Padélopoulos etc.

#### Services sanitaires municipaux

Il existe aussi des bureaux d'hygiène sous l'autorité des maires — qui très fréquemment en Grèce sont des médecins — dont le but est de protéger la salubrité publique et d'appliquer les dispositions des lois sanitaires dans les villes et les communes. Le nombre des médecins des mairies et des communautés s'élève à plus de 400.

Le service sanitaire de la mairie d'Athènes se compose d'un centre sanitaire et de dispensaires municipaux.

Le centre est logé dans un bâtiment spécial, où se trouve la

direction et où fonctionne le service épidémiologique, ayant à sa disposition un laboratoire clinique et microlaboratoire complet; le service contre la malaria avec un laboratoire spécial; le service contre la tuberculose, qui dirige un dispensaire antituberculeux, type Calmette; le service de l'hygiène sociale qui dirige un dispensaire antivénérien et 6 dispensaires municipaux, dispersés dans la ville, qui offrent gratuitement leurs soins aux indigents. Les enfants des citoyens pauvres sont logés et nourris pendant la journée dans des stations spéciales, afin que les parents puissent s'adonner librement à leurs travaux.

### Hôpitaux et hospices

La Grèce n'oublia pas ses malheureux. Une de ses premières pensées fut de soulager les misères sociales. Les premiers soins aux malades étaient donnés à Athènes à l'hôpital «Elpis» et à l'hôpital militaire. On parvint à augmenter le nombre des lits pour les malades en transformant quelques maisons en hôpitaux, puis en construisant de nouveaux hôpitaux, améliorés graduellement sous l'influence scientifique et les progrès de l'hygiène. Certains hôpitaux modernes sont réellement de tout premier ordre en matière d'installation, de fonctionnement parfait, (tels p. ex. ceux de la Croix Rouge, l'Hôpital André Syngros, l'Evangelismos, etc.).

Ne pouvant dans ce court exposé faire l'historique de chaque fondation, nous nous contentons d'énumérer ici les divers hôpitaux et hospices de la Grèce, dans ce tableau que nous prête aimablement notre confrère Dr Charitakis, chef de section du ministère de l'Hygiène.

#### *Hôpitaux de l'Université d'Athènes.*

|   |      |            |
|---|------|------------|
| Astyclinique .....                                  | Lits | 17         |
| Clinique névrolog. et psychiatr. Arétaieion         | »    | 110        |
| Clinique gynécolog. et obstétrique                  | »    | 90         |
| Clinique des enfants malades St <sup>e</sup> Sophie | »    | 75         |
| Clinique des maladies des yeux .....                | »    | 14         |
| Total ...   | »    | <u>336</u> |

#### *Hôpitaux de l'Etat.*

|                                      |      |             |
|--------------------------------------|------|-------------|
| A) Généraux 17 .....                 | Lits | 1753        |
| B) Antituberculeux et dispensaires : |      |             |
| 1) A Athènes «Sotiria» .....         | »    | 1364        |
| 2) Asbestochori ..                   | »    | 412         |
| 3) La Canée .....                    | »    | 176         |
| Total ..                             | »    | <u>1952</u> |

|  |           |      |
|--|-----------|------|
| C) Cliniques psychiatriques 4 (à Athènes<br>Salonique, Corfou et La Canée).... | Lits      | 1990 |
| D) Cliniques des maladies vénériennes 6  | »         | 604  |
| E) Hôpitaux des maladies infectieuses 2<br>(à Athènes et Salonique).....       | »         | 152  |
| F) Hôpitaux des lépreux 2 .....  | »         | 446  |
| G) Maternité et cliniques gynécologiques<br>à Salonique .....                  | »         | 60   |
| H) Maternité d'Athènes .....   | »         | 80   |
| I) Hôpitaux des maladies des yeux à<br>Chio .....                              | »         | 5    |
|  | Total ... | 7012 |

*Hôpitaux municipaux et communaux.*

|   |          |      |
|---|----------|------|
| 1) Généraux 29 .....  | Lits     | 2111 |
| 2) Antituberculeux et sanatoria 8 .....                       | »        | 57   |
| 3) Hôpitaux psychiatriques 2 .....                            | »        | 115  |
| 4) Hôpitaux des maladies de la peau et<br>vénériennes 1 ..... | »        | 12   |
| 5) Hôpitaux des maladies infectieuses 2                       | »        | 28   |
| 6) Léproseries 2 .....  | »        | 96   |
| 7) Maternités 2 .....   | »        | 30   |
|   | Total .. | 2434 |

*Etablissements de bienfaisance, Hospices et Hôpitaux, Asiles*

|   |           |      |
|---|-----------|------|
| 1) Généraux 23 .....                    | Lits      | 1847 |
| 2) Antituberculeux et sanatoria 5 ..... | »         | 271  |
| 3) Psychiatriques .....                 | »         | 606  |
|   | Total ... | 2724 |

*Dispensaires.*

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 1) Dispensaires populaires 34 ..... |  |
| 2) » agricoles 60 .....             |  |
| 3) » antituberculeux 2 .....        |  |
| 4) » antitrachomatiques 12 ..       |  |
| 5) » antivénéériens 12 .....        |  |
| Stations antirabiques 4 .....       |  |

Quelques-uns de ces hôpitaux sont dûs à des assistances étrangères, comme par ex. les hôpitaux français d'Athènes, Salonique, Syra, Génitsa, l'hôpital italien à Salonique, l'hôpital des femmes américaines au Pirée (lits 80) et Xanthi (lits 48).

Les établissements hospitaliers sont placés en général sous le contrôle du ministère de l'Hygiène (Décret du 13 Oct. 1925 et 18 Janv. 1926).

Les internes et externes de ces hôpitaux sont nommés après un concours selon la loi 4734 du 13 Avril 1930<sup>(1)</sup>.

L'assistance médicale gratuite est pratiquée dans tous les établissements hospitaliers.

### **Croix Rouge hellénique**

Le recours à la charité privée pour soigner les militaires blessés n'était pas rare en Grèce; on ne serait pas embarrassé de trouver à cet égard dans le passé de tels exemples, même d'héroïsme. Mais l'amélioration du sort des militaires blessés date surtout du 17 Janvier 1865, lors de l'adhésion de la Grèce à la Convention de Genève du 22 Août 1864 et de la formation, sur l'initiative de la reine Olga, de la Croix Rouge hellénique (22 Janvier 1877).

Cette organisation a complété parfaitement le service sanitaire de l'armée et a contribué à adoucir non seulement les souffrances physiques des victimes des diverses guerres mais aussi toutes les calamités accumulées sur la Grèce.

En 1925 la Croix Rouge a fondé «La Croix Rouge de la jeunesse»; en 1911, une école d'infirmières et en 1930 un splendide hôpital aux frais des grands bienfaiteurs grecs Corgialieno et Bénakis. La Croix Rouge a réellement des titres imperissables à la gratitude de tous les Hellènes et a bien mérité la médaille d'or décernée par l'Académie d'Athènes et la Croix de Guerre.

### **Institut Pasteur d'Athènes**

C'est à la générosité du richissime grec Bas. Zacharof, que nous devons le terrain acquis en 1919 sur lequel l'Etat construisit en 1920 le bâtiment de l'Institut. M. Sergent, de l'Institut d'Alger, a beaucoup contribué à son installation. L'inauguration en a été faite en présence de M. Calmette, représentant de l'«Institut Pasteur» de Paris. Un spécialiste, élu par l'Institut Pasteur de Paris et nommé par le Conseil administratif d'Athènes est chargé de la direction. Son but, entre autres, est d'étudier les maladies contagieuses de

---

(1) Officiel N° 168, p. 1415. V. aussi le décret du 15 Décem. 1930. Officiel N° 399, p. 3134,

la Grèce et de préparer des vaccins thérapeutiques et préventifs. Il possède une annexe à Salonique.

#### Fondation patriotique

Fondée en 1915 à Athènes sous le titre «l'Union patriotique des femmes Hellènes» cette institution a changé son nom en 1917 en celui de «Fondation patriotique d'assistance», et en 1929 en «Fondation patriotique de protection de l'enfant». Elle reçoit une subvention de 5 millions de drachmes du Gouvernement. Son but est la prévoyance maternelle, celle du nouveau-né et de l'enfant. Elle est divisée en 10 sections, celles de la protection de la femme en couches, des écoliers, des nouveaux-nés et des enfants malades, etc. Elle possède plus de 40 annexes dans toute la Grèce.

#### Mortalité.—Lutte contre les maladies infectieuses

La mortalité en Grèce est élevée. La statistique donne pendant les années 1929-30 les chiffres suivants :

##### 1. Grèce entière—Chiffres absolus.

Pendant l'année 1922, sur une population<sup>(1)</sup> de 4.844.459, le total des décès s'élève à 81,718, dont 43 529 hommes et 38.189 femmes, c'est à dire à une proportion de 16,87 sur mille habitants, dont 53 27 ‰ pour les hommes et 46.73 pour les femmes sur 100 décès.

Pendant la même année le total des naissances s'élève à 110.846 dont 109,636 nés vivants (59.028 garçons et 50.608 filles), 1210 mort-nés et 1.334 illégitimes, avec un excédent de naissances de 27.918 (proprt. 5.76 ‰)

Pendant l'année 1923, sur une population de 5 720.000, le total des décès est de 102 042 (proprt. 17.84) dont 52.866 hommes (proprt. 51.81) et 49.176 femmes (proprt. 48 19).

Le total des naissances pendant la même année s'élève à 45.210 dont 113.926 nés vivants (61.414 garçons et 52 512 filles), 1284 mort-nés et 1539 illégitimes avec un excédent de naissances de 11.884 (proprt. 2.08).

En 1924, sur une population de 5 532.000, total des décès: 93.320 (16.87) dont 48.451 hommes (51.92) et 44.869 femmes (48.08).

<sup>(1)</sup> La population est évaluée au 30 Juin. Pour les années 1922 et 1927 elle ne concerne que les circonscriptions dont on a recueilli les données sur le mouvement de la population.

Le total des naissances s'élève à 118.220 dont 117.014 nés vivants (62.652 G. et 54.362 filles), 1.206 mort-nés et 1436 illégitimes, avec un excédent de 23 694 (4.28).

En 1925, sur une population de 5.819.300, total des décès: 88.633 (15.23) dont 46.874 hommes (52.78) et 41.849 femmes (47.22).

Total des naissances: 158.329, dont 156.367 nés vivants (82 514 G. et 73.853 F.), 1962 mort-nés et 2.384 illégitimes, avec un excédent de naissances de 67 734 (11.64 ‰).

En 1926, sur une population de 5.909.500, total des décès: 84.136 (14.24) dont 43.740 hommes (51.98) et 40.396 femmes (48.02).

Naissances: 183.013 dont 181.278 nés vivants (95.698 G. et 85.580 F.), 1735 mort-nés et 2483 illégitimes, avec un excédent des naissances de 97.142 (16.44 ‰).

En 1927, sur une population de 6 023.230, total des décès: 100.020 (16.61) dont 51.774 H. (51.76) et 48 246 F. (48.24).

Naissances: 178.343 dont 176.527 nés vivants (93 111 G. et 83.416 F.), 1816 mort-nés et 2.312 illégitimes, avec un excédent de naissances de 76 507 (12.70).

En 1928, sur une population de 6.204.790, total des décès: 105 665 (17.03) dont 54.102 H. (51.21) et 51.563 F. (48.79).

Naissances: 191.161 dont 189 250 nés vivants (99.072 G. et 90 178 F.), 1911 mort-nés et 2341 illégitimes, avec un excédent de 83585 naissances (13.47).

En 1929, sur une population de 6 274.900, total des décès: 115.561 (18.42) dont 60.213 H. (52.10) et 55.348 F. (47.90).

Naissances: 183.723 dont 181.870 nés vivants (95.041 G. et 86.829 F.), 1853 mort-nés et 2584 illégitimes, avec un excédent de naissances de 66 309 (10.56).

En 1930, sur une population de 6.350.000 (données provisoires), total des morts: 102 727 (16.18), dont 53.390 H. (51.97) et 49.337 F. (48.03).

Naissances: 198 174, dont 196 314 nés vivants (102.503 G. et 93.811 F.), 1860 mort-nés, avec un excédent de naissances de 93 587 (14.74).

## *2. Décès et naissances dans les cinq principales villes de la Grèce en Janvier 1932.*

*Athènes*: (population 450 211 selon le recensement de 1928): total des morts: 877 (496 H. 381 F.), naissances: 1270 (682 G. 583 F.), 23 mort-nés, 28 illégitimes.

*Salonique* (244.680 habitants) décès : 447 (226 H. 221 F.) naissances : 686 (362 G. 324 F.), 17 mort-nés, 13 illégitimes.

*Cavalla* (50.852 hab.), décès 93 (50 H. 43 F.) naissances : 146 (81 G. 65 F.), 8 mort-nés, 2 illégitimes

*Le Pirée* (251.659 hab.) décès : 434, dont 224 H. et 210 F. Naissances : 833 (451 G. et 382 F.) et 17 illégitimes.

*Patras* (64.639 hab.) décès : 98 (48 H., 50 F.) et naissances : 162 (86 G. et 76 F.).

#### *Maladies infectieuses.*

Les plus communes, en Grèce, des maladies infectieuses sont la tuberculose, la malaria, la fièvre typhoïde (1).

Dès sa fondation, le ministère de l'Hygiène fut chargé de la lutte contre les maladies infectieuses. Ce ministère (2) poursuit son

(1) Voyez : Savas et Kousis : «Athènes médicales» dans la G Encyclopédie grecque. V. aussi Kousis, Les épidémies en Grèce.

(2) Pendant longtemps le budget général ne disposait que d'une petite somme pour les services sanitaires du pays. En 1926 sur un budget de 9 milliards de drachmes, on ne prélevait que 106 millions ; en 1927 sur 10 milliards, 109 millions et en 1928, sur 12 milliards, 112 millions. Pour les exercices 1929-30, 1930-31 et 1931-32 le budget du ministère de l'Hygiène est augmenté de près de 180 millions répartis comme suit :

|   | E x e r c i c e |             |             |
|---|-----------------|-------------|-------------|
|   | 1929-30         | 1930-31     | 1931-32     |
| Service Central .....                                     | 4.209.620       | 5.317.520   | 4.660.950   |
| Centre sanitaire d'Athènes .....                          | —               | 35.000.000  | 25.000.000  |
| Service sanit. des départements                           | 23.236.300      | 20.680.000  | 6.530.000   |
| Maladies infectieuses et conta-<br>gieuses .....          | —               | 4.800.000   | 9.016.500   |
| Lutte contre la malaria .....                             | —               | 23.000.000  | 22.800.000  |
| Lutte contre la lèpre ..                                  | 34.170.000      | 4.500.000   | 4.646.000   |
| Lutte contre le trachome .....                            | —               | 1.000.000   | 1.285.000   |
| Laboratoires sanitaires .....                             | —               | 1.750.000   | 2.914.000   |
| Lutte contre la tuberculose .....                         | —               | 36.660.000  | 42.539.000  |
| Lutte contre les maladies véné-<br>riennes .....          | 52.975.000      | 6.925.000   | 9.415.000   |
| Prévoyance maternelle .....                               | —               | 8.000.000   | 8.900.000   |
| Asiles des aliénés .....                                  | —               | 9.050.000   | 12.619.000  |
| Subvention (dotation) aux hôpi-<br>taux et hospices ..... | 21.400.000      | 4.200.000   | 7.410.000   |
| Assistance publique etc. ....                             | —               | 11.300.000  | 13.547.000  |
| Dépenses générales etc. ....                              | 2.055.000       | 6.000.000   | 5.500.000   |
|   |                 | 3.205.000   | 3.695.000   |
| Total .....   | 176.817.000     | 180.387.520 | 176.517.400 |

but d'une part en empêchant la transmission de telles maladies par les stations sanitaires et d'autre part en réprimant les maladies apparues dans le pays, par l'intervention de la section spéciale du ministère (Section des maladies infectieuses - chef de section M. Catsoyannis).

D'après la convention sanitaire internationale, les organisations sanitaires internationales tiennent le ministère de l'Hygiène au courant de toutes les maladies épidémiques apparues dans les différentes contrées. Des instructions spéciales sont alors publiées traitant des mesures sanitaires à prendre contre chaque maladie contagieuse, comme p. ex. la variole<sup>(1)</sup>, la peste<sup>(2)</sup>, le typhus exanthématique<sup>(3)</sup>, la fièvre typhoïde<sup>(4)</sup>, le trachoma<sup>(5)</sup>, la dysenterie, la grippe, la dengue. D'autres instructions sont destinées au peuple.

Les divers laboratoires sanitaires, instituts de vaccination et antirabiques, installations de désinfection, hôpitaux de maladies infectieuses<sup>(6)</sup>, vaccination préventive etc. concentrent leurs efforts pour la lutte contre les maladies infectieuses dans le pays.

#### **La lutte contre la malaria, la tuberculose, les maladies vénériennes, la lèpre et le trachoma.**

Dès sa fondation, le ministère de l'Hygiène a prêté une attention particulière à la lutte contre quelques maladies qui affligent la Grèce, comme la malaria, la tuberculose ainsi qu'à l'extinction d'autres maladies, comme les maladies vénériennes, la lèpre et le trachoma.

*Malaria.* — La malaria, qui sévit en Grèce dès les temps les plus reculés, cause une assez grande mortalité. Pendant les sept dernières années, selon la statistique suivante, près de 40.000 habitants sont morts de cette maladie.

(1) Décret du 2 Décem. 1911, Officiel N° 339, p. 1765.

(2) D. du 30 Mars 1915, Officiel N° 124, p. 909.

(3) D. du 20 Juill. 1915, Officiel N° 258, p. 2147.

(4) Circulaire du ministère de l'Hyg. N° 56 du 4 Sept. 1906.

(5) Circ. du même min. N° 14, du 29 Fevr. 1914.

(6) Pendant l'année 1931, près de mille malades souffrant de fièvre typhoïde, rougeole, scarlatine, diphtérie, érysipèle, anthrax, typhus exanthématique, méningite cérébrospinale, etc. ont été traités dans les deux hôpitaux de maladies infectieuses d'Athènes et de Salonique.

|         |      |        |       |
|---------|------|--------|-------|
| En      | 1924 | 7.822  | morts |
| »       | 1925 | 4.619  | »     |
| »       | 1926 | 4.024  | »     |
| »       | 1927 | 4.851  | »     |
| »       | 1928 | 5.841  | »     |
| »       | 1929 | 6.424  | »     |
| »       | 1930 | 5.642  | »     |
| Total : |      | 39.223 |       |

Le nombre des malades s'élève presque à 1 million et demi par an.

En Grèce, la lutte contre cette maladie a commencé sur une initiative privée. Le professeur C. Savas ayant comme secrétaire général et collaborateur le Dr Cardamatis, voyant les terribles hécatombes qu'elle provoquait, fonda en 1905 le «Syllogue contre la malaria». Ce dernier travaille énergiquement et par tous moyens: conférences, cours d'avancement pour les médecins, films cinématographiques, institution de la quinine de l'Etat. C'est lui qui a promu l'intérêt commun en Grèce et organisé la première lutte rationnelle et scientifique que le pays continue à livrer avec succès. Pour ses très nombreux et si éminents services l'Académie d'Athènes décerna au Syllogue, en une séance solennelle, un prix spécial.

Dans la suite, l'Etat vint en aide d'abord par une petite subvention et ensuite (Juin 1930) par l'installation d'un service spécial au ministère de l'Hygiène. Le pays, depuis 1931, est divisé en diverses sections sous la direction de 4 inspecteurs avec 66 équipes et stations. Une lutte intense est faite contre cette maladie, au moyen de distribution de quinine, de conférences dans les écoles, etc. Le ministère disposait de 22 millions de drachmes pour l'année 1930-31 et 31-32. Il dispose encore de 13 millions et demi pour l'année 1932-33. A cette fin un comité fonctionne auprès du ministère, composé du directeur de l'hygiène (M. Copanaris), l'inspecteur général (M. le Dr Moutoussis) et le directeur de la mission Rockefeller (M. Balfour). Cette mission entretient en Grèce, à ses frais, 4 stations antimalariques. Malheureusement, quoique le Syllogue contre la malaria travaille intensément, avec succès et sans aucune rémunération pour la diminution de la maladie, il n'a reçu de tous ces millions, — et cela après bien des demandes — qu'une somme dérisoire de 70 mille drachmes.

La *tuberculose* continue à causer en Grèce plus de 20.000 victimes par an.

La lutte contre cette maladie, due aussi à l'initiative privée est marquée en 1906 par la fondation du Syllogue panhellénique contre la tuberculose. L'installation du premier dispensaire antituberculeux, la convocation à Athènes et à Volo de deux Congrès panhelléniques contre la tuberculose, la distribution gratuite et par milliers des livrets populaires du Prof. Kousis, écrits à l'usage du peuple, dans l'espoir de le pousser à combattre plus efficacement cette maladie, puis la fondation du sanatorium près de la plage de Voula, destiné à la tuberculose chirurgicale, ont non seulement attiré l'attention sur cette maladie meurtrière, mais ont aussi mis en action contre elle les mesures les plus actives et les plus pratiques. Rappelons ici le nom du président, Dr B. Patrikios, qui eut l'initiative de la fondation de ce Syllogue, des professeurs Chatzimichalis, Makkas et Géroulanos, du secrétaire général et vice-président actuel Prof. Kousis et de Dr Mangakis, secrétaire général actuel.

Feu Sophie Schliemann et sa fille *Mme* Andr. Melas, fille de l'illustre archéologue, ont beaucoup contribué à cette lutte par la fondation en 1904 de l'asile des tuberculeux «Sotiria», près d'Athènes, actuellement entreprise de l'Etat abritant plus de 1250 malades. Le gouvernement ne vint à aide qu'en 1910, lors de la donation au Syllogue susmentionné et à l'asile «Sotiria» d'une petite somme de 4-5 mille drachmes.

L'intervention de l'Etat par voie législative et administrative commence à partir de 1920 (loi 1927 du 23 Janv.) et depuis lors les mesures nécessaires furent prises contre la maladie par la fondation d'un sanatorium, de 9 dispensaires antituberculeux, de services spéciaux dans tous les hôpitaux pour les tuberculeux, etc. On prit aussi d'autres mesures au point de vue de la prévoyance maternelle et de l'enfant, de l'hygiène des villes, des assurances sociales, etc. Peu à peu d'autres organisations de bienfaisance appuyèrent cette lutte et installèrent 4 sanatoria, de sorte qu'aujourd'hui l'Etat dispose de 2.300 lits, les mairies et les communautés de 275, les organisations de bienfaisance de 116, les cliniques et sanatoria privés de 250.

Mais l'œuvre est loin d'être accomplie.

On doit mettre en œuvre tous les moyens avec zèle et persévérance pour le succès de cette cause. L'attention doit être fixée sans relâche sur ce point, afin d'arrêter les grands ravages que cette maladie continue à causer.

Citons à l'appui ce tableau des morts de tuberculose:

|    |      |             |          |
|----|------|-------------|----------|
| En | 1926 | 9.517 morts | 113,12 ‰ |
| »  | 1927 | 10.354      | 103,52 ‰ |
| »  | 1928 | 10.446      | 88,86 ‰  |
| »  | 1929 | 10.806      | 93,51 ‰  |
| »  | 1930 | 10.298      | 99,20 ‰  |

La proportion sur 10.000 habitants est la suivante:

|      |       |       |
|------|-------|-------|
| 1926 | ..... | 16,11 |
| 1927 | ..... | 17,19 |
| 1928 | ..... | 16,83 |
| 1929 | ..... | 17,22 |
| 1930 | ..... | 16,22 |

*Maladies vénériennes.* — En Grèce, la lutte contre les maladies vénériennes <sup>(1)</sup> se poursuit depuis la fondation (Janv. 1910) de l'hôpital André Syngros, grâce aux patients efforts du professeur G. Photinos. Elle est dirigée par le ministère de l'Hygiène, selon les prescriptions de la loi 3032 promulguée en 1922; 9.500.000 drachmes sont dépensés dans ce but.

Une commission centrale sous la présidence du directeur du ministère de l'Hygiène règle, en vertu de cette loi, tout ce qui regarde la lutte antivénérienne et la réglementation de la prostitution, (maisons de tolérance, obligations des prostituées, surveillance médicale, mesures d'hygiène et de prophylaxie). Un service spécial de police est chargée sous ses ordres d'appliquer les mesures prises surtout en ce qui concerne la prostitution clandestine. Un inspecteur sanitaire spécial pour les maladies vénériennes y collabore; cet inspecteur est actuellement M. Chr. Evangellou, un des collaborateurs de Prof. Photinos.

Dix hôpitaux vénéréologiques avec consultations externes (Athènes — hôpital Syngros — Salonique, Cavalla, Drama, Mytilène, Chios, La Canée, Candie, Vathy, Jannina) et neuf dispensaires, quatre à Athènes, un au Pirée, un à Salonique, deux en Crète, et un à Patras) gratuitement établis par le ministère de l'Hygiène, offrent leurs services à plusieurs milliers de malades par an.

Un dispensaire antivénérien de port fonctionne au Pirée depuis 1928. En vertu de la convention signée à Bruxelles il dispense ses soins aux marins de la marine marchande de toute nationalité; un second existe au port de Salonique depuis 1929.

<sup>(1)</sup> H. Gougerot. La lutte antivénérienne en Grèce (extrait des Annales des maladies vénériennes, Octobre 1930).

Les prostituées atteintes de maladies vénériennes sont soignées obligatoirement dans les hôpitaux et n'en sortent qu'après la disparition des manifestations contagieuses et transformation de la réaction Wassermann à la négative.

Dans ces hôpitaux, où peuvent entrer volontairement des femmes et des hommes malades, il existe aussi des sections séparées. Des consultations externes gratuites y sont données.

La prophylaxie sociale se fait par des conférences, des brochures, dont deux sont à noter: «Sauvez-vous des maladies vénériennes» par le Pr Photinos, et «Le danger des maladies vénériennes» par le Dr Chr. Evangellou, gratuitement distribuées au public. Le riche Musée de l'hôpital Syngros à Athènes, ouvert au public, sert à merveille ce but social.

*La lèpre* <sup>(1)</sup> — Nous savons que des foyers de cette maladie existaient en Grèce depuis de longues années, spécialement en Crète, Samos, Chio, Eubée, Zante, Thasos, etc. Depuis la fondation du royaume de Grèce, l'Etat a pris plusieurs mesures contre la propagation de cette maladie. Il procéda à l'isolement des lépreux dans les léproseries, dont la première se trouve à Spinalongua, en Crète, la seconde à Samos et la troisième à Chio. La lutte systématique contre la lèpre date de 1925 lorsque la direction du ministère de l'Hygiène entreprit de dépister minutieusement les foyers dans tout le pays et relégua la presque totalité des lépreux dans ces léproseries. Une station antilépreuse fondée en 1930 près de l'hôpital des maladies infectieuses a servi précieusement sous la direction du Dr Chr. Evangellou au traitement et à l'étude de la maladie. Les malades actuellement traités dans ces fondations sont distribués comme suit: \*

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Léproserie de Crète.....             | 278 |
| » de Samos.....                      | 92  |
| » de Chios.....                      | 18  |
| Station antilépreuse d'Athènes.....  | 155 |
| Station provisoire de Salonique..... | 6   |
| Total ...                            | 549 |

A partir de juillet 1929 jusqu'au commencement de cette année, 221 lépreux dont 121 hommes et 100 femmes, ont été

<sup>(1)</sup> *Copanaris et Evangellou*: Les progrès effectués pendant les deux dernières années dans la lutte contre la lèpre en Grèce. (Revue coloniale de médecine et chirurgie N° 31, 15 Janvier 1932).

traités dans la station antilépreuse d'Athènes avec un résultat encourageant, surtout par l'Alepol.

Une lutte spéciale est dirigée contre le trachoma, qui frappe les classes populaires.

. *Maladies nerveuses.*— Le nombre des psychopathes et des aliénés s'élève à près de 5-6 mille dans toute la Grèce, c'est à dire à un psychopathe par mille habitants. En Grèce, on combat les maladies mentales selon la loi ΨMB de 1862, le décret du 20 Juillet 1925 et la loi 1741. A cet effet, la Grèce dispose actuellement de 2875 lits, dont 1950 appartiennent à l'Etat et 90 à l'Université.

#### IV.

#### L'ÉVOLUTION DE LA MÉDECINE EN GRÈCE AU POINT DE VUE PROFESSIONNEL.

##### 1) Exercice de la profession médicale et pharmaceutique.

L'exercice de ces professions est réglé en Grèce par la loi ΔΞΙ' de 1912.

Il a été déjà dit plus haut que nul ne peut exercer la médecine en Grèce s'il n'est muni d'un diplôme de médecine, délivré par la Faculté de médecine à la suite d'examens. Les dentistes doivent posséder un diplôme de l'école dentaire (loi 3638 du 17 Août 1922). Les vétérinaires un diplôme de l'école vétérinaire de l'étranger et une permission d'exercer cette profession en Grèce, accordée par le Conseil supérieur de Santé après examen (Décret du 28 Avril 1909, Officiel N° 105). L'exercice de la profession de pharmacien nécessite, outre le diplôme convenable, la permission du Conseil susmentionnée après un stage d'une année dans une pharmacie et une épreuve (Loi 4334 de 1929).

Les sages femmes doivent être munies aussi de la permission du même Conseil, accordée après la fréquentation des cours de la Maternité d'Athènes et une épreuve. Une permission spéciale est de même nécessaire pour l'exercice de la profession d'infirmier, de masseur et de désinfecteur (loi 4063, 13 Févr. 1912).

Un mois après leur installation dans une ville, ceux-ci sont tenus de faire aux Autorités la déclaration de l'exercice de leur profession. Ils sont alors inscrits sur une liste spéciale, qui se trouve dans chaque département (décret du 7 Oct. 1925 — Journ. Officiel N° 306, p. 2118).

Il est interdit d'exercer en même temps la médecine et la pharmacie, exception faite pour les villes où il n'existe pas de pharmacien.

Le personnel médical est tenu de faire aux Autorités la déclaration des cas de maladies contagieuses parvenues à leur connaissance (décret du 3 Mai 1921. Officiel N° 82, p. 309). En cas de non déclaration le contrevenant est puni selon le décret du 3 Mai 1921 et la loi 1875.

Les médecins étrangers gradués dans les Universités étrangères ne peuvent exercer leur profession qu'à la condition de subir des examens en langue grecque devant la Faculté, (décret du 6 Juin 1923, modif. par le décret du 1 Oct. 1923). Un décret antérieur, du 6 Juin 1923 (Officiel N° 134, p. 1206), ne permettait l'exercice de la profession aux étrangers qu'à la condition d'adopter la naturalisation grecque.

Les médecins étrangers gradués dans les Universités étrangères ne peuvent exercer leur profession qu'à la condition de subir des examens en langue grecque devant la Faculté (déc. du 6 Juin 1923, modif. par le décret du 1 Octobre 1923). Un décret antérieur du 6 Juin 1923 (off. 134, p. 1206) ne permettait l'exercice de la profession aux étrangers qu'à la condition d'adopter la naturalisation grecque.

Les médecins étrangers appelés inopinément auprès d'un malade peuvent exercer leur profession pendant un certain temps, mais ils sont tenus d'en avertir le ministère de l'Hygiène. Pour visiter d'autres malades le consentement du Syllogue médical est nécessaire (Loi 4433 du 27 Août 1927. Officiel N° 550, p. 3060).

Cependant l'exercice de la médecine est permis librement aux médecins de nationalité étrangère, dont le pays accorde la réciprocité aux médecins grecs.

La surveillance de l'exercice des professions médicales est faite par la section de l'assistance publique du ministère de l'hygiène.

## 2) Les spécialistes.

Autrefois le médecin grec n'ayant aucune spécialité bien marquée donnait ses soins aux gens du pays, quelle que fût la cause de leurs malaises, ainsi que cela se pratique aujourd'hui encore dans les campagnes et les petites villes; mais, peu à peu, un grand nombre fut obligé, comme partout ailleurs, d'exercer une spécialité, dont chacune a maintenant ses représentants dans le

pays. Pour régler cette tendance un décret a été récemment publié <sup>(1)</sup> qui énumère les spécialités suivantes :

1) Pathologie, 2) Chirurgie, 3) Obstétrique et Gynécologie, 4) Maladies vénériennes et de la peau, 5) Neurologie et Psychiatrie, 6) Pédiatrie, 7) Oto-Rhino-Laryngologie, 8) Orthopédie, 9) Ophthalmologie, 10) Psychothérapie, 11) Microbiologie, 12) Médecine légale et 13) Urologie.

Les femmes médecins qui ont commencé à pratiquer depuis 1910 se spécialisent surtout dans l'obstétrique, la médecine infantile, l'hygiène et la microbiologie.

### 3) Situation morale. Déontologie.

La situation morale du médecin s'est maintenue jusqu'aujourd'hui dans la société grecque sans aucune diminution. Le médecin y tient une situation distinguée, jouissant d'une grande estime, basée surtout sur la probité professionnelle, traditionnelle chez le médecin grec.

La déontologie se règle d'après un code officiel (Officiel Tom. I. p. 665-70). La réclame est défendue, le secret professionnel est protégé par le code pénal (art. 447).

Heureusement on peut affirmer que les procédés confraternels indéliçats ou les compromis financiers avilissants n'existent pas en Grèce.

### 4) Nombre des médecins. Honoraires.

En 1930 le nombre des médecins répartis dans toute la Grèce s'élevait à 5209 (dont 69 femmes). Athènes à elle seule en comptait 1461 (dont 35 femmes).

Cette augmentation du nombre a eu comme conséquences, surtout dans les grandes villes, d'accentuer aux yeux du public la distinction entre une grande partie des médecins et ceux qui sont pourvus de titres officiels, ou dont la réputation est fondée sur des travaux scientifiques (réputation très rarement due à la publicité pseudo-scientifique) et qui attirent, naturellement, une plus nombreuse clientèle. Le résultat en est qu'en Grèce, comme partout d'ailleurs, un assez grand nombre d'habiles praticiens, d'une instruction parfaite et solide éprouvent assez souvent des échecs et tombent dans une médiocrité pénible.

(<sup>1</sup>) D. du 17 Août 1930, Officiel N° 299, p. 2537, Voyez aussi la loi 4337 du 9 Août 1929, Officiel, N° 296, p. 2478.

La fixation des honoraires se fait d'après un tarif et selon le cas (visite pendant la nuit, selon la distance, etc.)<sup>(1)</sup>.

Les appointements des médecins des compagnies des chemins de fer, des lycées, des grandes entreprises industrielles, des compagnies d'assurances se règlent d'après des conventions spéciales.

### 5) Impôts.

Les professions médicales sont rangées parmi les professions libérales et sont soumises à des impôts assez lourds. L'impôt sur le revenu total se règle par catégories, le plus souvent d'après le prix du loyer. C'est un problème qui pèse assez lourdement sur la grande masse des médecins dont la plupart sont obligés, par leur profession, de présenter une demeure convenable, au loyer trop élevé en proportion de leurs revenus. Celui qui possède une voiture ou une auto est taxé au même titre que celui qui ne l'a que pour son agrément.

### 6) Dentistes, vétérinaires, pharmaciens, sages-femmes.

L'exercice de la profession de dentiste est réglé par la loi 4063 (ΔΞΓ.) du 18 Fév. 1912 (art. 9 § 2) et selon les conditions déjà mentionnées. Celle du vétérinaire par le décret du 29 Août 1924 (Officiel N° 211, p. 1235) qui définit aussi l'épreuve d'examen à passer devant le conseil supérieur de santé.

Les pharmaciens doivent avoir la nationalité grecque (décret du 8 Août 1923. Off. N° 231, p. 1622).

Des lois spéciales et des décrets règlent la fondation des pharmacies<sup>(2)</sup>, leur personnel<sup>(3)</sup>, les heures de travail<sup>(4)</sup>, ainsi que l'inspection des pharmacies et des drogueries<sup>(5)</sup>.

Par ordonnance de Police la moitié des pharmacies restent ouvertes le Dimanche<sup>(6)</sup>.

Une commission permanente siégeant au ministère de l'Hygiène<sup>(7)</sup> fixe le tarif des médicaments et des spécialités pharmaceutiques.

<sup>(1)</sup> Loi ΔΞΓ. du 3 Nov. 1923 et Août 1921, loi 2235 et décret du 4 Mars 1926.

<sup>(2)</sup> Décret du 29 Déc. 1923, Officiel N° 390, p. 2825 et 11 Sept. 1925, Officiel N° 256, p. 1682.

<sup>(3)</sup> D. du 8 Nov. 1930, Officiel N° 367, p. 2950.

<sup>(4)</sup> D. du 3 Déc. 1925, Officiel N° 390, p. 2706.

<sup>(5)</sup> D. du 6 Nov. 1925, Officiel N° 393, p. 2739 et 9 Juin 1926, Officiel N° 202, p. 1635.

<sup>(6)</sup> Décret du 5 Avril 1914, Officiel N° 92, P. 472.

<sup>(7)</sup> Décret du 13 Sept. 1926, Officiel N° 321, p. 2477.

Un monopole de l'Etat existe pour les médicaments narcotiques et stupéfiants (opium, morphine, cocaïne) (1).

Selon la loi du 10 Juillet 1928, l'installation d'une pharmacie est permise à proportion de 5000 habitants. Il y a en Grèce près de 1800 pharmacies et drogueries.

La vente de substances destinées à la guérison est interdite à d'autres professionnels que les pharmaciens et droguistes.

L'école des sages-femmes a commencé à fonctionner en 1910; l'enseignement dure 3 ans. A partir de cette date l'exercice de l'art des accouchements n'est permis qu'aux sages-femmes ayant fréquenté cette école et ayant obtenu la permission d'exercice du Conseil supérieur de la Santé (2). Les sages-femmes non diplômées ne sont nommées que dans les communes, où il n'en existe pas encore de diplômées.

Un registre de tous ces professionnels (dentistes, vétérinaires, pharmaciens et sages-femmes) se trouve dans chaque département selon le décret du 8 Sept. 1925.

#### 7) Service militaire.

Le jeune médecin grec, comme chaque citoyen, est obligé de faire son service militaire à l'âge de 20 ans. Pendant 3 mois il sert comme simple soldat et infirmier; après une instruction d'une année au peloton sanitaire il devient officier. Il en est de même des jeunes pharmaciens.

Leur service militaire accompli ils sont rangés dans le cadre de réserve.

C'est un devoir sacré de ne pas oublier que, pendant les guerres, tant de médecins dévoués se sont surpassés en sacrifices, que tous ont accompli loyalement leur devoir envers leur patrie et qu'un grand nombre hélas! sont tombés victimes de ces guerres. La Patrie garde pieusement une reconnaissance éternelle à ces héros du devoir et leur famille médicale restera inconsolable de leur perte.

Les étudiants en médecine servent dans le peloton des infirmiers comme soldats ou sous-officiers. A plusieurs d'entre eux qui ont sacrifié les années de leur jeunesse à la guerre il a été permis d'abrégé leurs études, sans trop de préjudice pour leur instruction, afin qu'ils fussent plus vite en état de gagner leur vie.

---

(1) Décret du 5 Mai 1926, Officiel N° 184, p. 1473.

(2) ΔΣΓ. du 18 Fevr. 1912, Officiel N° 68, p. 509.

### 8) Associations syndicales, Secours mutuels, Pensions

Pour la défense de leurs intérêts professionnels les médecins praticiens ont constitué, par arrondissements, des associations médicales (Syllogues «*Ἱατρικοὶ Σύλλογοι*») au nombre de 92. Un conseil supérieur composé de 18 membres élus par ces dernières associations, réside à Athènes sous le nom d'Union médicale panhellénique<sup>(1)</sup>. Des Syllogues pareils existent aussi pour les dentistes au nombre de 30<sup>(2)</sup> et les pharmaciens au nombre de 51<sup>(3)</sup>. Un conseil supérieur de discipline règle les transgressions aux lois et règlements<sup>(4)</sup>.

Une institution de prévoyance (*Ἀλληλεπίκουρος σύνδεσμος ἱατρῶν*) assure les secours aux médecins pauvres, aux vieillards et à leurs familles.

Dernièrement une caisse de pension de retraite a été instituée par le décret du 8 Août 1925, modifié récemment par la loi 5333. Elle est alimentée par des cotisations diverses, versées par tous les médecins et pharmaciens, par certains impôts sur les cliniques, les spécialités pharmaceutiques, par un timbre apposé sur toute ordonnance, par le médecin ainsi que par le pharmacien etc.<sup>(5)</sup>.

### 9) Laboratoires et maisons de santé privés

La surveillance et le contrôle des laboratoires (d'analyses chimiques, biologiques, microbiologiques, rayons X, etc.) et des maisons de santé (sanatoriums, maisons d'aliénés etc.) dirigés par des médecins et dont un grand nombre existe en Grèce, surtout à Athènes, sont réglés par les décrets du 18 Octobre 1923 et 18 Janvier 1925, ainsi que par la circulaire du ministère de l'Hygiène du 3 Mai 1925.

### 10) L'exercice illégal de la médecine

Ce grand mal, pratiqué auparavant dans toute la Grèce sous divers masques, par des guérisseurs et empiriques (sages-femmes, infirmiers, etc.) est aujourd'hui presque aboli, surtout dans les grandes villes. Les poursuites contre les délinquants sont devenues depuis longtemps extrêmement rares.

(1) Décret du 8 Mars 1928, Officiel No 38, p. 274.

(2) Loi 4740, Officiel No 168, p. 1417 de 1930.

(3) Loi de 3601 de 1928, Officiel No 119, p. 877.

(4) Décret du 4 Avril 1925, Officiel No 137, p. 1308.

(5) Décret du 8 Août 1925, Officiel No 212, p. 1366. Décret du 25 Septembre 1926, Officiel No 149, p. 2811.

### 11) L'industrie pharmaceutique en Grèce.

Parmi les diverses branches de l'industrie qui dans ces dernières années ont réalisé des progrès importants en Grèce, l'industrie pharmaceutique hellénique détient une place remarquable.

La toute première manifestation d'activité pharmaceutique industrielle fut marquée par l'apparition de produits, de nature plutôt pharmaco-technique, préparés par les maisons Zalocosta, Crinos, Virini etc.

L'exemple de ces dernières fut suivi par divers autres préparateurs, plus ou moins insignifiants, jusqu'au moment de la fondation de la Société *Sanitas*; pourtant celle-ci, bien qu'elle se fût tracé une ligne de conduite comparativement plus systématique que celle des autres, n'arriva pas à se développer avec succès.

Sont actuellement en activité et préparent des produits pharmaceutiques les sociétés *Pasteur* et *Chropi*.

Mais, parmi toutes ces industries de caractère purement pharmaceutique, le premier rang est inconstamment tenu par la coopérative «*Spes*» qui compte déjà huit années d'existence.

Tant au point de vue économique qu'au point de vue scientifique la coopérative «*Spes*» présente une activité remarquable.

Créée par l'initiative des médecins et pharmaciens hellènes, ayant trouvé en la personne du Professeur Christomanos un animateur précieux pour sa noble tâche, la coopérative parvint, dans le délai relativement court de son existence, non seulement à s'imposer à l'estime du monde scientifique, mais à s'acquérir aussi la confiance absolue de la société grecque.

Malgré l'insuffisance des moyens affectés d'ordinaire à de pareilles entreprises d'utilité publique et le scepticisme inné du grec envers les produits de son pays, les premiers pas de la coopérative furent lents mais sûrs.

Les premiers actionnaires animés d'un noble idéal d'activité créatrice, confièrent à des spécialistes de capacité, d'expérience, d'initiative, la tâche de guider la coopérative dans ses premiers pas.

Le premier stade des efforts de ceux qui assumèrent cette lourde tâche fut consacré à l'étude scientifique, étude commerciale, étude pour la présentation parfaite des produits, études en tout et pour tout, sérieuses, calmes, laborieuses, systématiques. Viennent ensuite l'expérimentation au laboratoire et finalement la préparation définitive.

C'est ainsi que firent leur apparition les préparations de la

coopérative qui, dès le premier jour de leur présentation, gagnèrent la haute estime du monde scientifique de la Grèce, le meilleur et le plus qualifié des juges en la matière.

Une fabrique de produits, récemment fondée à l'initiative du Président actuel Dr B. Toufexis, constitue le summum de l'évolution mécanique et scientifique de ce genre.

Ce succès sans précédent pour la Grèce incita divers petits fabricants à imiter l'exemple de la «Spes»; ils se groupèrent en des entreprises qui, manquant de bases solides, expirèrent déjà dans les langes.

## 12) Les médecins grecs à l'étranger; hommes d'État, de lettres et diplomates

Sous la domination ottomane, la plupart des médecins grecs, comme il a été dit plus haut, fuyant leur patrie s'installèrent en diverses contrées de l'Occident, où non seulement ils contribuèrent à la renaissance des études grecques, mais aussi occupèrent des places très importantes comme professeurs de diverses Universités (p. ex. Delaletsimas, Zographos, Stratonikos, Charbouris etc., à l'Université de Padoue, Cotounios, à l'Université de Bologne, Skiadan, à l'Université de Moscou etc.).

D'autres furent médecins de Cours royales (p. ex. Rodokanakis, médecin du roi Charles I<sup>er</sup> et James d'Angleterre<sup>(1)</sup>, Frantzis du roi Don Pierre I<sup>er</sup> à Lisbonne, Polycalas, Arsakis etc.) ou de sultans et de princes (Dr Zambaco Pacha, Mavroyénis Pacha, Comanos Pacha etc.). De tels exemples ne sont pas rares actuellement encore. Nous nous bornons à citer les professeurs Panas et Damaschino à l'Université de Paris, Rossolimos à l'Université de Moscou.

Une foule de ces médecins ont aussi rendu des services signalés comme chefs d'Etat (Capodistria), premiers ministres (Colettis), ministres (Lombardo, Zaïmis), députés, sénateurs, diplomates, maires (Mercouris) et conseillers municipaux. Comme représentants du peuple, ils ont saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour soutenir devant les assemblées, avec succès, des questions médicales professionnelles et sanitaires.

Nombreux sont aussi les médecins qui se sont brillamment

<sup>(1)</sup> *Rodokanakis Constantin* né à Chio en 1635, vécut à Londres où il devint médecin honoraire du roi Charles II. Il a suivi le roi Jacques II à Paris pendant son exil et mourut en Angleterre (1689). Auteur de trois ouvrages.

distingués comme ecclésiastiques, patriarches, métropolités, évêques etc. (Patriarche Mélétiós Pigas, d'Alexandrie, le Métropolité d'Athènes Mélétiós, Léon Allatios, Denis Pyrros, P. Petrakis etc.).

Un certain nombre enfin de ces médecins ont montré qu'ils possèdent non seulement le tempérament scientifique mais aussi et à un haut degré le sentiment artistique; ils se sont distingués comme hommes de lettres, poètes etc. (Adamantios Koraÿs, Jean Villaras, Georges Gennadios, Ath. Christopoulos, Alex. Paspatis, l'académicien Paul Nirvanas etc.).

#### CONCLUSIONS

La Grèce devenue enfin libre après de cruelles épreuves endurées durant les longs siècles de la servitude se sentit en devoir non seulement de restaurer les ruines reconquises, mais de prendre aussi, dès le premier moment, les mesures nécessitées par l'hygiène et l'enseignement médical. Il faut avouer, qu'à ce point de vue, le progrès accompli est assez important malgré les ressources financières du pays, ressources de plus en plus restreintes par la suite des guerres successives.

A part quelques points défectueux de l'organisation, que le talent et les efforts des Maîtres réussissent peu à peu à réparer, on doit admettre que l'enseignement de la médecine en Grèce est très prospère, surtout depuis la création de nouveaux laboratoires et de cliniques appropriées à l'enseignement et répondant à toutes les exigences de la médecine actuelle. La Faculté de Médecine, pourvue des ressources nécessaires de la science contemporaine et des crédits suffisants promis par l'Etat, marquera sûrement un plus grand progrès dans l'instruction théorique de la médecine.

Grâce à ces perfectionnements elle pourra améliorer les conditions d'enseignement, réviser ses méthodes, multiplier les moyens d'instruction et assurer la formation la plus irréprochable du médecin praticien, digne de ce nom, ayant même les connaissances des principales spécialités. Ces médecins pourront désormais non seulement assurer aux malades les bénéfices de tous les progrès scientifiques, mais aussi le bon fonctionnement des services sanitaires publics. En même temps des pionniers désintéressés, dont un nombre non négligeable n'a jamais cessé d'exister en Grèce, bénéficiant désormais de tous ces moyens, pourront consacrer plus sûrement leurs efforts à la recherche de la Vérité, au profit de la science Grecque.

Bien que la tâche soit loin d'être achevée, les progrès accomplis dans l'organisation sanitaire du pays ont déjà pris corps et s'offrent à l'observation avec évidence. Les efforts fructueux n'ayant jamais manqué, espérons fermement que les lacunes signalées seront vite comblées, grâce aux soins du ministère de l'Hygiène, qui cette fois encore, réussira certainement dans son but.

La Grèce a aussi le droit d'être fière de son corps médical. Bien instruit, plein de dévouement et d'altruisme, il constitue un des plus précieux facteurs de son organisme. Malheureusement, comme partout ailleurs, il traverse une crise ayant déjà causé un dommage considérable et dont on ne peut prévoir l'intensité, la profondeur et la durée. La vie est devenue très difficile. Les praticiens vaincus par le surménagement ont été dans l'obligation de se grouper en associations, entreprenant eux-mêmes l'amélioration de leur sort. Ce succès tient en grande partie à la solidarité confraternelle qui a toujours uni les professionnels, malgré la diminution de leurs ressources, due au nombre toujours croissant des praticiens et malgré une certaine inégalité de situation qui s'accroît de jour en jour, par suite de l'écart énorme qui existe entre les honoraires, par exemple des chirurgiens.

C'est à cette solidarité que l'on doit la mise en vigueur de la loi sur la Caisse mutuelle des pensions. La Grèce à ce point de vue a fait un grand pas en avant. Elle prend ainsi soin de ses médecins, dont le sort dorénavant est en bonne partie assuré. C'est de cette solidarité enfin qu'il faut attendre la solution définitive de toutes les questions concernant la profession médicale.

Dr. ARISTOTE P. KOUSIS  
Membre de l'Académie d'Athènes  
Professeur à l'Université d'Athènes

---

## La politique extérieure de la Bulgarie

---

Il y a bien des années que le grand homme d'Etat bulgare Stoïlov, faisant l'exposé de sa politique dans un grand discours prononcé au Sobranié, avait dit que le vaisseau bulgare, en dépit des orages, navigue sans sombrer. La Bulgarie traversait alors des moments agités, mais Stoïlov, lui-même, n'aurait pu prévoir, dès cette époque, les événements qui entraînerent fatalement la Bulgarie à la guerre balkanique, peu après à la guerre interalliée et, presque sans répit, à la guerre mondiale. Le «vaisseau» de Stoïlov était terriblement maltraité par la tempête. Il ne «naviguait» plus, mais se heurtait à des écueils dangereux, porté sur une mer démontée qui lui causa bien des ravages.

Le pays relève à peine des désastres accumulés sur lui au cours de ces guerres successives. Il fait de son mieux pour se remettre à flot et pour retrouver son équilibre. Le grand idéal national qui, pour s'accomplir, avait provoqué les sacrifices de trois générations, n'a cessé d'être, il est vrai, l'idéal de la nation ; mais ce n'est plus pour propulser à l'extérieur les forces de la Bulgarie ; c'est pour les mettre au service du relèvement moral et matériel du peuple.

A cette fin, la politique des gouvernements bulgares, poursuit, avant toutes choses, la pacification intérieure et la guérison des plaies que la guerre a ouvertes. La crise qui sévit sur l'humanité entière, frappe plus durement encore le peuple bulgare qui cherche la voie du salut.

Mais la pacification intérieure et la politique étrangère sont en état d'interdépendance absolue. Aussi l'État bulgare a-t-il le souci constant d'entretenir des rapports d'amitié et d'orienter sa politique vers une entente avec ses voisins. Problème ardu s'il en fut, notamment pour les gouvernements venus au pouvoir depuis les traités de paix qui ont enseveli l'idéal national, au lendemain d'une époque où tous les voisins étaient des ennemis, où la confiance réciproque faisait entièrement défaut, où l'hostilité n'était même plus déguisée.

Aujourd'hui encore, il est une pierre d'achoppement contre quoi se heurte la conclusion de rapports d'amitié avec nos voisins. C'est la question des minorités. A un moment où, tant

d'années après les conflits armés, les sentiments hostiles des belligérants d'autrefois sont sensiblement atténués, les milieux politiques de la Bulgarie sont unanimes à croire que, si nous ne pouvons encore tomber dans les bras les uns des autres, du moins est-il de l'intérêt commun de nous tendre la main pour résoudre les difficultés qui nous séparent. C'est dans cet esprit qu'est conduite la politique extérieure de la Bulgarie, en s'appuyant notamment sur la Société des Nations.

Les relations actuelles de la Bulgarie avec ses voisins ont été exactement exposées par le président du Conseil, M. Mouchanov, lors des débats au Sobranié sur la réponse au discours du Trône. Les paroles de M. Mouchanov méritent une audience d'autant plus attentive qu'il n'appartient pas à l'école de ces diplomates convaincus de remporter des succès quand ils déguisent la vérité. Le président du Conseil a mis en relief les rapports excellents qui unissent la Bulgarie avec la Turquie. Toutes les questions pendantes ont été en effet réglées entre les deux pays et il n'est plus de nuages qui assombrissent l'horizon politique de leurs relations. Nos rapports avec la Roumanie sont satisfaisants. Il est vrai que la situation de la minorité bulgare de Dobroudja est précaire; toutefois cette minorité n'est pas soumise à une politique d'assimilation; l'état actuel est susceptible d'amélioration et, dans ce cas, les rapports bulgare-roumains n'en seront que plus étroits. Pour ce qui concerne la Grèce, les négociations sont toujours en cours pour la solution d'une série de points litigieux. L'interprétation de l'accord Mollov-Caphandaris est controversée. La Grèce insiste sur ses points de vue et la Bulgarie n'abandonne pas les siens. Mais l'accord sur ces points serait si salutaire pour les deux parties que, sans doute, il est permis d'espérer qu'il sera bientôt conclu. Un certain nombre de députés ayant posé la question de savoir comment se présente la question des minorités bulgares en Grèce et si celle-ci en reconnaît l'existence, le président du Conseil a évité de leur faire réponse. Il n'a pas gardé le même silence pour ce qui concerne les rapports avec la Yougoslavie et a tenu à montrer que la question des minorités constitue, de la part de la Yougoslavie, le plus grand obstacle au rapprochement entre les deux pays. En effet les Serbes appliquent une politique d'assimilation. Ils refusent de reconnaître la nationalité bulgare de la population des régions annexées (Tzaribrod, Bosilégrad) s'élevant à 250.000 âmes, que les traités de paix ont arrachées à la Bulgarie. Malgré les mesures

prises par le gouvernement bulgare, le long des frontières et malgré la bonne volonté dont il a fait preuve pour se rapprocher de Belgrade, celui-ci n'a cessé de regarder avec une grande méfiance du côté de Sofia. Si les rapports entre les deux pays sont empreints de froideur, il sera difficile de rompre la glace, aussi longtemps que la politique yougoslave demeure la même à l'égard de la minorité bulgare.

C'est ainsi que le président du Conseil a tracé les grandes lignes de la politique extérieure de la Bulgarie et, certes, ce tableau correspond à la réalité de la situation. Celle-ci n'est pas telle que nous l'aurions souhaitée, dans notre désir d'établir des rapports pacifiques et solidaires entre les peuples.

Si l'on considère, toutefois, que naguère encore, pendant le conflit mondial, tous les voisins de la Bulgarie s'étaient trouvés dans le camp opposé, que la Bulgarie se tient pour lésée par les traités de paix et que ses voisins sont d'un avis contraire, il faut convenir qu'un grand progrès a été réalisé, malgré ces oppositions, dans la voie de l'apaisement des esprits et que, tout au moins dans le domaine économique, le rapprochement et l'entente sont possibles et même graduellement réalisés.

P. N. DASCALOV

Député de Sofia

---

## Economie Nationale et Finances de la Grèce

---

Les problèmes économiques les plus difficiles que la Grèce ait à envisager actuellement sont au nombre de deux :

- 1) l'équilibre de sa balance des comptes.
- 2) l'équilibre de son budget.

Il est vrai qu'au fond ces deux problèmes ne sont que les deux aspects d'un troisième plus vaste, bien plus important : celui de l'insuffisance de la production nationale du pays et par conséquent de son revenu national. C'est cette insuffisance de la production agricole industrielle et minière qui rend presque impossible une imposition plus grande des revenus privés. C'est elle qui oblige la Grèce à importer des quantités considérables de produits industriels et agricoles et qui rend impossible pour elle une balance commerciale bien équilibrée. La question des dettes envers l'étranger vient aggraver les données déjà défavorables de ces deux problèmes qui préoccupent non seulement le gouvernement mais aussi, à juste titre, l'opinion publique du pays. En effet le paiement des annuités dues pour ces dettes rend impossible aussi bien l'équilibre du budget que celui de la balance des comptes, déjà déficitaires, du pays.

En même temps que l'examen de l'équilibre du budget et de la balance des comptes, il y a donc lieu d'envisager deux autres questions d'une importance primordiale : celle du revenu national et des possibilités immédiates et futures de son augmentation et celle des dettes de la Grèce envers l'étranger.

Il va sans dire que ces difficultés économiques et financières ont leur répercussion sur l'économie nationale du pays, de même que sur la vie du peuple grec. C'est pour cette raison que nous diviserons notre étude en 3 parties :

- I. La balance des comptes.
- II. Le budget de l'Etat et les dettes extérieures.
- III. Conclusions et perspectives.

**I. Balance des comptes.**

La balance commerciale de la Grèce a été de tout temps déficitaire. Il est à noter que la crise a eu une répercussion sérieuse, aussi bien sur les importations que sur les exportations du pays : mais le déficit de la balance reste toujours le même, comme le montre le tableau suivant :

| Année | (En millions de drachmes) |         |         |
|-------|---------------------------|---------|---------|
|       | Import.                   | Export. | Déficit |
| 1929  | 13.276                    | 6.960   | 6.315   |
| 1930  | 10.524                    | 5.985   | 4.538   |
| 1931  | 8.825                     | 4.202   | 4.623   |

Le mouvement du commerce extérieur de la Grèce durant les dix premiers mois de l'année 1932 présente une diminution par rapport à l'année précédente, aussi bien pour la quantité que pour la valeur, tant pour l'importation que pour l'exportation, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous :

|                        | Quantités en tonnes (Janvier - Octobre) |           |
|------------------------|---|-----------|
|                        | 1932                                    | 1931      |
| Importations . . . . . | 1.959.079                               | 2.122.700 |
| Exportations . . . . . | 387.838                                 | 506.761   |

Valeur en millions de drachmes stabilisées :

|                        | 1932  | 1931  |
|------------------------|-------|-------|
| Importations . . . . . | 4.410 | 7.511 |
| Exportations . . . . . | 2.172 | 3.285 |

La diminution en quantité des importations a été de 7 1/2 % et celle de la valeur de 33 %. Celle des exportations se chiffre à 23 1/2 % en ce qui concerne la quantité et à 33 % en ce qui concerne la valeur des marchandises exportées.

Pour remédier à cet état de choses on a eu recours à deux systèmes : 1) le contingentement des importations, 2) le système des comptes de compensation (clearings).

Le contingentement des importations a été appliqué par la Loi 5426 du 26 Avril 1932. Il a pour but de réduire de moins de 20 % le chiffre des importations, pourcentage qu'on veut majorer encore de 10 %. Il est à noter toutefois que certains produits de première nécessité ne peuvent être soumis à des restrictions. Tels sont les vivres et surtout le blé, le bled et le fer et l'acier, la houille et l'essence. Les capitaux expor-

en vue de l'achat de ces produits se sont élevés, au cours de ces dernières années à :

|      |            |            |                            |
|------|------------|------------|----------------------------|
| 1929 | 66.136.000 | de dollars |                            |
| 1930 | 52.456.000 | »          |                            |
| 1931 | 40.413.000 | »          |                            |
| 1932 | 22.350.000 | »          | (1 <sup>er</sup> semestre) |

Malgré les variations des prix les dépenses sont stables et représentent chaque année 38 % environ du total des importations en Grèce. Une compression de celles-ci amènerait d'ailleurs la famine et la ruine économique du pays.

Des traités de clearing ont été signés avec les Etats suivants : France, Allemagne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Autriche. Mais il est à noter que ce système n'a pas donné jusqu'à présent les résultats espérés. Pendant son application en 1932, les exportations en France ont baissé de 6,75 % à 0,45, sur le total des exportations de la Grèce, en Autriche de 5,95 % à 2,14, en Allemagne de 15,39 % à 13,88; elles ont augmenté seulement pour la Yougoslavie de 0,83 % à 4,59 et pour la Tchécoslovaquie de 0,96 % à 8,29,

Le déficit de la balance commerciale était en grande partie couvert :

- 1) par les bénéfices de la marine marchande,
- 2) par les envois des émigrés grecs de l'étranger et plus spécialement des Etats-Unis d'Amérique,
- 3) par les bénéfices tirés des capitaux grecs placés à l'étranger,
- 4) par des emprunts et placements de capitaux étrangers dans le pays.

L'importance de ces sources de revenus résulte de l'analyse de la balance économique de la Grèce durant les années 1929, 1930 et 1931.

Examinons à présent séparément chacun de ces chapitres.

1) Les bénéfices de la marine marchande hellénique ont été les suivants :

|         |          |           |
|---------|----------|-----------|
| en 1929 | Lstg. or | 955.000   |
| en 1930 | »        | 872.000   |
| en 1931 | »        | 1.205.000 |

La dépréciation de la valeur de la livre sterling a eu comme résultat la chute des frêts. Ce qui fait que les bénéfices de la marine marchande hellénique pour 1932 doivent être évalués à environ 1.000.000 de Lstg. or.

2) Les envois des émigrés grecs, constituaient de tout temps

une source importante de l'actif de la balance économique du pays. Ils se sont élevés :

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| en 1929 à Lstg. or | 7.815.000 |
| en 1930 » »        | 8.359.000 |
| en 1931 » »        | 7.084.000 |

Ces envois ont eu la même importance environ au cours de l'année 1931 malgré la crise, du fait que les faillites des banques américaines ont poussé les émigrants grecs à envoyer à leur pays non plus leurs bénéfices mais même une partie importante de leurs capitaux. Toutefois la Loi No 5422 votée l'année dernière et prescrivant que les dépôts en dollars des banques du pays seront payés en drachmes au prix arbitraire de 100 drachmes par dollar, ne pourra qu'influencer désavantageusement et restreindre les envois des émigrés.

3) Il a existé de tout temps une quantité assez considérable de capitaux grecs placés à l'étranger et surtout en Angleterre. L'évaluation de l'importance de ces capitaux est impossible. Toutefois le Gouverneur de la Banque de Grèce a évalué leur contribution à l'actif de la balance commerciale du pays :

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| en 1929 à Lstg. or | 4.682.000 |
| en 1930 » »        | 3.795.000 |
| en 1931 » »        | 1.523.000 |

La chute de la valeur de la livre sterling et la crise mondiale ont limité de plus en plus ces bénéfices.

4) Malgré ces apports la balance des paiements de la Grèce a été déficitaire durant toute la période de ces dernières années. Ce sont les apports des capitaux étrangers qui ont couvert les déficits de celle-ci. Ces apports ont eu trois sources : les prélèvements sur la couverture de la Banque de Grèce, les emprunts officiels et les emprunts ou placements privés. Voici l'importance de ces sources, d'après le Gouverneur de la Banque de Grèce, durant ces trois dernières années :

|   | (En milliers de Lstg. or) |              |              |
|---|---------------------------|--------------|--------------|
|   | 1929                      | 1930         | 1931         |
| Déficit de la couverture de la Banque de Grèce . . . . .              | 2.999                     | 279          | 2.018        |
| Apports étrangers par l'intermédiaire de la Banque de Grèce . . . . . | 3.029                     | 6.184        | 2.653        |
| Apports étrangers sur le marché . .                                   | <u>2.837</u>              | <u>2.049</u> | <u>2.298</u> |
|   | 8.865                     | 8.512        | 6.969        |

Toutefois aucun apport étranger n'a été fait en 1932. Cela se comprend facilement à la suite de la cessation du paiement du service de la dette d'Etat et des restrictions prises pour l'exportation du change. On ne pouvait donc recourir durant cette année-ci qu'aux disponibilités en devises étrangères et or de la Banque de Grèce dont on a usé sur une grande échelle, comme il sera exposé plus loin.

Examinons à présent le mouvement des fonds de la Banque de Grèce, depuis la crise.

En ce qui concerne le change il y a lieu de distinguer deux périodes :

a) Celle qui va du 28 Septembre 1931 au 26 Avril 1932, époque à laquelle la parité de la drachme existait encore *de jure* mais n'existait plus de fait.

b) Celle qui va du 27 Avril au 30 Septembre 1932, époque à laquelle le cours forcé a été établi officiellement. Au 28 Septembre 1931, date à laquelle la Banque de Grèce avait abandonné l'étalon-or pour prendre comme base celui du Dollar E. U. A., la couverture de la Banque de Grèce s'élevait à Dollars 21.465.164.

A partir de cette date jusqu'au 26 Avril 1932 :

|  |            |
|--|------------|
| La Banque de Grèce a utilisé . . . . . | 7.964.953  |
| La Banque de Grèce a acheté . . . . .  | 21.140.477 |
| Soit au total . . . . .                | 29.105.430 |
| La Banque a vendu . . . . .            | 48.233.986 |
| Solde . . . . .                        | 2.336.608  |

Mais depuis le 27 Avril jusqu'au 30 Septembre la Banque de Grèce s'est mise à acheter du change sur le marché clandestin, pour augmenter ses disponibilités. Durant cette période le mouvement du change se résume comme suit :

|                |                  |
|----------------|------------------|
| Achats Dollars | 11.658.384       |
| Ventes »       | 6.987.962        |
|                | <u>4.670.422</u> |
| Achats d'or    | 779.845          |

Pour augmenter davantage les disponibilités en change de la Banque de Grèce, le gouvernement hellénique a autorisé les Banques — par le D. L. du 29 Juillet 1932 — de payer les dépôts en change se trouvant chez elles, en drachmes papier et au prix de 100 drachmes par dollar. La Banque de Grèce a obtenu par ce moyen les quantités de change ci-dessous :

|                                 |            |   |         |                  |
|---------------------------------|------------|---|---------|------------------|
| Lstg.                           | 245.638    | = | Dollars | 860.961          |
| Dollars                         | 3.601.062  | = | »       | 3.601.062        |
| Frs. fr.                        | 64.147.316 | = | »       | <u>2.117.160</u> |
| Soit au total dollars 6.579.183 |            |   |         |                  |

De plus l'Etat perçoit un pourcentage sur le change provenant de la vente à l'étranger des principaux produits grecs (notamment tabacs et raisins secs).

De plus, par la Loi 5422 de 1932, il a été décidé que les dettes privées à l'étranger dont le montant se chiffre à dollars 28.362.171, ne seraient payées que dans l'espace de 5 ans, par versements échelonnés de 10 % pour chaque semestre, soit 2.736.217 dollars par semestre.

Il ressort de ce qui précède que la Banque de Grèce a pu faire face aux besoins du pays grâce :

- 1) à la perte d'une partie de ses capitaux et disponibilités en change,
- 2) à l'achat de devises et d'or sur le marché clandestin,
- 3) à la confiscation du change de ses clients.

Mais ces sources de devises se trouvent en grande partie tarries tandis que les besoins du pays, malgré leur limitation, restent toujours très importants. Nous évaluons la contrevaieur des marchandises dont l'achat est nécessaire pour les besoins immédiats du pays, à Dolls. 40.000.000 environ. Bien que le blé et la farine aient coûté en 1931 environ 20.000.000 dollars, soit 1.6 millions par mois. Mais la récolte du blé a été cette année meilleure que celle des années précédentes. D'autre part le cours du blé a baissé sur le marché mondial, ce qui restreint les besoins mensuels en change pour le blé. Les besoins en change de l'État restent aussi assez considérables. Ces besoins ont été :

|         |    |       |           |
|---------|----|-------|-----------|
| en 1929 | de | Lstg. | 8.259.469 |
| en 1930 | „  | „     | 9.307.000 |
| en 1931 | „  | „     | 6.503.877 |

y compris le service de la dette publique étrangère. Toutefois les paiements des coupons de dettes envers l'étranger a été suspendu depuis cette année-ci. Mais il a été décidé (accord de Londres Chamberlain - Varvaressos) de payer encore cette année aux porteurs des titres grecs étrangers 30 % les intérêts des titres, payables en monnaie étrangère. Dans son rapport, M. N. C. Finlayson, observateur de la S. D. N. auprès

de la Banque de Grèce, évalue les besoins de l'État pour les paiements à effectuer jusqu'à la fin 1932 à Dolls. 5.044.982. Il faut toutefois prendre en considération qu'une partie de ces titres, peut-être le tiers de ceux-ci, se trouve en Grèce et sera payée en drachmes. D'après M. G. Pasmazoglou, ancien ministre de l'Économie Nationale, à la fin de l'année et après le paiement du 30 % de la dette de l'État, il ne reste à la Banque de Grèce qu'une couverture de 5 1/2 à 6 millions de dollars (Journal "Proïa,, du 4 Janvier 1932) contre Dolls. 28.600.000 qui existaient lors de la chute de la Lstg. en Septembre 1931. On comprend donc aisément pourquoi la valeur du dollar a passé de 77 drachmes, cours de cette date, à 190, cours officiel de la Banque de Grèce et 200 à 210 sur le marché libre, bien que la circulation fiduciaire soit restée à peu près stationnaire.

## II. Finances de l'État.

La crise a une répercussion très prononcée sur les finances de l'État. Les budgets des années 1923—29, 1929—30, 1930—31 avaient été clôturés par des excédents relativement énormes, qui ont été employés à des travaux productifs en majeure partie. Par contre le budget de 1931—32 a laissé un déficit assez considérable, soit :

|          |                 |                      |
|----------|-----------------|----------------------|
| Recettes | 11.520,7        | millions de drachmes |
| Dépenses | <u>11.734,8</u> |                      |
| Déficit  | 214,1           |                      |

(L'année financière commence au 1er Avril et prend fin au 31 Mars de chaque année).

Le budget de l'année 1932—33 présente une compression remarquable aussi bien des recettes que des dépenses. D'après le projet du budget, soumis à la Chambre par l'ex-ministre M. Varvaressos il devait y avoir :

|          |                |                      |
|----------|----------------|----------------------|
| Recettes | 8.555,5        | millions de drachmes |
| Dépenses | <u>8.552,7</u> |                      |
| Excédent | 2,8            |                      |

Mais en tenant compte des lois votées entretemps par la Chambre, ce budget doit présenter le mouvement ci-dessous :

|          |                |                      |
|----------|----------------|----------------------|
| Recettes | 8.676,3        | millions de drachmes |
| Dépenses | <u>8.673,5</u> |                      |
| Excédent | 2,8            |                      |

Les recettes proviennent des sources suivantes :

I. *Recettes ordinaires*

|                                |                |                      |
|--------------------------------|----------------|----------------------|
| Impôts directs . . . . .       | 1.425,3        | millions de drachmes |
| Impôts indirects . . . . .     | 4.465,0        |                      |
| Monopoles . . . . .            | 597,6          |                      |
| Timbre . . . . .               | 714,9          |                      |
| Droits de l'État . . . . .     | 176,2          |                      |
| Domaines . . . . .             | 107,6          |                      |
| Services assurés par l'État .  | 365,5          |                      |
| Recettes diverses . . . . .    | 25,7           |                      |
| Contributions et prélèvements  | 250,0          |                      |
| Recettes des exerc. précédents | 15,0           |                      |
| Recettes des caisses spéciales | 50,5           |                      |
|                                | <u>8.193,3</u> |                      |

Recettes ordinaires catégorie II 16,9

II *Recettes extraordinaires* . . . . . 145,3

» catégorie II . . . . . 200,0

Total . . . . . 8.555,5

Ainsi qu'il appert du tableau précédent 54 % du total des recettes de l'État proviennent des contributions indirectes (droits de douane et d'accise). Par contre les contributions directes (impôt sur le revenu et les successions) ne rapportent que 18,5 % du total des recettes. Les recettes de la catégorie II proviennent soit de la vente des domaines de l'État, soit des emprunts.

Il y a lieu de comparer le chiffre des dépenses à ceux du budget, mentionnés précédemment, et d'en analyser les différents chapitres.

|   | 1931/32            | 1932/33        |
|---|--------------------|----------------|
|   | (Millions de Drs.) |                |
| Appointements des fonctionnaires . . . . .  | 2.640              | 2.604          |
| Pensions . . . . .                          | 676                | 718.5          |
| Autres dépenses administratives . . . . .   | 2.750.4            | 2.927.5        |
| Service de la dette publique . . . . .      | 3.502              | 1.441.7        |
| Dépenses des exercices précédents . . . . . | 126.4              | 161            |
|   | <u>9.674.8</u>     | <u>7.852.7</u> |
| Travaux productifs . . . . .                | 1.956              | 500            |
| Comptes d'ordre . . . . .                   | 104                | 200            |
|   | <u>11.734.8</u>    | <u>8.552.7</u> |

Dans un rapport à la Chambre, l'ancien ministre des Finances M. Varvaressos écrivait (paragr. 48 etc. de l'exposé des motifs du 16 Juin 1932) : « Sur le total des dépenses du budget de 1931-32 qui est de 11.630,8 il faut en déduire 1.956,4 qui représentent des dépenses extraordinaires couvertes par des emprunts. C'est pour cette raison qu'il faut comparer le solde de cette somme (11.630,8—1.956,4 soit 9.674,4 millions) au montant du budget 1932-33 qui est de 8.352,7. Il y a donc une réduction des dépenses s'élevant à 1.321,7 millions de drachmes. Il faut toutefois prendre en considération que le budget de 1932-33 est chargé par la différence de change, l'augmentation des pensions et celle des index-numbers, soit en tout de 782 millions de drachmes, auxquels il faut ajouter encore 500 millions pour le financement des travaux productifs, sommes qu'il faudrait ajouter au chiffre précité de 1.321,7. C'est ainsi que, d'après M. Varvaressos, la différence en moins du budget 32-33 par rapport à celui de l'année précédente, se chiffre au total à 2.603,7 millions de drachmes. Sur ce montant, 2.050,3 millions proviennent de la réduction des sommes affectées au service de la dette publique et 543,4 de la compression des dépenses administratives.

Examinons à présent les crédits accordés à chaque ministère:

|                           | 1931 - 32                 |  | 1932 - 33         |                 |
|---------------------------|---------------------------|--|-------------------|-----------------|
|                           | (En millions de drachmes) |  |                   |                 |
|                           | Prévisions initiales      |  | Prévis. remaniées |                 |
| Corps Législatifs         | 47,9                      |  | 45,2              | 45,2            |
| Ministère des Finances    | 5.059,1                   |  | 2.787,1           | 2.863,3         |
| » des Aff. Etrangères     | 133                       |  | 173,8             | 175,8           |
| » de la Justice           | 226,5                     |  | 246,4             | 240,4           |
| » de l'Intérieur          | 579,1                     |  | 569,5             | 586,4           |
| » des Communications      | 719,8                     |  | 1.221             | 1.231           |
| » de l'Instruct. Publique | 682,9                     |  | 661,3             | 664,3           |
| » de l'Econom. Nationale  | 109,3                     |  | 85,5              | 88,3            |
| » de l'Agriculture        | 509,1                     |  | 396,9             | 411,8           |
| » de l'Hygiène            | 209,8                     |  | 255,3             | 258             |
| » de la Prévoyance        | 376,2                     |  | 393,5             | 388,2           |
| » de la Guerre            | 1.144,4                   |  | 1.184,5           | 1.184,8         |
| » de la Marine            | 403,6                     |  | 372,8             | 374,9           |
| » de l'Aviation           | 147,7                     |  | 159,9             | 161,1           |
|                           | <u>10.348,4</u>           |  |                   |                 |
| Crédits supplémentaires   |                           |  | <u>386,4</u>      |                 |
| Total net                 |                           |  |                   | <u>11.734,8</u> |

Aux crédits accordés au ministère des Finances sont compris ceux destinés au service de la Dette Publique. La dépense pour la dette publique s'est élevée au cours de l'année économique écoulee à :

|   | Intérêts amortissements<br>commissions |
|---|--|
| 1. Emprunts en drachmes . . . . .   | Drs. 1.153.902.115                     |
| 2. Emprunts en devises étr. . . . .   | » 1.731.672.417                        |
| 3. Dette flottante . . . . .  | » 488.169.072                          |
| 4. Autres dépenses sur la dette publique<br>(paiements effectués en vertu du Traité<br>de Lausanne, partie des dettes de<br>guerre, commissions etc.) . . . . . | » <u>128.056.396</u>                   |
|   | Drs. 3.502.000.000                     |

Le capital nominal de la dette publique se montait au 31 Mars 1931 — fin de l'année économique — à 43.022.856.509 drachmes stabilisées, soit Dolls. 551.5 millions se décomposant comme suit :

|   |
|---|
| 76.383.527 emprunts en drachmes.  |
| 339.807.000 » en devises étrangères.  |
| 47.417.268 dette flottante en drachmes.   |
| 16.397.229 » » en devises étrangères.   |
| 72.566.601 dettes gouvernementales (soumises au moratorium du Président des E. U. A. Hoover). |

Si le budget 1932—33 était élaboré sur une base moyenne de Drs. 133,60 par dollar, il aurait fallu trouver pour assurer le service de la dette publique 4.390.000.000 de drachmes environ, soit 54 % des recettes ordinaires régulièrement établies. Dans ces conditions le Gouvernement hellénique a décidé de suspendre les versements pour l'amortissement des dettes intérieure et extérieure (à l'exception des versements des amortissements pour les emprunts 4 % de 1910 et 8 % de 1925 Ulen, qui auraient dû se faire le 1<sup>er</sup> avril 1932); de suspendre le paiement des sommes affectées à l'amortissement des dettes envers la Banque de Grèce et la Banque Nationale de Grèce; de comprendre dans le budget une provision de 670 millions de drachmes pour le service de l'intérêt des dettes extérieures (sur lesquels, 112 millions de drs. ont été versés le 1<sup>er</sup> Avril 1932); de suspendre tout transfert de change intérieur et finalement de réduire de 25 % le service des intérêts de la dette publique intérieure.

Dans le budget de l'exercice courant 1932—33 se trouvent comprises les provisions suivantes destinées au service de la dette publique :

|   |      |                      |
|---|------|----------------------|
| a) Intérêts des emprunts en drachmes                                    | Drs. | 553.152.415          |
| b) » » extérieurs   | »    | 670.112.356          |
| c) paiement des amortissements (effectué au 1 <sup>er</sup> Avril 1932) | »    | 12.649.136           |
| d) Intérêts de la dette flottante en change étranger                    | »    | 49.155.000           |
| e) Intérêts de la dette flottante en drs.                               | »    | 6.375.000            |
| f) Intérêts des emprunts des Ch. de F. de l'Etat                        | »    | 65.243.000           |
| g) autres dépenses de la Dette publique                                 | »    | 46.743.861           |
| h) Charges diverses   | »    | 8.340.000            |
|   | Drs. | 1.441.772.068        |
| Provision additionnelle   |      | 20.227.912           |
|   |      | <u>1.462.000.000</u> |

Cette somme ne représente que le 1/3 de l'annuité payable cette année, soit 4.390 millions au cours du dollar de 133,6 lors de la constitution du budget. Mais depuis la monnaie nationale s'est encore dépréciée, le dollar étant coté en Décembre 1932 à 180 drs. Le paiement des créances étrangères est dans ces conditions impossible, car la somme qui serait affectée dans ce but absorberait les 60 % du total du budget.

C'est pour cette raison que le Gouvernement Vénizélos, après le refus d'une aide financière demandée à la S. D. N., a décidé de suspendre le paiement de la dette extérieure. Toutefois par un arrangement intervenu à Londres entre le Ministre des Finances de Grèce et les créanciers étrangers (accord Varvaressos - Chamberlain) il a été décidé de payer aux créanciers étrangers 30 % des intérêts dûs, soit Dolls. 3.767.43. Cet accord a été accepté par le gouvernement de M. Tsaldaris. Il est à noter que l'accord Varvaressos - Chamberlain a été imposé par le fait que la Commission Financière Internationale de Contrôle, siégeant à Athènes, a bloqué à la Banque de Grèce les revenus des douanes et autres affectés au service de la dette publique, dont le montant s'élevait fin Décembre 1932 à 2.583 millions de drachmes.

De plus il faut noter que le non paiement des dettes intra-gouvernementales, dites dettes de guerre et réparations, n'a été

d'aucune utilité pour la Grèce. Au contraire, comme ce compte présentait pour elle un actif plus grand que son passif, il en résulte pour la Grèce une perte annuelle de 1.757.060 marks or.

La question de la dette publique constitue donc un des problèmes les plus difficiles de la Grèce. D'après le rapport du Comité pour les questions financières de la Chambre de Commerce Internationale, la charge par tête d'habitant serait :

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| En Grèce . . . . .       | de 378 Frs. suisses |
| En Roumanie . . . . .    | de 292 „            |
| En Yougoslavie . . . . . | de 235 „            |
| En Bulgarie . . . . .    | de 118 „            |

Le pays le plus pauvre parmi les États balkaniques a donc relativement la charge la plus grande, en ce qui concerne les dettes.

Examinons à présent quels ont été les résultats de l'application du budget de cette année jusqu'à fin Octobre 1932 (journal officiel du 29 Novembre 1932). Les recettes de l'année 1931—32 présentent pendant ce laps de temps le mouvement suivant :

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Inscrits au budget . . . . . | 10.248 millions de drachmes |
| Enregistrés . . . . .        | 6.110                       |
| Perçus . . . . .             | 5.180                       |

En 1932 — 33 le mouvement des recettes a été le suivant :

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| Inscrits au budget . . . . . | 8.606 millions en drachmes |
| Enregistrés . . . . .        | 4.912                      |
| Perçus . . . . .             | 4.130                      |

On voit donc qu'à la fin du mois d'Octobre 1931 il a été enregistré 59,6 % des recettes inscrites dans le budget et il en a été perçu 50,5 %; tandis qu'à la fin Octobre 1932 ont été enregistrés 57,1 % des recettes inscrites dans le budget et perçus 49,1 %. La différence en pourcentage est donc minime, malgré les élections qui ont entravé quelque peu la perception des impôts. Pour ce qui est des dépenses, considérées pour ce laps de temps de 1931—32, leur mouvement peut se résumer comme suit :

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Crédits accordés . . . . .      | 10.369 millions de drachmes |
| Dépenses enregistrées . . . . . | 9.963                       |
| Dépenses effectuées . . . . .   | 4.279                       |

En 1932—33 le mouvement des dépenses a été le suivant :

|                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| Crédits accordés . . . . | 8.705 millions de drachmes |
| Dépenses enregistrées .  | 8.173                      |
| Dépenses effectuées . .  | 3.574                      |

Il en résulte qu'à la fin Octobre 1931, les dépenses enregistrées représentent 96 % des crédits accordés et les dépenses effectuées 41,2 %. A cette même date de l'année 1932 les dépenses enregistrées se chiffrent à 98,8 % des crédits accordés et les dépenses effectuées à 48,8 %. Il faut donc signaler dans l'exercice de cette année une légère compression de dépenses, qui va en s'accroissant, après les diverses compressions effectuées. Les rumeurs d'après lesquelles un gros déficit du budget existerait paraissent donc infondées. La balance du budget de cette année pourra être réalisée, malgré la charge additionnelle résultant du paiement de 30 % des intérêts de la dette extérieure, à cause de la baisse de la valeur de la monnaie nationale.

### III. Conclusions et perspectives.

La situation, telle qu'elle a été exposée, ne pouvait pas manquer d'avoir une répercussion sur les finances privées du pays. Malgré la chute de la valeur de la monnaie nationale, les divers titres, aussi bien ceux de l'Etat que ceux des entreprises privées, ont marqué une baisse sensible. Pour enrayer cette baisse le gouvernement s'est vu obligé de fermer la Bourse du 18 Septembre 1931 au 18 Décembre 1932. Mais à l'ouverture de celle-ci la baisse a été notable, ainsi qu'il appert de la liste des cours de la Bourse d'Athènes, prise à ces deux dates. Mais si cette situation a eu une fâcheuse répercussion sur les capitalistes, elle a porté un coup très dur aux classes des travailleurs. Les nombres indices du coût de la vie qui avaient baissé en 1930 et 1931 ont commencé à monter continuellement. C'est ainsi que le nombre indice des prix de détail a passé de 1787,1 en 1931 à 1882, 4 en Octobre 1932. Il est certain que le coût de la vie augmentera encore :

a) parce qu'il y a toujours un retard de l'effet à la cause. Le coût de la vie n'a pas encore augmenté dans les mêmes proportions que la baisse de la valeur de la monnaie nationale.

b) parce que cette baisse continue, ce qui ne peut qu'engendrer une nouvelle hausse du coût de la vie.

Il est à noter que la non conformation du coût de la vie à la valeur réelle de la monnaie est en faveur du consommateur. Elle constitue néanmoins un préjudice pour le producteur du pays, agriculteur ou industriel. Enfin, malgré la hausse des index-numbers, les revenus diminuent à cause de la crise. Le gouvernement a été même obligé de réduire de 6 % les émoluments de ses fonctionnaires. Ceci rend la vie des gens qui vivent dans les pays de plus en plus difficile. Mais c'est surtout le prolétariat qui souffre de cet état de choses puisque, malgré la hausse du coût de la vie, les salaires ont une tendance à la baisse. C'est ainsi que d'après les statistiques du Ministère de l'Economie Nationale, les salaires des ouvriers spécialisés qui étaient de drs. 79,73 avant la crise (1928) ont baissé successivement à 73 drs. en 1930, à 72 drs. en 1931, sans cesser de baisser en 1932. Donc le salaire de l'ouvrier spécialisé a baissé de 1 dollar à 0,35 en 1932. Celui des ouvriers non spécialisés n'atteint que 0,50 à 0,70 de ces chiffres. Le chômage vient de plus aggraver la situation de la classe des travailleurs en Grèce. Il se fait surtout sentir dans les rangs des ouvriers et encore plus dans ceux des employés. On évalue le nombre moyen des chômeurs à 230.000 en 1932, mais il n'existe pas de statistique officielle.

Une amélioration de la situation pourrait provenir :

- 1) pour un certain temps de l'augmentation du chiffre des exportations et surtout de la valeur des produits exportés,
- 2) d'une façon plus constante de l'augmentation du revenu national du pays. Examinons donc ces deux cas.

Les principaux produits exportés par la Grèce sont le tabac, les raisins secs, l'huile, les olives, les figues et le vin, L'exportation de ces six produits représente par sa valeur 81,5 % du total des exportations réalisées en 1930 et 85 % en 1931. Nous pouvons donc limiter notre étude à ces seuls produits.

L'exportation de ces produits a été pendant les 10 premiers mois des années 1932 et 1931, la suivante :

|                            | Quantité<br>en tonnes | Valeur en Drs.<br>(millions) | Quantité<br>en tonnes | Drs.  |
|----------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|-------|
| Tabac . . . . .            | 24.895                | 1.318                        | 31.552                | 1.599 |
| raisins secs . . . . .     | 74.135                | 1.093                        | 67.482                | 791   |
| huiles et olives . . . . . | 32.953                | 445                          | 18.459                | 208   |
| moût et vins . . . . .     | 24.320                | 101                          | 37.516                | 154   |
| figues . . . . .           | 14.727                | 86                           | 8.446                 | 40    |
|                            |                       | 3.043                        |                       | 2.792 |

La quantité de marchandises exportées cette année a donc diminué pour les tabacs, le moût, le vin et les figues, tandis qu'il est en augmentation pour l'huile, les olives et les raisins secs. Le total de la valeur de ces quantités paraît avoir augmenté mais en tenant compte de la dépréciation de la monnaie nationale il s'agit d'un recul. C'est à dire que la somme encaissée en dollars cette année est inférieure à celle de l'année précédente. Il y a toutefois lieu de noter que la valeur déclarée des marchandises exportées est probablement, cette année, inférieure à la valeur réelle, à cause des restrictions apportées par les lois sur le change.

Examinons à présent d'une façon succincte les possibilités d'augmentation de ces produits, pris un par un, ainsi que la majoration de leur prix.

L'exportation du tabac représente à elle seule 56 % du total des exportations en 1930 et 51 % en 1931. La récolte de ce produit a été:

|         |    |            |          |
|---------|----|------------|----------|
| en 1930 | de | 48.000.000 | d'ocques |
| » 1931  | »  | 30.000.000 | »        |
| » 1932  | »  | 21.255.000 | »        |

Cette diminution progressive de la quantité produite a pour causes principales :

a) les entraves législatives, une loi ayant été votée interdisant la culture du tabac dans les terrains non propices à cette culture (Loi 4660 de 1931) ou dans les régions où cette culture se faisait sur des champs de petite étendue (D. L. du 15 Avril 1931).

b) la sécheresse qui a réduit la production.

c) la baisse du prix des tabacs, qui a poussé les agriculteurs vers d'autres cultures.

Le mouvement du marché des tabacs a été, d'après les données de la confédération des commerçants de tabac de Grèce, plutôt défavorable :

| Années  | Tabacs vendus     | Valeur             | Cours moyen |
|---------|-------------------|--------------------|-------------|
| 1930—31 | Ocques 44.440.000 | Drs. 1.200.295.000 | Drs. 27.—   |
| 1931—32 | » 26.150.000      | » 563.690.000      | » 21.50     |

Nous avons donc une différence en moins de la quantité des tabacs vendus de 18.290.000 ocques, soit 41 % de la quantité précédemment vendue, les cours ayant baissé de drs. 5,50 soit de 20 %.

En évaluant l'augmentation du coût des 23.000.000 d'ocques de tabacs, achetés pour être exportés, à 70 % environ, représentant les frais de manipulation etc., les impôts et autres frais divers, nous constatons que leur valeur totale s'est élevée à 850.000.000 de drachmes soit environ 8.700.000 de dollars, au cours moyen de drs. 102,30 y compris le prélèvement de 18 %. Le coût des 40.000.000 d'ocques achetées l'année précédente 1930—31 pour l'exportation s'est élevée à 1.850.000.000 de drs. soit au cours de drs. 77,15 de ce moment 24.000.000 de dollars environ.

Il est à noter que, depuis lors, sur la quantité totale de tabacs vendus en 1931—32 une quantité représentant une valeur de près de 2.000.000 de dollars était destinée à l'Autriche, la Suède, l'Allemagne et la France, pays avec lesquels la Grèce a conclu une convention d'échange de marchandises. Donc le change étranger réellement entré dans le pays cette année, grâce à la vente des tabacs, dépasse à peine 6.500.000 de dollars. Donc notre économie nationale a vu diminuer les revenus dus à la vente des tabacs de plus de 15.000.000 dollars, soit 65 %, par rapport à la dernière année des tabacs. Sur une quantité de 48.000.000 d'ocques de tabacs, représentant les réserves en Septembre 1931, plus de 26.000.000 d'ocques avaient été achetées jusqu'à la fin Août 1932 par le commerce, et 13.000.000 d'ocques par l'État, soit au total 39.000.000 d'ocques. Il faudra ajouter à ceux-ci 4.500.000 ocques qui ont été achetées par l'État et le commerce ordinaire depuis le 1 Septembre 1932 au 15 Novembre de cette même année. Nous voyons donc que les stocks en réserve restant sur les exercices précédents ne dépassent pas 5.000.000 d'ocques, dont 2 millions d'ocques sont destinées à la consommation intérieure du pays.

D'une autre côté le mouvement de nos tabacs exportés qui s'est monté cette année à 37.898.000 de kilogs est en baisse sur celui de l'année dernière—qui a été de 50.941.000 de kilogs—de 25,5 %. Cependant leur valeur présente une augmentation de 38 % environ, étant donné que la valeur des tabacs exportés durant l'année précédente a été de 1.975.212.000 de drs., contre drs. 3.070.000.000 pour cette année.

Nous devons cependant considérer que notre exportation de tabacs s'est maintenue à un niveau relativement satisfaisant, surtout si l'on tient compte du fait que l'exportation des tabacs d'Amérique, qui est le plus grand pays exportateur de tabacs

du monde, présente une diminution de 27 %, soit 591.000.000 de litres sur la quantité exportée en 1930—31 contre 432.500.000 pour l'année 1931—32, et une valeur de 142.300.000 de dollars pour l'année 1930—31 contre 86.300.000 en 1931—32. Mais ce qui est le plus important pour le marché des tabacs grecs, surtout ceux de la Macédoine, qui constituent les stocks les plus importants, c'est la production des tabacs dits d'Orient qui a été la suivante :

| Pays de production | 1932          | 1931           |        |
|--------------------|---------------|----------------|--------|
| Grèce . . . . .    | 27.200        | 42.500         | tonnes |
| Turquie . . . . .  | 21.000        | 46.300         | »      |
| Bulgarie . . . . . | 18.000        | 31.200         | »      |
|                    | <u>66.000</u> | <u>120.000</u> |        |

Il y a donc une diminution de 45 % sur le total de la production de tabacs d'Orient. Mais il est à noter qu'il existe encore dans ces pays une quantité de 20.000 tonnes, qui couvre les besoins de la consommation intérieure de ces pays, et une autre quantité à l'étranger évaluée à 40.000 tonnes. La consommation mondiale de tabacs d'Orient s'élève d'ordinaire à 100.000 tonnes environ. Malgré donc la crise qui sévit dans les pays acheteurs (Etats-Unis, Allemagne et Autriche) on estime que la demande de tabacs sera suffisante pour absorber tous les stocks existant et occasionner ainsi la hausse des prix des tabacs, déjà notée sur les marchés de la Turquie, de la Bulgarie et de la Grèce. Cette hausse de prix provoquera certainement l'augmentation de la surface cultivée dans le pays, celle-ci ayant été de 616.500 stremmes en 1932 contre 875.000 stremmes en 1931.

La production de raisin sec, (Corinthe et sultanine) a été pour les années agricoles respectives de :

|         |                |
|---------|----------------|
| 1929—30 | 170.559 tonnes |
| 1930—31 | 100.000 »      |
| 1931—32 | 187.000 »      |

Les quantités exportées se sont élevées à :

|         |               |      |                     |
|---------|---------------|------|---------------------|
| 1929—30 | 73.275 tonnes | soit | 890.000.000 de Drs. |
| 1930—31 | 89.640 »      | »    | 1.006.100.000 »     |
| 1931—32 | 77.592 »      | »    | 922.900.000 »       |

On voit donc que les quantités restent à peu près constantes. Il en est de même des cours et du change importé qu'

s'est élevé en 1929—30 à 11,6 millions de dollars, en 1930—31 à 13 millions et en 1932—33 à 12 millions de dollars. Une augmentation de la production n'est pas possible pour le raisin sec de Corinthe, les nouvelles plantations ayant été depuis longtemps interdites. Par contre on note une augmentation lente mais sûre de la production de la sultanine surtout en Crète.

La production et l'exportation d'huile d'olives a été :

|                    | Production    | Exportation   |
|--------------------|---------------|---------------|
| En 1929..... de    | 79.474 tonnes | 12.176 tonnes |
| » 1930..... »      | 97.326 »      | 7.208 »       |
| » 1931..... »      | 103.699 »     | 7.342 »       |
| » 1932 (10 mois) » | — »           | 20.772 »      |

Celle des olives :

|                 | Production | Exportation   |
|-----------------|------------|---------------|
| 1929.....       | 34.550     | 12.484 tonnes |
| 1930.....       | 26.205     | 11.426        |
| 1931.....       | 31.737     | 11.242        |
| 1932 (10 mois). | —          | 9.965         |

La valeur des quantités exportées de ces deux produits s'est élevée :

|                    |                      |                    |
|--------------------|----------------------|--------------------|
| en 1929.....       | 311,2 de drs. soit : | 3 millions dollars |
| en 1930.....       | 216,7                | 3 „                |
| en 1931.....       | 212,5                | 3 „                |
| en 1932 (10 mois). | 422                  | 4 „                |

Comme la récolte des olives est bonne tous les deux ans, il y a lieu de s'attendre pour cette année, à une bonne récolte. Les prix de l'huile à l'étranger sont fermes cette année (environ 3.000 frs. la tonne). On espère une augmentation des exportations.

La production et l'exportation des figues se résument dans le tableau suivant :

| Année           | Récolte<br>en tonnes | Exportation<br>en tonnes | Valeur en           |                       |
|-----------------|----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|
|                 |                      |                          | Millions<br>de drs. | Millions<br>de dolls. |
| 1929.....       | —                    | 16.870                   | 104,0               | 1,4                   |
| 1930.....       | 20.981               | 21.559                   | 112,3               | 1,5                   |
| 1931.....       | 15.810               | 9.644                    | 46,4                | 0,6                   |
| 1932 (10 mois). | 25.550               | 14.727                   | 86,8                | 0,5                   |

Les exportations de ce produit se trouvent donc en régression.

Il en est de même pour le vin, à cause du système de contingentement adopté par le principal pays importateur de vins grecs, la France. L'exportation des produits de la vigne se résume dans le tableau suivant :

|                |                  |              |                       |
|----------------|------------------|--------------|-----------------------|
| 1929           | Moût . . . . .   | 7.494 tonnes | 31,2 millions de drs. |
|                | Vins . . . . .   | 131.664 „    | 567,8 „ „             |
|                | Spiritueux . . . | 543 „        | 20,8 „ „              |
|                |                  |              | 619,8 „ „             |
| 1930           | Moût . . . . .   | 9.489 „      | 25,5 millions de drs. |
|                | Vins . . . . .   | 62.668 „     | 247,7 „ „             |
|                | Spiritueux . . . | 412 „        | 17,6 „ „              |
|                |                  |              | 290,8 „ „             |
| 1931           | Moût . . . . .   | 3.984 „      | 10,9 millions de drs. |
|                | Vins . . . . .   | 41.354 „     | 178,4 „ „             |
|                | Spiritueux . . . | 309 „        | 13,4 „ „              |
|                |                  |              | 202,7 „ „             |
| 1932 (10 mois) | Moût . . . . .   | 4.199 „      | 13,9 millions de drs. |
|                | Vins . . . . .   | 22.120 „     | 87,5 „ „              |
|                | Spiritueux . . . | 186 „        | 8,3 „ „               |
|                |                  |              | 109,7 „ „             |

Une augmentation des exportations ou de la valeur des exportations n'est pas à prévoir à moins d'une maladie (mildew, ou oïdium) qui vienne compromettre la récolte des vignobles français.

En résumé on doit s'attendre à une amélioration de la situation en ce qui concerne l'exportation des tabacs et des huiles d'olives. Mais ceci ne peut alléger que très peu la situation économique du pays. Une bonne récolte de céréales pourrait contribuer à cet allègement, vu que cette année la surface semée en céréales est de 10 % environ supérieure à celle de l'année précédente.

Mais une amélioration sérieuse et stable de la situation économique du pays ne peut être obtenue que par une augmentation de son revenu national.

Il n'existe pas de chiffre officiel donnant le revenu national du pays. Toutefois, trois études ont paru il y a peu de temps sur cette question.

a) celle du professeur Zolotas pour l'année 1927 fixant ce revenu à 617 mill. de dollars («La stabilisation monétaire» p. 45)

b) Celle du député économiste M. P. Rédiadis l'évaluant à 450 millions de dollars pour l'année 1929 (Revue «Ploutos» 24 et 25-30).

c) celle de M. C. Evelpidis l'évaluant à 467 millions de dollars pour l'année 1927 («Les Etats Balkaniques» page 341). Il résulte des chiffres donnés par ces ouvrages que le revenu national annuel ne peut être évalué pour les années 1927—28 à plus de 500.000.000 dollars. Il faut cependant noter que ce revenu a baissé considérablement depuis que la crise sévit.

La valeur de la production agricole a été ainsi, d'après les statistiques agricoles :

|         |    |                         |   |   |
|---------|----|-------------------------|---|---|
| en 1928 | de | 11.268 millions de drs. |   |   |
| » 1929  | »  | 8.462                   | » | » |
| » 1930  | »  | 7.776                   | » | » |
| » 1931  | »  | 7.615                   | » | » |

celle de la production industrielle a été

|         |    |       |
|---------|----|-------|
| en 1928 | de | 7.013 |
| » 1929  | »  | 6.210 |
| » 1930  | »  | 5.961 |
| » 1931  | »  | 5.384 |

Malgré donc la chute de la monnaie nationale on peut évaluer le revenu national à 30.000 millions de drs. maximum. Sur ce montant l'Etat seul absorbe 37<sup>0</sup>/<sub>0</sub>. Ce revenu est-il susceptible d'augmentation sérieuse ? Pour répondre à cette question il est nécessaire d'examiner auparavant chacune des principales branches de l'économie nationale du pays.

a) *Agriculture.* La Grèce est un pays qui ne présente pas une grande densité de population. Celle-ci n'est que de 49 habitants par klm<sup>2</sup> contre 61 pour la Roumanie, 55 pour la Bulgarie et 54 pour la Yougoslavie. Toutefois, étant donné la pénurie de terres arables, la densité de la population agricole est relativement très grande puisqu'il revient en moyenne à chaque famille d'agriculteurs 3 hectares de terre à peine, y compris les jachères. La surface totale de la superficie cultivée et plantée a été en 1931 de 2.500.000 d'hectares et la valeur de la production agricole du pays de 8 millions de drachmes environ. Il faut y ajouter celle de l'élevage se montant à 4 millions de drachmes environ. Les terrains à défricher manquent dans le pays. Cependant, grâce aux travaux d'assèchement qui se poursuivent en Macédoine depuis quatre ans

et qui seront terminés en 1935, la terre arable du pays augmentera de 107.927 hectares. Une étendue de 112.670 hectares doit être soustraite aux inondations périodiques. Le revenu brut de ces terres est évalué à 13.400.000 dollars environ. Une quantité assez considérable d'autres terres est susceptible d'être asséchée dans les autres régions de la Grèce, surtout en Thessalie et en Epire. Mais les travaux d'assèchement et d'amélioration des terres en Macédoine va coûter au fisc environ 60 millions de dollars, ce qui rend très difficile leur continuation. L'entreprise de nouveaux travaux doit donc être écartée pour le moment. Par contre l'amélioration de la culture est susceptible de grands progrès, vu l'état primitif dans lequel elle se trouve en Grèce. Une augmentation surtout des surfaces cultivées en tabacs fins, cultures fruitières et coton est possible en Grèce mais il faudrait dans ce cas trouver de nouveaux débouchés à l'étranger, ce qui pour le moment est impossible. D'une façon générale une augmentation importante du revenu agricole du pays est possible, mais il faudrait pour cela du temps et des capitaux.

b) *Industrie.* L'industrie grecque, malgré ses progrès considérables réalisés depuis la guerre, se trouve encore dans un état assez primitif. Le nombre de la main d'œuvre et du personnel employée par elle est de 273.855. La force motrice employée est de 359.299 CH. V. La valeur de sa production a été de 5.384 millions de drachmes en 1931 (non compris la valeur du vin, de l'huile et du froment moulu). Le coût peu élevé de la main d'œuvre et les difficultés apportées à l'importation de produits industriels étrangers, surtout depuis la crise économique, poussent l'industrie du pays à se développer. Mais ces progrès se heurtent à certaines difficultés assez sérieuses, notamment au manque de combustible sur place et surtout au manque de capitaux. On peut toutefois dire que l'industrie grecque est susceptible de progrès assez considérables; il y a beaucoup à faire, surtout dans le domaine de l'emploi du combustible du pays, le lignite, que l'on rencontre en quantités assez considérables un peu partout en Grèce.

A ceci il faut ajouter les perspectives d'utilisation des chutes d'eau, surtout de la Macédoine occidentale. La quantité de lignite employée dans le pays en 1930 a été de 130.000 tonnes seulement contre 150.000 tonnes employées en 1929. On

estime que les installations actuelles de mines de lignite pourraient fournir annuellement plus de 250.000 tonnes.

Le bureau d'étude des travaux hydrauliques auprès du Ministère des Communications évalue l'énergie susceptible d'être tirée des chutes d'eau de toute la Grèce, excepté les îles, à 1.800.000.000 KW heure, annuellement. Ont été fournis pour l'éclairage 94 millions de KW heure. Les autres installations, à l'exception des installations électriques, s'élèvent à 117.000 Ch. V. En acceptant pour cette puissance un facteur général moyen de chargement 0,25 nous sommes amenés à une consommation annuelle de 216.000.000 KW heure. Il s'ensuit que la consommation totale d'énergie pour l'éclairage et le mouvement a atteint en 1930 : 310.000.000 de KW heure. Toute cette énergie électrique a été produite entièrement par l'utilisation de la houille importée de l'étranger comme combustible.

Une augmentation sensible du revenu national de la Grèce est donc possible. Mais il faudrait pour cela :

- 1) des capitaux, dont le manque se fait sentir dans le pays,
- 2) une organisation rationnelle de la production, qui rencontrera des difficultés dans un pays où l'initiative privée est la règle,
- 3) un laps de temps plus ou moins considérable.

P. EVELPIDIS

## La tendance de la nouvelle littérature turque

---

Hikmet Féridoun bey est un des plus jeunes écrivains turcs ; il n'a encore que vingt-cinq ans mais il a su consacrer sa réputation par son talent et son originalité.

Suivant l'exemple de son aîné Rouchen Echref bey, qui avait ouvert une enquête sur la littérature turque en recueillant l'opinion des écrivains d'avant-guerre, Hikmet Féridoun bey a réuni dans un recueil l'opinion sur le même sujet des écrivains turcs d'après-guerre.

Le jeune auteur a écrit des contes, des romans et il excelle dans la chronique. Dans la page qui suit il a su donner, en quelques mots, un net aperçu des tendances actuelles de la nouvelle littérature turque.

Le cachet de la littérature turque d'après guerre diffère complètement de celui qui marquait les oeuvres littéraires de l'époque antérieure. Les auteurs de cette période chantaient et magnifiaient les roses, les rossignols, les horizons pourprés, l'amour, la lune et les étoiles... «L'art pour l'art» était la doctrine qui guidait les anciens littérateurs. La beauté de la nature et l'amour ont été considérés par la jeunesse d'après-guerre comme des sujets vieillissés et qui ne comportaient déjà plus d'intérêt. Cette même génération estime qu'il est des sujets plus neufs et surtout plus attrayants. Aussi a-t-elle délaissé l'ancienne doctrine de l'art pour l'art en inscrivant à son drapeau «l'art au service de la pensée».

C'est ainsi que la nouvelle génération s'efforce de soutenir dans ses romans, ses contes et même ses poèmes, des thèses économiques et sociologiques. La femme et l'amour ne tiennent plus la première place dans les romans des jeunes écrivains turcs d'aujourd'hui. Ce sont les angoisses et les souffrances sociales qui remplissent leurs oeuvres.

Après la guerre on a vu surgir par exemple Sadri Edhem : c'est l'auteur qui écrivit le premier roman à thèse en Turquie. Ce roman, qui a pour titre «Tchikriklar Durmudja», souleva un grand intérêt et donna lieu à de nombreux commentaires. Les soucis des différentes classes sociales, les heurts entre les fabricants et les artisans, forment la principale action de ce roman. Les documents et les chiffres sur la vie industrielle y tiennent la place prépondérante. Plutôt qu'à une oeuvre litté-

raire ce roman ressemble à une étude sur la vie industrielle. Les romans des jeunes écrivains turcs actuels reposent également à un degré aussi élevé sur les chiffres, les statistiques, la réalité.

A l'occasion d'une enquête sur la jeune littérature turque qui fut ouverte par un grand quotidien d'Istanbul, l'auteur de ce dernier roman, Sadri Edhem, avait répondu comme suit :

« J'estime que notre littérature s'est occupée jusqu'ici de trois sujets : la nature, l'homme et la société. Les deux premiers sujets ont été épuisés par nos devanciers. La littérature de nos jours devra comporter des sujets qui intéressent la collectivité entière. L'amour, nous pourrions le garder pour notre correspondance intime ».

Les jeunes écrivains turcs d'aujourd'hui partagent tous cette opinion. Considérons, par exemple, ce qu'a répondu dans la même enquête Vedat Nédim bey, auteur dramatique fort connu :

« Notre génération littéraire s'est montrée jusqu'ici indifférente aux événements et aux rapports sociaux. Les analyses se sont limitées sur des sujets individuels pris dans un groupe restreint d'individus ou d'intellectuels, ou encore sur des récits où l'amour, la douleur et le moi occupent la place principale. Ce cadre a été cependant brisé maintenant. Notre littérature actuelle s'achemine vers la sociologie ».

Même dans la poésie la mode n'est plus de parler uniquement de nuances, de la femme, de l'amour et de la souffrance. Aujourd'hui nous demandons aux vers d'exprimer des pensées, des faits. Jadis le poète chantait dans ses vers :

*Le clair de lune sur les rives du Bosphore*

et cette évocation suffisait à faire verser des larmes aux âmes sentimentales.

En un mot la littérature turque d'hier ou, plutôt, celle de l'Empire ottoman était purement subjective. La littérature turque d'aujourd'hui comporte entièrement des sujets sociologiques.

## Figures littéraires

### Lambros Porphyras

---

Le poète Lambros Porphyras, parmi les plus aimés de la génération qui s'en va, vient de mourir. De son vrai nom, Dimitri Sypsomos, il était né dans l'île de Chio en 1879. Il suivit pendant quelques années les cours de la Faculté de Droit de l'Université d'Athènes, qu'il abandonna pour se consacrer à la poésie. Quelques voyages en France, en Angleterre et en Italie lui permirent de se familiariser avec les langues et les cultures occidentales.

De retour en Grèce et juste au moment des grandes batailles littéraires pour la défense de la langue "démotique", il prend part à la lutte et se fait inscrire comme membre des Sociétés littéraires de ce temps : "Langue Nationale," (Ethniki Glossa) et "Groupe d'Instruction," (Ekpédeftikos Omilos).

En 1900 Porphyras publie ses premiers vers qui sont accueillis par la revue "Techni," (L'art). Ce premier pas franchi, il collabore presque régulièrement aux revues de l'époque : "Dionysos," "Panathinaia," (Les Panathénées) "Kallitechnis," (l'Artiste) "Périodikon mas," (Notre Revue) "Moussa," (La Muse).

Ce n'est que vingt années plus tard que Porphyras se décide à faire paraître son unique recueil, où il réunit ses poèmes épars dans les revues, sous le titre "Ombres," ; édité en seconde édition en 1924.

Depuis cette date il s'arrête sinon d'écrire du moins de publier, sauf à de très rares intervalles. Une nouvelle collection qu'il préparait "La voix de la mer," n'a pas encore paru.

Porphyras a été honoré de la "Médaille Nationale des Lettres et des Arts," décernée par l'Académie d'Athènes

Plusieurs poèmes de Porphyras ont été traduits en langues étrangères. En allemand par Dietrich dans son recueil "Neu griechische lyriker," en anglais par G. Catsimbali et notamment en français par Philéas Lesbegue, Hubert Pernot, Octave Merlier, Jean Michel et Pierre Baudry.

Il y avait à Athènes en 1917, rue de l'Académie, et juste en face de la partie arrière de la Bibliothèque Nationale, un café qui dans son aspect extérieur ne présentait rien de particulier. Mais, tout au fond, une porte donnait accès à une pièce étroite, aux dalles usées, aux murs couverts de papier peint, d'où pendaient quelques tableaux d'un goût équivoque et maintes esquisses grotesques. Ce café avait nom «Chat noir» (1) jalou-

---

(1) Sa durée fut courte ; à peine de trois ans (1917-20).

sement emprunté au cabaret parisien d'illustre mémoire. Et cette pièce, plutôt mal éclairée, était tous les soirs le théâtre des discussions littéraires fort envénimées.

Les gens qui se réunissaient là n'offraient au spectateur attentif aucune marque d'intellectualité, à moins que l'on ne comptât comme telle les cheveux en bataille de certains d'entre eux, la barbe hirsute, les grosses lunettes, les vêtements élimés, les souliers «prenant le frais», les larges chapeaux de feutre, et cet air d'arrogance et de juvénilité, fruit parfois d'une ignorance avérée qui défie les hommes et les dieux. Ces gens—le lecteur l'a sans doute deviné—étaient poètes. Ils arrivaient dans ce «Chat noir» légendaire, tard dans la soirée et repartaient lorsqu'ils avaient brûlé jusqu'à leur dernière cartouche. Car parfois les combats étaient rudes. On ne tirait certes pas, mais on s'injurait vertement.

Ces poètes, dont plusieurs à la suite renoncèrent aux exigences de cette Muse rebelle et difficile, formaient, quoi qu'on en ait dit, un groupe fort pittoresque. Rien qu'à regarder l'expression de leurs visages, à suivre leurs gestes sacerdotaux quand ils disaient leurs vers, à contempler leurs yeux souvent enflammés par l'enthousiasme, on se sentait vivre dans un monde vraiment cocasse et émouvant, qui jetait une note fraîche et claire dans l'obscurité du «quotidien».

Plusieurs images de cette mémorable époque restent gravées dans ma mémoire. Je vois encore la figure ascétique de Charilaos Papandoniou <sup>(1)</sup>; Elie Voutiéridis, long et maigre comme un hareng saur, s'occupant de questions linguistiques; le grammairien Menos Philindas, aspirant à la gloire de poète qui, par son visage joufflu, sa grosse tête chauve et son ventre lourd et proéminent, nous faisait plutôt l'impression de quelque cuisinier auquel il ne manquait que la calotte blanche pour que l'illusion fût complète; le conteur Démosthène Voutyras, adorant le vin résiné, racontant des voyages imaginaires, restant toujours debout et fredonnant des chansons populaires; l'aristocrate romancier Costas Théotokis, profond analyste du cœur humain, qui nous a quittés depuis longtemps; et les autres, poètes, peintres, sculpteurs, artistes aux mentalités étranges, aux ambitions exagérées, aux opinions discutables...

---

(1) Charilaos Papandoniou, estimé comme chroniqueur, est mort l'année passée.

Et je me souviens surtout du propriétaire de ce «Chat noir», un homme de courte taille, mal en chair, aux yeux sauvages, au nez «Cyrano», aux cheveux hérissés, au menton fin, orné d'une barbiche en pointe. Figure comique et charmante s'il en fût, caractère dont les colères resteront légendaires; étrange physionomie, aujourd'hui disparue de ce milieu, qui n'admettait point qu'on lui fit la caricature, et qui, lorsque par hasard quelque peintre s'y aventurait, rougissait comme une tomate et pestait contre les hommes «ces animaux, disait-il, mal famés, dont la méchanceté est un vice naturel».

A cette époque où la grande guerre pesait sur le monde, les illusions n'étaient pas complètement perdues et l'existence se présentait, somme toute, souriante et fleurie. Les poètes, alors, pouvaient songer à faire des vers. D'autant plus que dans ce milieu charmant et bruyant à souhait, quelques jeunes «Muses» en chair et en os répandaient parfois le parfum de leur âme passionnée et lançaient des flèches de leurs yeux expressifs <sup>1)</sup>.

Un soir de pluie je pénétrai pour la première fois dans ce sanctuaire. J'y fus présenté par un poète de réel mérite qui ne manqua pas d'assurer l'assemblée, qui me dévisageait avec curiosité, que j'étais au moins «le phénix des bois». Je ne me rappelle plus exactement comment se passa cette soirée mémorable, mais depuis j'y allais souvent.

Cette époque s'est éteinte et les temps ont fort changé! Mais je me souviens encore de ces chevauchées à travers le pays de l'irréel... Je n'ai pas oublié nos premiers coups d'ailes et je vois encore nettement devant moi dans ce «Chat noir» aujourd'hui désuet et sans caractère <sup>(2)</sup> les disparus et les vivants d'un monde de légende, qui emportés par le tourbillon du rêve et de la fantaisie, acceptaient la vie en se jouant.

C'est dans ce milieu de fumée et de courants poétiques que j'ai vu pour la première fois Lambros Porphyras. Je fus frappé tout de suite par l'expression lasse de son visage basané, aux

---

(1) Ce serait un curieux chapitre d'histoire littéraire qu'une étude sur ce café qui eut son temps de célébrité et où défilèrent les écrivains et les artistes de toute une époque. Un poète grec, M. Gérassimos Spatalas a tenté d'écrire cette étude.

(2) Ce café, qui ne se nomme plus ainsi, existe encore. Mais c'est un bistrot quelconque.

yeux petits et brillants, par la nonchalance de ses gestes, et surtout, par cet air de timidité qu'il a gardé toute sa vie. Il parlait si peu ce soir là qu'il fallait pour l'y décider, lui arracher presque les mots. Il semblait absorbé par quelque rêve intérieur. Du reste, à cette époque où nous nous sommes rencontrés fort peu — car il venait rarement au Chat noir — Porphyras avait déjà ce goût de la solitude qui depuis s'est accentué en lui ; et même plus tard, quand les écrivains se sont mis à prendre une part de plus en plus active à toutes les manifestations intellectuelles, Lambros Porphyras ne se murait pas moins dans sa tour d'ivoire, évitant comme toujours le monde et ne quittant point son cher Pirée, cette ville d'adoption qui était pour lui son véritable pays natal.

Le poète des « Ombres » aimait à s'écouter vivre et jouissait, en voulant la retenir, de l'heure fugitive ; sa mélancolie était innée et l'attitude qu'il prenait devant notre époque était volontairement hostile et méfiante. Son caractère de sensibilité frémissante ne pouvait s'adapter à cette poésie froide et cérébrale d'aujourd'hui. Son cœur était trop enclin à s'émouvoir des soirs mourants, de la « grâce des choses fanées ».

Dans le Parnasse néo-grec contemporain, Porphyras est presque un isolé, une figure à part qui ne s'apparente peut-être à personne. Sa poésie, toute en nuances, en demi-teintes, attire le lecteur par ce sentiment de désespérance suprême dont elle est tout imprégnée et surtout par cette résignation quasi primitive qui accepte le destin et la mort sans révolte.

D'ailleurs ce pessimisme est un signe qui a marqué profondément l'époque de la génération de 1900. En ce temps là, l'influence du romantisme étranger se faisait encore sentir en Grèce. Les jeunes gens d'alors qui traçaient leurs premiers vers ne pouvaient demeurer indifférents à ce courant, d'autant plus qu'ils y étaient prédisposés par leur nature orientale. Cette influence, pourtant, de la poésie romantique semblait déjà céder devant celle du symbolisme de Mallarmé. Les poètes néo-grecs se tournaient vers cette nouvelle école et cherchaient par une imitation sinon servile, du moins accentuée « à élaguer de l'exposition de l'idée ou du sentiment tout ce qui n'est pas essentiel à sa suggestion ». Ainsi chaque mot prend dans la phrase une valeur déterminée et peut-être pour la première fois dans la poésie néo-grecque apparaît ce souci de la forme, cette pré-

occupation constante du rythme que cultiveront presque à un degré perfectionné les poètes Gryparis, Malakassis et Porphyras.

L'influence de la poésie étrangère sur le lyrisme néo-grec est un fait capital dans l'histoire littéraire de la Grèce contemporaine qui ne peut être passé sous silence. Grâce à elle, les poètes grecs ont su trouver leur voie. Car, malgré les critiques acerbes de quelques grincheux, il existe bien des poètes qui, fort heureusement, ne le cèdent en rien, à leurs confrères européens<sup>(1)</sup>.

Naturellement la littérature néo-grecque qui cherche encore ses voies, qui ne s'est pas cristallisée dans tous les domaines, semble de prime abord beaucoup plus influencée que telle autre. Cette influence, salutaire ou non, est avant tout française. Est-ce à cause des affinités entre les deux pays ? Est-ce un résultat d'éducation, d'orientation innée et inconsciente ? N'importe. Le fait est que l'influence de la littérature française est des plus profondes sur l'évolution de la pensée et de la littérature néo-grecques, depuis la révolution de 1821 jusqu'à nos jours.

Porphyras, comme les autres, n'évitera pas l'influence des poètes français qu'il a lus et aimés. Empruntant à Mallarmé et même à Henri de Régnier leur symbolisme, il demeurera dans le fond essentiellement verlainien. Ce vers fameux :

*«De la musique avant toute chose»*

prend racine en lui et, dans toutes les poésies qu'il écrira, il n'oubliera point le quatrain célèbre :

*«De la musique encore et toujours !  
que ton vers soit la chose envolée  
qu'on sent qui fuit d'une âme en allée  
vers d'autres cieux et d'autres amours».*

La poésie donc de Lambros Porphyras, quoique inspirée par le spectacle désolant de la vie, vaudra surtout par la forme, la musicalité du vers et ce je ne sais quoi de fluide, de flou. Son jeu de nuances sera un jeu «où l'indécis au précis se joint».

Les yeux du poète, qui a presque vécu sans connaître la rude expérience de la vie, s'ouvriront émerveillés sur la na-

---

(1) M. Elie Voutiéridis, auteur d'un ouvrage estimé sur "L'Histoire de la littérature néo-grecque," a tâché de faire ressortir dans une étude cet esprit européen qui a marqué la poésie d'aujourd'hui. (Cf : Revue "Hellinika Grammata," 1927, p. 165—172). Depuis, cette étude a paru en librairie.

ture et l'amour. Pour les chanter, il trouvera des expressions d'enfant ingénu et, malgré la tristesse de son âme devant le spectacle affreux de la mort et des ruines, il saura évoquer en de fraîches images les plus délicates vibrations du cœur.

Sa poésie est un chant qui jaillit de source; l'influence exercée sur lui par les poètes français n'atteint pas son originalité qui demeure personnelle; l'harmonie vraiment délicieuse de certaines strophes, parfois cadencées par un leitmotiv revenant en des variations infinies comme une obsession, berce l'âme qui songe :

*« Aimer à loisir,  
Aimer et mourir ».*

Ce tourment « d'aimer et mourir » forme le thème presque unique de toute la poésie de Lambros Porphyras. Tout est fragile et notre cœur endolori devant les êtres et les choses qui disparaissent, se serre angoissé au glissement rapide vers la décrépitude finale.

Cette angoisse Porphyras la sent profondément et l'exprime de façon émouvante. La destinée qui sépare deux êtres aimés, deux êtres qui souffrent de ne pouvoir goûter le bonheur, si cruelle fût-elle, est acceptée avec une résignation douloureuse qui rend toute blessure plus profonde et plus longue à guérir :

La Fatalité, le poète l'accueille avec soumission. Il la voit partout; détaché des hommes, il réalise en lui cette union étroite du monde extérieur avec le monde intérieur. Il associe tout événement triste de l'existence avec l'idée de la mort qui emporte et de l'amour qui passe; et les ombres fugitives se confondent dans son cœur, enivré de la beauté qu'il veut retenir désespérément; ce qu'il voit, il l'exprime légèrement, avec des mots de tous les jours qui prennent cependant leur signification dans les images mélancoliques qu'il évoque; et malgré le peu d'imagination et la courte envolée, rien que par la musique de la phrase, la délicatesse de l'expression, le poète sait nous toucher, en limitant aux thèmes qu'il aime le champ de son inspiration. Il pleure sur : « les lys pâles et brisés » et songe avec amertume :

*« Aux mains de cire  
— oh ! déchirement secret,  
Et à vous, jeunes yeux, où, doucement  
Sous vos paupières sombres,  
la lumière s'est éteinte ! »*

La fuite à jamais de la jeunesse «ces ombres qui passent» retiennent sur leur passage le poète, qui ne veut pas croire à l'anéantissement final. Il désire jouir de la vie, il désire aimer...

L'amour a-t-il joué un rôle prépondérant, un rôle décisif dans la vie du poète? Nul ne peut le savoir. Peut-être qu'une enchanteresse a passé près de lui, plongeant son âme dans la suprême félicité, lui faisant goûter des sensations nouvelles.

*«Je vis et j'aime l'ombre d'une jeune fille, éternellement».*

Qui donc est cette jeune fille qui semble hanter le poète? Quel tragique amour a laissé dans son âme cette trace indélébile pour lui arracher ces sanglots? A lire le recueil qu'il a publié, c'est à peine si un nom de femme apparaît; mais ce nom a, semble-t-il suffi pour remplir la vie solitaire presque monacale de ce chantre de l'éternelle douleur. Trois syllabes seulement, mais combien musicales «Annoula», trois syllabes qui sonnent comme un accord mineur et pourtant joyeux. Et comment en serait-il autrement? Le jour est si beau, le soleil si radieux! Le poète, gonflé d'orgueil et d'espoir, s'enivre de chaude lumière: elle brille dans les cheveux blonds, en mer, partout, très loin... «L'île de la joie, qu'importe si on ne la verra jamais, le rire réjouit les cœurs et Annoula chante comme une folle!»

L'amour semble éloigner momentanément le poète des vicissitudes de la vie. Il lui inspire une pièce vraiment très belle, très lyrique: «Légende d'amour» qui forme toute la quatrième partie du recueil et dont les strophes harmonieuses et cadencées disent toute l'amertume des rêves irréalisables, de la passion inassouvie. Cette légende symbolique, où Charon implacable joue son rôle méphistophélique, ne ressemble-t-elle pas à la chimère que chacun de nous poursuit sans jamais la saisir? Le poète l'a dit: «*La vie est amour — tout amour*».

Dans une autre partie de son recueil, Porphyras chante encore l'amour avec cette voix mélodieuse, presque timide. Il laisse exhaler sa plainte, car pour lui l'amour n'est pas une passion qui emporte et qui détruit tout; c'est un parfum léger qu'il ose à peine respirer; la femme pour notre poète est presque immatérielle et c'est justement pour cette beauté insaisissable qu'il éprouve cette tendresse immense qui le charme et l'apaise; mais au fond tout cela est si triste; et il ne peut que pleurer, car un chagrin inguérissable s'empare de son cœur meurtri; au moment de se séparer de celles qu'il a jadis aimées,

aucune révolte ne le secoue et aucun cri de passion ne sort de ses lèvres ; peut-être une larme mouille-t-elle ses yeux ; hélas ! le souvenir seul de ce qui fût va désormais le consoler.

Cette attitude si digne devant l'amour, attitude qui, à notre avis, ne provient pas, selon un critique néo-grec<sup>(1)</sup> d'un sentiment d'indifférence, mais bien au contraire d'une sensibilité extraordinaire, Porphyras la garde aussi devant le spectacle de la mort.

D'ailleurs son œuvre entière porte l'empreinte d'un esprit chagrin trop enclin au pessimisme. Mais la sérénité l'emporte à la fin. Par ce sentiment qu'il a de se résigner devant le sort implacable, il rappelle les troubadours populaires grecs qui acceptent eux aussi «les sœurs filandières». L'idée du néant l'assaille continuellement ; il décrit par des moyens fort simples, fort prenants, les phases diverses de la mort. Un coucher de soleil, une vieille maison, une cour démolie, une fleur fanée, autant de sujets pour lui de se lamenter. Mais malgré cette disposition d'esprit et de cœur, il ne réagit pas, il ne lutte pas. Aussi son pessimisme ne constitue pas la résultante logique d'une attitude stoïque devant la vie ; sa philosophie ne s'élève pas vers les hautes cimes, elle est pauvre, parfois commune...

Même dans son poème le plus célèbre «*Lacrimæ rerum*» dont l'accent de sincérité et d'angoisse nous émeut profondément et qui est dans toutes les mémoires, même là, malgré l'écriture parfaite, le même leitmotiv revient comme une obsession, car le poète obéissant à son sentiment spontané ne cherche pas à en tirer une philosophie.

Mais le vrai domaine de Porphyras est ailleurs ; son âme tourmentée ne trouve de repos que devant le spectacle de la nature dont les charmes le plongent sans cesse dans une contemplation émerveillée qui lui inspirent ses plus beaux accents lyriques ; contrairement à la «Nature» implacable et cruelle d'Alfred de Vigny, celle de Porphyras est le seul objet de son culte ; il l'associe à toutes ses pensées, car il croit éperdument en elle. Mais c'est la mer surtout, qui le jette en extase, c'est la mer magnifique avec ses caresses et ses colères ; il en est pénétré jusqu'aux fibres les plus profondes de son âme et son

---

(1) Alkis Thrylos : «Etudes critiques», Vol. III, p. 229.

cœur souffrant ne s'apaise que devant les flots qui bercent les plages.

Le mer lui inspire ses tristesses, ses désolations infinies, et son âme, pour ainsi dire, prédestinée à ne se sentir libérée que dans la plus noire mélancolie, chante les feuilles qui tombent, les nuages épais, les arbres mourants, les sentiers solitaires, les cyprès, les ports battus par la tempête, en un mot la nature en deuil et, malgré tout belle merveilleusement.

Ce sentiment inné de la nature, cette sensibilité frémissante, expliquent peut-être l'indifférence du poète devant le monde antique. Se contentant de puiser en lui-même et autour de lui, il se garde bien de chercher ses sujets dans la mythologie gréco-latine. Nous ne le lui reprochons pas; il a agi selon son tempérament spontané de sensitif; une fois seulement il a essayé de ré susciter les morts du Céramique, mais il a échoué.

La foi chrétienne est plus en harmonie avec ses tendances mystiques. Ce poète lyrique, qui est, comme on l'a vu, un symboliste, s'adapte beaucoup mieux à l'Évangile; son pessimisme métaphysique provient de cette fusion du sentiment de détresse avec la consolation qu'apporte à nos plus vives douleurs l'enseignement du Christ.

Telle est cette poésie faite toute de sensations, d'émotions intérieures, d'associations avec les «voix de la mer» et de la nature, dont les accents musicaux sont intimement liés à des correspondances mystérieuses et dont l'infinie tristesse enveloppante et fascinante, naît de la résignation douloureuse du poète en présence du «néant obscur où tout s'en va» et de la «grâce des choses fanées».

Cette poésie, pourtant si intime, si sincère, a suscité, lors de sa parution en recueil, l'enthousiasme des uns et l'indignation des autres; les vétérans de la littérature saluèrent en Porphyras un grand poète; les «jeunes» refusèrent tout simplement de le reconnaître; personne n'avait raison. La critique néo-grecque, qui, malheureusement se trouve encore dans les limbes et ignore la mesure est presque toujours guidée dans ses opinions, d'ailleurs maintes fois erronées, par ses préférences personnelles. Il en fut de même avec Porphyras. Ses «jeunes ennemis» —poètes pour la plupart souvent dénués de tout talent et même de toute instruction— attaquèrent cette oeuvre

---

où le sentiment et le rêve se mêlaient si étroitement. L'un d'entre eux, M. J. Apostolakis<sup>(1)</sup>, dont les jugements touchent le paradoxe et recèlent pas mal de fiel, s'est montré plein de rage folle contre Porphyras; dans des pages où le ton de la bienséance est loin d'être gardé, où la logique étouffe sous les contradictions il a voulu démontrer, en prenant comme exemple une poésie manquée de l'écrivain, que celui-ci est un auteur purement ridicule.

Heureusement qu'aujourd'hui — surtout après la mort récente du poète — les milieux intellectuels et le public s'accordent à reconnaître en Lambros Porphyras un des meilleurs chantres de l'amour et de la nature.

C'est par là que Porphyras vivra. Certes il ne fut pas un créateur au sens profond et large du mot, mais il a su apporter à la littérature néo-grecque, une musicalité, une sensibilité, jusqu'alors inconnues.

Et ce n'est certes pas là le moindre éloge pour un écrivain, qui, toute sa vie, a su ne se jamais départir du culte de la beauté.

GEORGES PRATSICA

---

(1) Actuellement professeur à l'Université de Salonique. A publié deux essais: «La poésie dans notre vie» et «Les poésies démotiques» qui fourmillent d'opinions discutables.

Pages de Littérature balkanique

## Le violon de Hugolin

par Gala Galaction<sup>(1)</sup>

---

Je me suis entendu avec le Révérend Tarsicius Hele pour aller visiter les ruines du château qui surplombaient jadis cette rive du Danube. Je trouve mon révérend et jeune ami m'attendant, prêt à m'accompagner. Nous quittons sa tranquille demeure qu'entourent les bras joints des vieux noyers, et nous partons.

Le révérend Tarsicius est le curé de ce village hongrois niché depuis longtemps au pied du château féodal, aujourd'hui ruiné, et s'appuyant à la large poitrine du calme Danube.

Je me trouve depuis quelques jours dans ces parages, et je suis conquis par la nouveauté et la beauté de ce que je vois. Nous sommes au début de mai et la double chaîne de montagnes parmi lesquelles serpente le Danube, s'élève vers le ciel, légèrement enveloppée de verdure, riche en pâturages, riche en forêts de hêtres, et en captivantes beautés. Elles ressemblent, ces montagnes, à celles qui, autrefois, m'étaient familières. Ce village du révérend Tarsicius peut avoir quatre-vingt maisons, au plus, mais chacune d'elles semble une ville entourée par les pommiers, et par des dizaines de plate-bandes de rosiers greffés. Ses maisons sont en enfilade, sur deux longues rangées, d'un côté et de l'autre

---

(<sup>1</sup>) Ce conte est tiré du recueil de "Contes Roumains d'écrivains contemporains," traduits en français par M<sup>lle</sup> Sarina Cassuan. Il est précédé de la notice suivante sur l'auteur :

"Prêtre, professeur d'Université, écrivain de talent, Gala Galaction possède une personnalité puissante et rayonnante. Un souffle d'ardent mysticisme chrétien passe à travers ses œuvres et leur communique un large frémissement humain. Maître d'une forme impeccable, il a enrichi la langue, à laquelle il a donné un nouvel éclat. Citons parmi ses œuvres le plus remarquables : La traduction de la Bible et les Lettres à Symphorose ; La petite église ; Les cloches du couvent Maudit ; Automnes d'autrefois ; Au bord de la mer ; Un monde nouveau ; Roxane ; La pierre angulaire.

Doué d'un sens aigu d'observation, Gala Galaction sait filtrer au travers d'un prisme d'une incomparable finesse tous les reflets de la vie quotidienne. En ce domaine il comble, avec succès, une des lacunes, peut-être, de la littérature roumaine."

de la chaussée principale. D'un côté, le massif de la montagne dont le sommet s'enrichit de pâturages ; de l'autre côté, le Danube, avec ses miroirs fluides, ses saules échevelés et ses blancs bateaux réglés comme des chronomètres.

Les paroissiens du révérend Tarsicius, sur le seuil de leurs boutiques, au milieu de leurs jardins, ou sur les trottoirs, s'inclinent cérémonieusement devant nous. On comprend que l'on se trouve dans une communauté spirituelle, où les liens entre le pasteur et ses fidèles sont une réalité soutenue et bienfaisante. Les petits propriétaires, propres, travailleurs et amis des fleurs nous disent par leur attitude les mérites et le prestige de leur pasteur.

Nous commençons à gravir le sentier de plus en plus raide, laissant derrière nous le village au pied du château, étalé comme un jardin fleuri. Les clartés des vastes étendues d'eau s'unifient et se mêlent de plus en plus dans un pont d'argent recourbé. Mais nous laissons les pentes avec leurs pâturages, et nous entrons dans les allées de l'ancien parc féodal, et la lumière du Danube pénètre sous des rideaux de verdure capricieux et inégaux.

Le révérend Hele, quoique son nom soit allemand, et quoique il ait je ne sais quels aïeux français, est cependant un grand patriote hongrois. Mais il est prêtre catholique et sa sainte Eglise a toujours su et sait rendre à César ce qui est à César, et à Dieu et au Saint-Père, ce qu'elle leur doit. Mon ami est donc un homme discret, habile à marcher sans hésiter sur la frontière des nationalités, et il conserve de la sorte l'élévation et la noblesse de son universalité ecclésiastique. Toutefois, le révérend Hele est sensible à l'aspect de ces cotaux jadis défendus héroïquement par sa nation et aujourd'hui honorés par le manteau déchiré de l'histoire. Les chefs du peuple maghyar ont bâti, ont lutté et sont morts à l'ombre de ces murailles.

Nous entrons dans la forteresse ruinée et regardons autour de nous l'ironique victoire du temps sur les efforts de l'homme et sur sa vanité. Il y a eu là des tours, des salles de fêtes, des corps de garde, des cachettes d'armes et des soldats bardés de fer. Le révérend Hele m'a raconté l'histoire de cette cachette hantée voici quelques centaines d'années par des aigles, et détruite plusieurs fois pendant les guerres des Turcs et des Autrichiens. Nous nous hissons sur le plus haut mur encore debout, et nous regardons les méandres du Danube parmi les massifs ronds ou hachés des montagnes, que dore le crépuscule. C'est l'heure d'une

rare et harmonieuse rencontre du monde des pensées et des souvenirs avec celui des réalités visibles.

Combien de faits d'armes, combien de jours saints, et combien de noms dignes de l'immortalité sont passés, ont brillé, et ont empli les vallées de leurs échos et les capricieux défilés des montagnes !...

Mon révérend compagnon regarde, les bras en croix, le château maghyar ruiné, les profondeurs lumineuses du Danube et les montagnes géantes, dépouillées dans la lumière tombante du soir. Et le révérend Hele poursuit :

«Mais l'autre vie est moins connue; histoires communes ou rares, épisodes oubliés, passions éteintes, douleurs et larmes recueillies dans les archives sacrées de l'Eglise!... J'ai là-bas dans les archives paroissiales un document curieux, rédigé en latin, ou seulement copié par un de mes prédécesseurs, le bienheureux Ygula. Il s'agit dans ce document d'une naïve et douloureuse histoire, qui y est dévoilée sur ces rives, dans ces ruines et parmi ces forêts».

Le révérend Hele, les bras toujours croisés, glissait lentement sur la pente du rêve, et quoiqu'il parût parler pour moi, il se parlait à lui-même, visiblement enveloppé et conquis par l'histoire de ce document.

Je lui demande :

«Puis-je savoir, Votre Révérence, de quels faits obscurs ou célèbres parle le document latin ?

—»Vous le verrez quand nous rentrerons... remarquez là-bas près de l'ancienne porte du château, les modestes ruines d'un pavillon démoli il y a un quart de siècle. Là vivait un petit fonctionnaire du prince, une sorte de garde forestier, dont la demeure était l'ancien pavillon.

»Son nom était Madarassy, il était veuf et avait une seule fille, Célestine, un étrange génie musical... Ce que je vous disais surtout n'est pas strictement de l'histoire, mais, je crois, un mélange d'histoire et de légende, parce que les dates dans le document du bienheureux Ygula ne coïncident pas avec les informations que j'ai recueillies dans les souvenirs des anciens, encore en vie».

Nous descendons des murs du Château et nous nous arrêtons un instant près des ruines de l'ancien pavillon forestier. Un mur en briques était encore debout, envahi par des branches de lierre

vigoureuses et munies de feuilles nouvelles; un vallon faisait face aux vallées bleuâtres.

Nous sommes rentrés par le même chemin. Le révérend Tarcisius m'a invité dans sa cellule pour me reposer de la promenade. J'ai regardé avec intérêt la demeure de ce confrère, et j'ai noté son organisation simple, propre et solide. J'avais devant moi la maison d'un solitaire, mais d'un solitaire-maître.

Dans sa chambre de travail on voyait un bureau, un orgue, une vaste bibliothèque, aux livres posés sur de vieilles armoires, et une foule d'images saintes fixées aux murs.

A l'extrémité du bureau, Sa Révérence a placé une bouteille de vin, deux verres, quelque chose à manger. Je lui rappelle le document latin et l'histoire promise.

—«Ah! oui... l'histoire du violon de Hugolin... C'est une histoire profane... J'aurais préféré quelque chose de la vie des Saints, mais l'histoire est comme elle est et je n'y puis rien».

J'étais anxieux d'entendre cette histoire, non pas tant pour elle-même, mais comme un document capable d'éclairer la psychologie de mon amphitryon. Le révérend Hele était un homme desséché, au regard dur et ayant l'attitude sobre du soldat spirituel. Mais il pouvait être l'homme de la discipline absolue et de l'uniforme obligatoire. Sous cette apparence, je croyais entrevoir un autre homme, au sentiment enflammé, ami de l'imagination et du rêve.

Nous entrechoquions nos premiers verres.

—«Gelobt sei Jesus-Christus!

—In Ewigheit. Amen!»

Le révérend Tarcisius — chose inattendue, mais si légitime, mettait le nom et la gloire du Seigneur au commencement de ses actions et de ses joies notables, comme au commencement de ses satisfactions les plus modestes.

—«Je vais chercher le manuscrit du révérend Ygula...»

Il le chercha d'abord dans les armoires, en dessous de la bibliothèque — probablement l'endroit des archives de la paroisse. — Mais il ne le trouva pas. Puis, il chercha en haut, dans un tiroir de la bibliothèque, en vain... Enfin, dans un tiroir du bureau.

—«Il n'est pas ici non plus... j'ai peur d'avoir prêté le cahier à un collègue de Budapest, un archéologue célèbre qui m'a visité l'année dernière».

Le révérend Tarcisius demeura pensif, son front ridé et contrarié.

—«Je regrette de ne pouvoir vous montrer le cahier qui con-

tient l'histoire de Hugolin et de Célestine Madarassy... Mais peu importe... Je vais vous la raconter moi-même... »

Il remplit les deux verres et nous trinquâmes :

— «Gelobt sei Jesus-Christus!

— In Ewigheit. Amen!»

D'une voix discrète et chaude (différente de celle qu'il avait eue jusque là) et dans une langue allemande de lettré, le révérend Hele me raconta l'histoire de la violoniste.

\*  
\*  
\*

La chronique ne peut pas préciser les années... Il y a peut-être cinquante, ou bien soixante-dix ans!... Le père de Célestine, petit fonctionnaire, quelque chose comme garde-forestier, gardait les forêts princières et le château que vous avez vu. Kesti avait dix-huit ans et vivait dans le pavillon solitaire avec sa grand-mère, la mère de Madarassy. C'était une enfant dévote, silencieuse et pensive.

Un jour, au printemps, vint au pavillon, un élève de l'école forestière, parent éloigné de Madarassy, né près de Trieste, mi-maghiar, mi-italien. Il était parti en congé, sans en avoir demandé l'autorisation. Cela n'était pas clair. Le jeune homme savait qu'il avait par là un parent et il était venu lui demander l'hospitalité pour quelques semaines. Tout le bagage de Hugolin, même sa seule richesse, son unique bien, était un violon qu'il tenait enfermé dans un coffret. Hugolin se croyait musicien, et un fois entré dans la maison de Madarassy, il prit son instrument et du matin au soir jouait, perché sur les murs en ruine.

Kesti regardait avec réserve et discrétion, écoutant la musique d'Hugolin. Elle aussi jouait quelquefois d'un vieux violoncelle, ainsi que sa grand-mère le lui avait appris.

Hugolin, outre qu'il était mauvais musicien, était aussi beau garçon, avec une tête brune, un profil de médaille romaine et une pseudo-émotivité d'acteur sans talent... Hugolin resta chez son oncle Madarassy jusqu'au milieu de l'été. Un matin, il annonça son départ pour Budapest, où il allait passer quelques jours. Ayant laissé son violon au pavillon, il prit un petit bateau et partit sur le Danube, en aval. Et pour toujours...

La famille Madarassy garda le violon en souvenir. Pendant de longs jours le précieux instrument resta muet, attendant son maître sans talent. Kesti regardait le petit cercueil fermé, le tou-

chait d'une main brûlante et considérait les vallées bleues d'où Hugolin ne savait plus revenir.

Puis elle osa ouvrir la boîte, et prendre le violon. Elle l'appuya contre sa poitrine et commença de jouer. C'était un précieux instrument tombé, on ne sait comment, dans la possession d'un maladroit. Une mystérieuse liaison commença entre l'innocente Kesti et le précieux violon. Ceux qui croient savoir comprendre et expliquer les mouvements, les saisons et les tempêtes de l'âme humaine, pourront venir nous expliquer la suprême concentration des forces de cette jeune âme sur un objet, se trouvant tout à coup substitué à l'être aimé, et cela sans le savoir.

On vit alors Kesti, serrant le violon sur son cœur, blessée par l'amour et devenue grande violoniste. Dans un pays comme le nôtre, traversé depuis des siècles et charmé par les musiciens tziganes, parfois doués de génie et sortis tout à coup, comme le biblique Jubal, de l'inspiration primitive, dans un pays comme le nôtre, un tel phénomène n'est pas surprenant. Kesti devint en quelques années la géniale interprète de ces vallées, de ces forêts, chères aux rossignols et aux premiers rêves dont les steppes sont le berceau.

En dehors de sa grand'mère, personne ne lui avait donné de leçons de musique au cours de sa jeunesse. Sa passion pour le violon et tout son merveilleux art ingénu provenaient peut-être d'une ultime tempête, provoquée par un sentiment profond à l'égard de celui qui était parti sans son violon. L'ouragan de la cascade se transformait en énergie électrique...

Les ruines que vous avez vues eurent ainsi quelques années d'un sommeil bercé de rapsodies.

S'il m'était permis d'employer un autre langage que celui de ma croyance et de ma théologie, je dirais que les héros qui avaient vécu et étaient morts autour du château de jadis, pleurèrent d'attendrissement dans leurs tombes. Les berges des coteaux, les pêcheurs des rives, les rossignols des forêts écoutèrent, charmés, le violon d'Hugolin, contant en mille improvisations, la tristesse d'un cœur inconsolable, comme Rachel restée sans enfants.

Où était et que faisait, pendant ce temps-là, Hugolin, qui ne soupçonnait rien? Le hasard l'avait conduit comme tous ceux de sa trempe. Après avoir erré pendant un an, il avait trouvé un emploi de maître des eaux et forêts, dans le fief d'un vieux comte riche et sans enfants, mais oncle de plusieurs jeunes filles. Hugolin, beau garçon et rêveur, aux yeux noirs, cette fois sans

violon, était chéri de tout le monde, mais surtout de l'une des nièces du vieux comte. Les enfants s'étaient promis un amour éternel, et un mariage sans délai. Mais Hugolin était roturier et son aimée était noble. Alors le vieux comte Jeremy partit pour Trieste, et après de laborieuses recherches à Trieste et à Venise, il découvrit, grâce à de légers sacrifices d'argent, que Hugolin était noble et arrière petit-fils de comtes vénitiens. Bref, Hugolin se vit promu comte Hugolin, marié, riche et heureux.

Pendant ce temps-là, Kesti avait quitté son nid des murs anciens et des légendes, elle avait commencé, seule ou accompagnée d'autres musiciens populaires, à se révéler au monde, séduit et plein d'admiration. Une pensée unique animait cette pauvre enfant dans cette phase tourmentée de sa vie : retrouver Hugolin.

Bientôt, ses concerts devinrent une série de triomphes. De salle en salle, de ville, en ville, le nom et le renom de Célestine Madarassy avait allumé une forêt de flambeaux. Voici qu'un soir, accompagnée des mille flammes de la gloire, Kesti entra à Budapest. Elle avait regardé et regardait toujours la masse des têtes charmées par le violon d'Hugolin. Elle cherchait avec un regard qui perçait toutes les ténèbres, parmi ceux qui l'écoutaient, Hugolin. Il n'était nulle part !

C'était la dixième soirée depuis que Budapest, noblesse et bourgeoisie, accourait écouter la merveilleuse Kesti... Dans son violon chantait l'ancienne tempête ; chantaient les douleurs, les fantaisies et les ouragans de l'âme d'un peuple arrivé du fond des mondes, au galop de chevaux sauvages ; et chantait aussi, dans son art, tant de nostalgie, tant de désirs irréalisés, tant d'attente passionnée, que le cœur de chaque auditeur sentait encore vives et saignantes, les douleurs que lui seul savait...

Quand elle eut fini une de ses anciennes rapsodies, une de celles qu'elle appelait un chant du paradis, son violon sous le bras, elle parcourait du regard les figures illuminées dans la salle trépidante d'applaudissements. Dans une loge, le comte Hugolin et sa belle comtesse l'acclamaient à tout rompre. Kesti demeura immobile sans un souffle. Toute sa vie est consacrée dans son regard. Au milieu du tumulte et de l'enthousiasme général, elle a demandé à ses compagnons musiciens :

— Qui sont ces deux seigneurs jeunes et beaux, près du balcon ?

— C'est le comte Hugolin et la comtesse ».

Alors, Kesti a couché le violon dans le petit cercueil, et s'est frayé un passage à travers l'assistance jusqu'à la loge de Hugo-

lin. Là, devant tout le monde et devant la belle comtesse, elle dit à Hugolin :

— « Monsieur le comte, vous avez oublié, dans le pavillon, il y a cinq ans, ce violon. Permettez-moi de vous le rendre !... »

Kesti a quitté Budapest cette même nuit. Elle n' a plus jamais joué ; elle est morte religieuse, dans un couvent de Terre-Sainte.

Le révérend Tarcisius baissa les yeux sur ses bouquins. Ce fut un moment de gêne commune. D'un brusque mouvement, mais tout de suite s'étant repris et assuré, mon confrère leva la tête et prit la carafe.

— *Vanitas vanitatum !* Il n'est pas permis aux légionnaires du Christ de s'attendrir sur de pareilles bagatelles ! »

Et remplissant les verres :

— *Gelobt sei Jesus-Christus !*

— *In Ewigkeit. Amen !* »

## Poèmes yougoslaves

Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur  
M. Bogdan Raditza une nouvelle série de poèmes  
yougoslaves, dont nous avons publié un certain  
nombre dans notre dernier cahier.

Silvie Kragnechevitch

### L'image du Christ.

Peinte un jour amer, pendait au rocher la vieille image  
Du Christ, Dieu crucifié au Golgotha.  
De leur lit de souffrances, bien des malheureux la contemplaient  
Recevant un doux baiser de ses lèvres pâles.

Tous les jours le soleil, dans ses riches vêtements,  
Venait caresser le Nazaréen, lui demander s'il avait mal,  
Auréoler ses grandes blessures d'une couronne d'or,  
Saluer sa noble pensée, le prier éternellement.

Et à tous, Jésus souriait toujours avec douceur,  
Ses lèvres remuaient—c'est le pardon et l'amour mêmes, comme jadis,  
Quand de la montagne sa parole embrassait le monde  
Et quand il caressait les cheveux souples des petits enfants.

Mais un jour, les hommes firent élever là  
Une cathédrale immense et magnifique, et depuis,  
Se heurtant aux murailles hérissées de tours froides,  
Le soleil n'arrive plus à baiser la tête divine.

Maintenant le Christ est inanimé—ses lèvres ne sourient plus,  
La belle image du Golgotha, peinte un jour amer  
Pend sans vie, sans chaleur, telle une lourde toile,  
Tout assombrie, sous l'ombre épaisse de l'église.

Traduction de M<sup>me</sup> Y. I.

Vladimir Nazor

**Le vaisseau de Zvonimir <sup>(1)</sup>.**

Il est encore là... Echoué,  
Il gît sur le roc dur.  
Voici huit siècles  
Qu'il est battu de toutes parts.

Frappé, secoué,  
Par les vagues, par les tempêtes:  
Il est disloqué, penché,  
Echoué, — mais il est encore là!

Dans les eaux de Durazzo et de Sasséno,  
Devant Corfou, devant Vallone,  
Il a lutté glorieusement,  
Et contre les galères, et contre les dromons <sup>(2)</sup>.

Il porte cent traces  
De coups et d'injures reçus;  
Il est tout couvert de trophées  
De fêtes et de victoires.

Il rêve de beaux pays,  
De ses fiers combattants,  
Tandis que le vent ronge son gouvernail,  
Et que les flots battent ses flancs.

La corde gémit dans la rafale:  
«J'étais forte comme une chaîne de fer,  
Au temps où mon pavillon échiqueté <sup>(3)</sup>  
S'agitait, libre, autour de moi».

La barre grince: «Où donc es-tu,  
Main puissante du pilote?  
O Mer, pourquoi ta fureur  
S'abat-elle toujours sur moi »?

(1) En 1082, et 1084, le grand roi croate Zvonimir, allié du duc de Normandie Robert, combattait avec succès contre Venise et contre Byzance. Ce poème fait partie du cycle poétique: «Les rois croates» de Vladimir Nazor, le grand poète national yougoslave, né en Dalmatie.

(2) Le dromon, ancien navire à avirons, symbole de Byzance, comme la galère est le symbole de Venise.

(3) Il s'agit du pavillon croate qui figure sur le blason de la Yougoslavie.

Et les entrailles se lamentent  
Dans la nuit orageuse :  
«O roc, pour me lâcher enfin,  
Vas-tu desserrer ta gueule de pierre» ?

Désespéré, le vaisseau se cabre :  
«Suis-je donc cloué ici à jamais ?  
Soulevez-moi, gonflez mes voiles,  
Poussez-moi au large, sur notre mer» !

Huit siècles se sont écoulés déjà,  
Et ce vaisseau est encore battu des vagues,  
Et les éclairs foudroyants l'environnent,  
Et les pluies d'automne l'accablent.

Sur lui, les vents, les flots, les orages,  
Sans cesse, s'abattent avec fureur.  
Il est disloqué, penché,  
Echoué, — mais il est encore là !

Traduction de M. Ibrovats

---

### Madrigal Ragusain

Se soir, madame, au bal chez le Prince,  
Nous danserons, ainsi qu'autrefois, la valse fougueuse ;  
Tout radieux, nous traverserons la salle  
Comme si rien ne s'était jamais passé !

Viendront alors les quadrilles joyeux,  
La musique ardente nous emportera comme le vent ;  
Les dames seront vêtues de soie vénitienne  
Et les seigneurs de velours noir.

Et puis la noblesse va discourir sans fin :  
Les jeunes, d'héroïsme, de poésie, de vin,  
Les vieux, du Ciel, de l'antique Platon,  
De scolastique et de Saint Augustin.

Et, sans y prêter l'oreille, nous irons au fond de la salle  
Nous réfugier dans les doux fauteuils,  
Et j'écrirai, lestement, d'un seul trait,  
Un sonnet triste sur votre éventail.

Traduction de M. Ibrovats

Sibe Militchitch**La chanson d'un étrange Robinson.**

Dans les jours de mon enfance,  
Souvent je grimpais,  
Sur le point le plus haut  
De ma longue île,  
Loin des voix humaines,  
De leur bruit et de leur rumeur,  
Pour vivre en imagination  
Le roman étrange et désespéré  
D'un nouveau Robinson.

Et quand au large  
Un navire apparaissait  
Avec ses grandes voiles blanches,  
Je prenais un drapeau,  
Un énorme drapeau noir,  
Et je l'agitais de toutes mes forces,  
J'appelais, je criais,

Mais le navire continuait son chemin,  
Le grand et calme navire,  
Tout droit, vers la baie de Splitt.

Les braves pêcheurs  
Raccomodant leurs filets usés  
Levaient la tête, étonnés  
Il divague? Que veut-il?  
Le navire est loin de la côte.

Ils ne savaient pas quels désirs,  
Quel désespoir d'enfant  
Se dressaient sur les rochers!

Et quand le navire disparaissait  
Derrière les falaises escarpées  
De Cholta et de Bratch,  
Je descendais sur la grève  
Baignée des flots vagabonds,  
Et là, doucement  
Dans le sable humide,

Je bâtissais une petite maison,  
Protégée d'une haute clôture  
Contre les fauves,  
Contre les sauvages et les cannibales.

Aujourd'hui, après des années,  
Loin du toit natal,  
Loin de la mer et de l'enfance,  
Je sens dans le fond de mon âme  
Survivre encore  
Le beau conte  
De Crusoé Robinson.

Souvent en proie à l'ennui,  
Au milieu des hommes,  
Dans mon imagination inquiète,  
J'agite le drapeau noir,  
Vers le navire qui sombre au large,  
Sans m'approcher jamais,  
Glisse doucement et vogue  
En route pour des ports lointains.

Et quand le navire a disparu,  
Au milieu de toute cette foule,  
Je bâtis une petite maison,  
Protégée d'une puissante clôture  
Contre les fauves,  
Contre les sauvages et les cannibales.

## Informations Politiques

### Le nouveau gouvernement.

A la suite d'une crise ministérielle démesurément prolongée, le Roi a chargé de nouveau M. P. Evangjeli, président du conseil démissionnaire, de former le nouveau cabinet. M. P. Evangjeli a **ALBANIE** accepté le mandat de former le premier gouvernement de la deuxième législature de la monarchie albanaise. Des anciens ministres, il ne reste dans le nouveau cabinet que le président du conseil et le ministre de l'Intérieur M. M. Juka, député de Scutari. En revanche le cabinet comprend deux fonctionnaires non députés : M. X. Villa, ancien ministre d'Albanie à Belgrade et dernièrement à Athènes, aux Affaires étrangères ; M. M. Ivanaj, docteur en droit et ès lettres, ancien professeur au gymnase de Tirana, à l'instruction publique. Les autres membres du nouveau cabinet sont : M. S. Saraçi, député de Scutari, aux travaux publics, département dans lequel il exerçait jusqu'à son élection les fonctions de secrétaire général ; enfin M. A. Dibra, ancien ministre, — député de Dibra, directeur du journal «Besa» et animateur du groupe politique dont ce journal est la tribune, — aux Finances, qui est le département le plus délicat dans les circonstances actuelles et surtout à la veille de la préparation du budget. On ne connaît pas encore les titulaires des départements de la Justice et de l'Economie nationale dont le premier ministre assure l'intérim ; les titulaires en seront prochainement désignés.

Ce qui résulte de la formation du nouveau cabinet albanaise, dont tout porte à croire qu'il se maintiendra longtemps au pouvoir, c'est que la politique albanaise, aussi bien extérieure qu'intérieure, ne cessera pas d'appliquer les principes qui ont inspiré jusqu'ici la politique du régime ; la présence du premier ministre démissionnaire et celle de M. M. Juka sont significatives à cet égard. On doit retenir aussi que le nouveau cabinet, comme l'ancien, ne représente point de parti politique, les partis politiques, proprement dits, n'existant pas en Albanie. Le nouveau gouvernement se compose comme dans le passé de personnalités jouissant de la confiance du Roi qui est le plus puissant facteur de la vie politique du pays. La Chambre docile aux intérêts du pays ne pourra qu'accorder sa confiance aux personnalités désignées par le souverain qui représente la continuité de l'effort de l'Albanie depuis quelques années. La présence de M. X. Villa aux Affaires étrangères est aussi pour montrer la continuité de la politique étrangère du pays. M. Villa a été pendant longtemps secrétaire général de ce département ; et le fait qu'il vient de servir dans deux capitales balkaniques ne pourra qu'influencer ses sympathies pour une politique interbalkanique plus marquée. Le Roi en l'appelant y a certainement pensé. En matière de finances la personnalité énergique de M. Dibra indique que des mesures sérieuses seront adoptées. Enfin la désignation prochaine du titulaire de l'Economie nationale permettra de déterminer l'esprit qui présidera lors de la conclusion des nou-

veaux traités de commerce qui, presque tous, arrivent à leur échéance.

D'une façon générale on peut dire que la formation du cabinet est de beaucoup plus satisfaisante que celle du cabinet précédent et que l'opinion publique lui a fait un accueil favorable.

### M. Djafer Villa.

M. Djafer Villa ayant assumé le portefeuille des Affaires étrangères dans le nouveau cabinet Evangjeli a dû quitter son poste de ministre à Athènes, où son court séjour lui avait acquis de nombreuses sympathies.

M. Djafer Villa s'est vu conférer à son départ le Grand Cordon de l'ordre du Phénix.

### La naissance de la princesse bulgare.

Le 13 Janvier S. M. la reine a mis au monde un enfant de sexe féminin. La naissance de la princesse bulgare a été célébrée dans tout le pays avec de vives manifestations de joie. L'acte de naissance fut dressé par M. Mouchanov, président du Conseil, et l'enfant royale fut tenue sur les fonts baptismaux par M. Malinov, président du Sobranie. Le jour de la naissance de la princesse fut proclamé jour férié et des actions de grâce ont été célébrées dans tout le royaume.

### Le remaniement du cabinet.

La crise bulgare a été close par le remaniement du cabinet Mouchanov, sans porter atteinte, en dépit des péripéties qui l'ont précédée et produite, à la solidarité politique des partis constitutifs du Bloc national. Le troisième cabinet Mouchanov maintient la plupart des membres de l'ancien cabinet, à l'exception de M. Varbénov, ministre de la Justice, dont la démission avait précédé la dernière crise et dont le portefeuille a été confié à M. I. Katchakov, du parti libéral. C'est également à un député libéral, M.A. Boyadjiev, qu'a été confié le ministère de l'Instruction publique, l'ancien titulaire M. Mouraviev étant passé à l'Agriculture, en remplacement de M. Guitchev chargé du ministère du Commerce.

### Une démarche des officiers de réserve.

La fédération des officiers de réserve a soumis au président du Conseil, par l'intermédiaire d'une délégation spéciale une série de desiderata concernant la vie politique du pays. Les officiers ont formulé les revendications suivantes :

1. Réduction du nombre des députés, qui doivent être élus pour leurs qualités et issus de préférence des partis de l'ordre ;
2. Suppression des conseils généraux ;
3. Amendement du système du gouvernement des communes, dont les maires doivent être nommés et non pas élus ;

4. Inamovibilité des fonctionnaires et de la police;
5. Exploitation collective et coopérative des propriétés agricoles;
6. Economies rigoureuses du budget d'Etat;
7. Réglementation des prix des produits agricoles et industriels;
8. Dissolution du parti ouvrier, destitution de tous les fonctionnaires communistes et non-admission aux professions libres des membres de ce parti.

Le Président du Conseil, tout en reconnaissant le droit de tous les groupements attachés au bien de la patrie de prendre un vif intérêt à la situation, a attiré, pourtant, selon ses propres déclarations à la presse, l'attention des délégués sur l'inexactitude de certaines constatations et sur le fait qu'inconsciemment la Fédération laisse l'impression d'intervenir dans des affaires de parti.

A mon avis, a conclu M. Mouchanov devant les journalistes, l'Etat bulgare, qui a un gouvernement constitutionnel et parlementaire, doit prendre en considération les avis de tous et s'efforcer de concilier les divers intérêts en tenant compte des possibilités de l'Etat. Les moments sont difficiles. Tous réclament de l'Etat et nul ne se soucie des ressources dont il dispose.

#### **La rentrée des émigrés.**

Conformément à la loi de l'amnistie récemment votée, à la suite de longs débats et de violentes polémiques, les partisans du parti agrarien Stambolisky qui avaient émigré à l'étranger sont rentrés au pays. Une réception enthousiaste leur a été ménagée, notamment à leurs chefs M.M. Athanassov et Stoyanov.

Cette rentrée à laquelle on avait attribué une importance considérable pour la pacification intérieure du pays, met heureusement fin, ainsi que le président du Conseil l'a déclaré, aux conséquences funestes des luttes intestines que le pays a traversées.

Invités à faire des déclarations à la presse les chefs des émigrés ont affirmé qu'ils ne franchissent pas le seuil de la patrie pour semer la discorde mais pour travailler de bonne foi à la fusion des forces agrariennes morcellées et à la victoire définitive des principes fondamentaux de l'Union agrarienne.

#### **Un anniversaire de M. Malinov.**

Le 8 février les amis de M. Malinov ont célébré le 30ème anniversaire de leur chef à la tête du Parti démocrate bulgare. Fondé en 1896 par Petko Karavélov et privé en 1903 de son fondateur décédé, le parti élisait à sa présidence M. Alexandre Malinov, qui s'était fait hautement distinguer dans la magistrature et qui venait à peine de faire son entrée dans la vie politique du pays.

#### **Le congrès macédonien.**

Les organisations macédoniennes qui, comme on sait, travaillent à l'établissement d'un état indépendant de Macédoine, se sont réunies en un premier congrès à Gorna Djounaia. Au milieu de vives manifesta-

tions nationalistes et dans une atmosphère surchargée de passion, le congrès adopta le manifeste suivant :

«Le Congrès macédonien prenant en considération, au nom de toutes les organisations qui y sont représentées, les souffrances intolérables qu'endure la population macédonienne en présence de l'antagonisme continu et dangereux régnant actuellement entre les peuples balkaniques, trouve qu'il est nécessaire de souligner devant le monde que la seule juste solution du problème macédonien et la seule possibilité d'éliminer l'adversité et la méfiance entre ces peuples, réside dans la constitution de la Macédoine, aujourd'hui morcelée entre la Yougoslavie, la Grèce et la Bulgarie, en une unité politique indépendante dans les cadres de ses frontières géographiques naturelles.

C'est avec une particulière satisfaction que le Congrès constate l'unanimité complète existant entre les organisations macédoniennes et la population macédonienne, celle-ci combattant sous la bannière de l'O. R. I. M.

Le Congrès se déclare convaincu que les dirigeants du mouvement macédonien trouveront aussi désormais la voie la plus sûre pour la réalisation de l'idéal — la Macédoine aux Macédoniens — en profitant pour cela de toutes les possibilités historiques qui leur sont offertes.

Le Congrès constate que la Société des Nations n'a pas fait son devoir envers la population opprimée macédonienne et qu'en rejetant toutes les plaintes, elle a encouragé indirectement la terreur continue qui est exercée ouvertement en Macédoine sous la domination serbe et grecque.

Le Congrès constate d'autre part avec regret que des personnes coupables envers l'œuvre macédonienne continuent à trouver appui et collaboration dans les milieux officiels et les cercles politiques bulgares.

Le Congrès appelle finalement tous les macédoniens à continuer la lutte pour la réalisation de l'idéal macédonien».

### Bulletin politique.

Janvier fut fertile en événements. Le renversement du cabinet Tsaldaris n'était pas inattendu. Mais la constitution d'un nouveau cabinet Vénizélos l'était. Au cours de la semaine qui avait précédé la **GRÈCE** crise, le cabinet Tsaldaris s'est vu séparé de son ministre des Finances, M. Anguéloupoulos, démissionnaire pour n'avoir pas voulu suivre la politique financière du cabinet en matière de paiements à l'étranger. M. Anguéloupoulos fut remplacé par M. Sp. Loverdos dont la nomination au ministère des Finances a été saluée, dans tous les partis, par des marques de vive satisfaction. Le nouveau ministre avait à peine prêté serment que la Chambre, suspendue lors de la constitution du cabinet Tsaldaris, se réunissait de nouveau pour prendre connaissance des projets de lois que le gouvernement avait élaborés pendant les deux mois des vacances parlementaires.

Les déclarations du président du Conseil devant la Chambre réunie, avaient notamment trait aux compressions budgétaires que le gouverne-

ment préconisait et à la résolution qu'il venait de prendre de verser aux porteurs des emprunts le pourcentage de 30<sup>0</sup>0 arrêté par l'accord Vavassos. Sur une question de M. Vénizélos, le président du conseil convint que ce paiement dépassait les capacités cambières du pays et M. Vénizélos qualifia de «criminelle» l'attitude du gouvernement. A la séance du lendemain les chefs de l'opposition exprimèrent à tour de rôle leur méfiance à l'endroit de certaines mesures prises par le ministre de la Guerre, M. Kondylis, et par le ministre de la Marine, M. Hadjikyriakos, auxquels des rumeurs assez vives semblaient attribuer des tendances subversives. La réponse du chef du gouvernement et des deux ministres n'ayant pas semblé suffisante aux chefs de l'opposition, ceux-ci déclarèrent — à l'exception de la fraction agraire de M. Sophianopoulos — retirer au cabinet Tsaldaris le vote de tolérance par lequel il se maintenait au pouvoir. La question de confiance mise aux voix, le gouvernement recueillit 91 voix contre 101 et M. Tsaldaris soumettait la démission de son cabinet.

Le président de la République entreprit aussitôt les consultations d'usage avant de confier le mandat pour la formation d'un nouveau cabinet. La constitution d'un cabinet d'Union générale ayant été de nouveau repoussée par M. Tsaldaris, pour les motifs qu'il avait déjà fait valoir à plus d'une reprise, lors de consultations antérieures, il a semblé un instant que le mandat aurait été confié derechef à M. Tsaldaris, à la condition que celui-ci consentirait à céder les deux portefeuilles militaires à des techniciens jouissant de la confiance de tous les partis. Mais le président démissionnaire a refusé de se plier à cette exigence, s'étant déclaré solidaire des deux ministres, et la solution de la crise se dessina en faveur d'un cabinet de coalition de tous les partis qui avaient renversé le cabinet Tsaldaris. Ce cabinet aurait été présidé par M. Caphandaris. Les pourparlers ouverts autour de cette nouvelle solution ont vite échoué, quoiqu'ils fussent arrivés sur le point d'aboutir. Suivant des déclarations faites à la presse par M. Vénizélos, ce fut M. Caphandaris lui-même qui insista auprès du chef des libéraux pour que celui-ci se chargeât du nouveau cabinet puisque, selon toute évidence, le pays était porté vers de nouvelles élections et qu'un cabinet sous la présidence de M. Vénizélos avait plus de chances d'obtenir la collaboration des partis de la majorité qui avait renversé le cabinet Tsaldaris. Deux heures après cette conversation M. Vénizélos avait formé son nouveau cabinet avec la collaboration du parti progressiste (Caphandaris) agraire-ouvrier (Papanastasiou), fraction agraire (Mylonas) et de M. Michalacopoulos.

Le cabinet de M. Vénizélos, résolu à effectuer de nouvelles élections, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de demander le vote de confiance d'une Chambre avec laquelle il ne comptait pas collaborer. Il mit, sur le champ, en mouvement la procédure de la dissolution, obtenue par la réponse affirmative de la majorité du Sénat (72 contre 20) à la question posée par le président de la République. Cette procédure hâtive, conséquence de l'opinion que le gouvernement n'était pas tenu, de par la Constitution, à se présenter devant la représentation nationale, souleva une violente polémique de la presse d'opposition et des députés populaires de la

Chambre dissoute qui, secondés par les députés des partis ayant collaboré avec le parti Tsaldaris, n'ont pas hésité à déposer au Bureau de la Chambre une demande de mise en accusation du président de la République, pour son attitude, qualifiée de partielle, au cours de la crise. Cette pièce portant la signature de 89 députés avait été également signée par M.M. Tsaldaris, Hadjikyriakos et Métaxa. Mais les trois hommes d'Etat ont retiré leur signature avant que le document ne fût déposé au bureau de la Chambre.

Ainsi, quatre mois après les dernières élections, le pays est encore appelé aux urnes ; cette fois-ci l'élection proportionnelle est abandonnée en faveur du système majoritaire. Les électeurs auront à se prononcer le 5 Mars entre deux listes, celle des partis de la coalition gouvernementale et celle de l'opposition, comprenant avec les populaires, les partisans de M. Métaxa et ceux de M. Kondylis, qui semble définitivement avoir quitté le groupe des partis dénommés « anciens républicains », par opposition au parti populaire qui n'a reconnu que récemment le régime. A côté de ces deux listes la fraction agrarienne de M. Sophianopoulos et les communistes présenteront séparément les leurs.

### Un nouveau parti politique.

M. Georges Mercouris, ci-devant député du parti populaire et ancien ministre, vient de constituer un nouveau parti politique dont la plupart des membres sont recrutés parmi des partisans dissidents du parti populaire. Pour ne pas nuire à l'union des forces de l'opposition M. Mercouris ne posera pas de candidature personnelle aux prochaines élections ; il a néanmoins fait connaître les principaux points de son programme qui se propose, entre autres, de réintégrer la famille de la dernière dynastie dans ses droits patrimoniaux, de réhabiliter la mémoire des cinq hommes d'Etat et du général exécutés en 1922, de relever le niveau des institutions religieuses et de l'instruction publique, de protéger l'agriculture et l'industrie et de resserrer le rapprochement balkanique.

---

### Bulletin politique.

On sait qu'avant d'assumer les responsabilités du pouvoir, M. Maniu avait tenu à se garantir l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles contre toute ingérence de la couronne. Ce fut dans **ROUMANIE** cet esprit que le cabinet Maniu procéda au licenciement d'un certain nombre de militaires qui se trouvaient appartenir à l'entourage de la Cour. Mais la révocation du colonel Marinesco, chef du service de la sûreté, s'est heurtée au refus du fonctionnaire licencié de se soumettre aux ordres du ministre. Le colonel Marinesco faisait savoir à la presse qu'ayant été nommé à son poste par un décret du roi il n'en sortirait que par un autre décret du roi et point sur simple arrêté ministériel. En présence de cet acte d'insubordination, le roi n'ayant pas consenti à la révocation de ce fonctionnaire, M. Michalache a évidemment soumis sur le champ sa démission ; mais le cabinet dans son ensemble s'est déclaré solidaire du ministre intéressé et le lendemain

M. Maniu soumettait au souverain la démission de son ministère. C'était la quatrième crise dans le courant de l'année.

Malgré les efforts que M. Titulesco a déployés pour aplanir le conflit, M. Maniu a maintenu sa démission et ce fut M. Waïda-Voïvode qui fut appelé une fois encore à constituer le nouveau cabinet.

M. Titulesco conservait les Affaires étrangères, malgré les divergences de vues qui l'avaient séparé de l'actuel président du Conseil et qui même avaient provoqué — on s'en souvient — la chute du dernier cabinet Waïda-Voévodé. Bien plus, M. Titulesco semble déterminé à se vouer entièrement à la politique. Son poste à Londres, qui restait vacant, a été pourvu d'un titulaire à la veille de la démission du Cabinet Maniu. C'est M. Radulesco, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui est chargé de la Légation à Londres.

Le nouveau gouvernement eut à faire face à bien des difficultés. Aux préoccupations financières rendues de plus en plus graves vint s'ajouter une série de troubles intérieurs provoqués par des grèves à Ploesti, où plus de 1.500 ouvriers de l'industrie pétrolière recoururent à des voies de fait contre les autorités, par des agitations ouvrières dans les Ateliers des chemins de fer de Bucarest et par d'autres manifestations subversives, qui mirent le gouvernement dans l'obligation de proclamer l'état de siège dans plusieurs régions du pays.

La presse alarmée par ces événements qu'elle qualifie de «symptômes inquiétants» fait appel à l'union des partis de l'ordre en présence de la menace communiste et des dangers que pourrait engendrer l'attribution aux militaires des pouvoirs civils.

### Les rapports entre la Grèce et la Roumanie

Le ministre de Roumanie en Grèce, M. Langa Rascano, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de l'«Elefthéros Anthropos», sur les rapports gréco-roumains :

—Les relations gréco-roumaines sont amicales et cordiales depuis des siècles entiers. Et ce ne sont pas des relations diplomatiques de pure forme mais des relations fraternelles, parce qu'au cours de tant de siècles il était marqué par le destin que les deux nations auraient collaboré sur tous les terrains de la civilisation. Certes, il y eut des moments où, comme cela arrive entre frères, de petits malentendus ont surgi. Mais ils ne purent trouver un terrain propice parce que les liens qui unissent les deux peuples sont très étroits.

Après la signature, en août 1931, des accords gréco roumains, aucune question pendante n'est restée à régler entre les deux Etats. Mais dans l'application de ces accords, il se présente parfois des différends qui sont résolus à l'amiable par l'intermédiaire des représentants diplomatiques des deux pays.

En raison de la crise économique, tous les gouvernements se sont trouvés dans la nécessité de prendre des mesures de restriction dans leurs transactions commerciales internationales. C'est ce qu'a fait aussi la Grèce. Il était donc naturel, qu'à la suite de cette mesure, les échanges commerciaux entre les deux pays subissent une réduction. Espérons ce-

pendant que de meilleurs jours se lèveront pour toute l'humanité et en particulier pour les peuples balkaniques. Je pense que l'heure viendra où les peuples si éprouvés de la Péninsule balkanique ressentiront le besoin de faire disparaître les différends qui existent entre eux et qu'ils marcheront la main dans la main pour améliorer leur sort. Cela, certes, ne peut se réaliser que lorsque la presse comprendra la responsabilité qu'elle a pour l'avenir des peuples homodoxes et contribuera à tout effort tendant à leur fraternisation. Je souhaite à la nation hellène amie que l'année 1933 qui commence soit plus heureuse que celle qui vient d'expirer et que la Grèce soit libérée des difficultés économiques de l'heure actuelle».

---

### La tournée du président de la République.

Mettant à profit les vacances de la Grande Assemblée Nationale, le président de la République vient d'entreprendre une importante tournée dans les provinces occidentales et méridionales du pays.

**TURQUIE** La présence auprès du Ghazi du ministre de l'Économie Nationale, Djelal bey, porte à croire que le voyage du président avait surtout pour but de permettre au chef de l'État d'examiner les besoins de la population rurale.

### Les troubles de Brousse.

La première application d'un décret récent qui impose aux mosquées la lecture en langue turque du Coran lu jusqu'ici dans le texte original arabe, a provoqué à Brousse des désordres. Un certain nombre de fanatiques exaltés assaillirent la mosquée et les organes de la sûreté et provoquèrent une rixe sanglante.

L'incident en lui-même ne dépasserait pas la portée d'une simple manifestation de fanatisme religieux s'il n'y avait pas lieu de craindre que sous l'apparence de cette manifestation se cachent en réalité des visées réactionnaires d'ordre politique. Ce fut cette considération qui a incité le Président de la République à interrompre la tournée qu'il avait entreprise en province pour conduire en personne, à Brousse et à Istanbul, l'enquête menée par le ministre de la Justice.

Le Président de la République et les Autorités ont déclaré que la Justice sévira contre ceux qui veulent mettre les questions religieuses au service d'agitations politiques.

---

### La visite des souverains yougoslaves.

Les souverains yougoslaves, accompagnés de M. Jevtich, ministre des Affaires étrangères et de leur suite, se sont rendus le 23 Janvier en Roumanie, auprès du roi Carol, dont ils ont été les hôtes.

**YUGOSLAVIE** Malgré le caractère intime de cette visite qui ne saurait surprendre personne, puisqu'on sait les liens de parenté unissant les deux dynasties, le déplacement des souverains you-

goslaves et la présence du ministre des Affaires étrangères ont certainement fourni l'occasion à des échanges de vues d'un intérêt plus général,

Cette visite survenant au lendemain de la prorogation du pacte d'amitié italo-roumain revêtait en quelque sorte la signification d'une mise au point, d'une affirmation nouvelle de la solidarité qui unit les deux pays dont l'heureuse collaboration ne peut qu'être particulièrement appréciée par les partisans de l'Union balkanique.

### La situation intérieure.

Une recrudescence de l'activité de l'opposition s'est fait sentir ces dernières semaines. L'un après l'autre les chefs des anciens partis politiques dissous par le régime du 6 janvier 1929 abandonnèrent la réserve relative dans laquelle ils se tenaient, pour s'attaquer violemment contre le gouvernement et même contre le régime. Cette attitude de l'opposition ne pouvait que provoquer une série de mesures répressives que le gouvernement s'est vu dans l'obligation de prendre pour étouffer ces nouvelles manifestations. Internement des chefs de l'opposition, la fermeture des Universités de Ljubljana et de Zagreb dont les étudiants avaient protesté contre l'arrestation des chefs croates, la condamnation d'un assez grand nombre d'agitateurs, furent parmi les premiers moyens mis en oeuvre pour la défense du régime.

A ce conflit de caractère politique vint s'ajouter un autre de caractère religieux. Une lettre pastorale de l'épiscopat catholique, lue dans toutes les églises romaines, s'exprimait à l'égard du Sokol yougoslave en des termes qui furent considérés comme injurieux. On sait que le Sokol yougoslave, constitué sur le modèle du Sokol tchécoslovaque, est une institution de culture physique et morale de la jeunesse, conçue dans l'intérêt de l'unité yougoslave et entièrement indépendante de tout caractère religieux. La presse de Belgrade a donc vu dans cette attaque une action politique inspirée par les ennemis du régime et en particulier par la politique italienne. Des interpellations ont été déposées au Sénat et à la Chambre pour demander que le gouvernement garantisse contre les attaques des organisations confessionnelles l'éducation physique et morale de la jeunesse, qui doit s'inspirer uniquement de l'idée de l'unité de l'état et de la nation.

---

## La Vie Economique et Sociale

### **L'union douanière avec l'Italie.**

La longue durée de la dernière crise ministérielle a fourni l'occasion à la presse étrangère de faire courir le bruit qu'une union douanière serait sur le point d'être conclue entre l'Albanie et l'Italie.

**ALBANIE** Le bureau de la presse de Tirana a démenti sur le champ ces rumeurs et déclaré qu'elles étaient dénuées de tout fondement. La question donc est virtuellement close. Il n'est pas moins vrai que des informations inexactes de ce genre ne sont pas de nature à développer l'esprit de la collaboration interbalkanique.

S'il y a eu récemment des pourparlers d'un caractère économique entre les deux gouvernements ce qui ne semble pas probable à un moment où l'un des deux gouvernements était démissionnaire, ils ont plutôt porté sur des questions soulevées par le renouvellement du traité de commerce Italie-Albanie qui vient prochainement à l'échéance. Le gouvernement de Tirana ne pourra que tenir compte d'une opinion publique qui de jour en jour s'affirme impérieuse et qui demande que, dans le nouveau traité de commerce, les intérêts du pays soient plus fortement protégés; c'est d'ailleurs là un courant qui ne vise pas seulement les relations commerciales de l'Italie mais celles de tous les pays qui auront à signer des traités de commerce avec l'Albanie. C'est aussi la réaction naturelle d'un pays qui se débat, dans les premières années de sa vie, avec une crise économique extrêmement pénible.

---

### **Les recommandations du Comité financier**

Le Comité financier de la Société des Nations, réuni dans le courant de Janvier, a pris connaissance du rapport des délégués bulgares et formulé un certain nombre de recommandations dont voici **BULGARIE** les plus importantes : Le Comité financier constate la situation budgétaire embarrassée de la Bulgarie et les difficultés pour le trésor de faire face aux besoins courants de l'Etat.

En vue du redressement des finances de l'Etat, le Comité recommande des réformes financières par lesquelles on pourra augmenter les revenus et réduire les dépenses. Jusqu'alors, cependant, et pour faciliter le trésor, le Comité a consenti à donner une nouvelle autorisation au gouvernement bulgare pour une émission supplémentaire jusqu'à 200 millions de lévas, pour qu'il puisse mettre à profit les sommes en lévas non-transférables au titre des emprunts extérieurs dans les mêmes conditions et avec l'autorisation du commissaire.

Puisque la Banque Nationale de Bulgarie ne se charge d'aucune obligation à l'égard des bons du trésor contre lesquels l'Etat utilise les lévas non-transférables, le Comité financier recommande, pour l'avenir, que les bons du trésor soient transmis directement par l'Etat aux fonds

des lévas non transférés, sans l'entremise de la Banque Nationale de Bulgarie.

Le Comité financier tient compte de la demande formulée par le gouvernement bulgare qu'en dehors du paiement de la valeur des terres reçues, les réfugiés aient le droit de s'acquitter de leur dette par obligations de 6 pour cent émission de 1923, suivant leur valeur nominale. Aussi le reste de leurs obligations pourrait-il être favorablement accueilli par les représentants des porteurs de titres de l'emprunt de 7 pour cent de 1926.

Le Comité financier a pris acte de la communication qui lui a été faite par le Directeur de la Dette Publique du litige survenu entre les gouvernements bulgare et grec, en ce qui concerne l'application de l'accord Mollov-Caphandaris, et par suite duquel le paiement prévu à l'échéance du 15 décembre 1932 est resté en suspens.

Après l'étude de la situation des devises de la Banque Nationale de Bulgarie et des explications fournies par le gouverneur de cette Banque le Comité financier a constaté que les transferts à titre extérieur, quoique réduits, deviennent de plus en plus difficiles.

### Le traité de commerce bulgare-allemand

Par un échange de notes qui a eu lieu, le 3 février, entre M. Mouchanov, président du Conseil bulgare, et M. Rümelin, ministre d'Allemagne à Sofia, le traité de commerce conclu au mois de juin 1932 entre l'Allemagne et la Bulgarie entre en vigueur à partir du 17 février a. c.

---

### Chronique financière.

La nouvelle crise ministérielle, ouverte par la démission du ministère Tsaldaris le 12 Janvier, tandis qu'à Genève siégeait le Comité financier de la Société des Nations, n'a pas permis aux représentants du Gouvernement hellénique d'indiquer au Comité financier les mesures que compte prendre le gouvernement en vue de remédier à une situation qui exige une action énergique.

**G R È C E** Le ministre des Finances du nouveau ministère Vénizélos, M. Caphandaris, a été assez bref dans ses déclarations. En effet, étant donné qu'après la démission de la Chambre les élections législatives auront lieu le 5 Mars, aucun programme de longue haleine ne peut être entrepris avant la consultation populaire.

La situation du budget n'est pas satisfaisante, malgré une plus-value appréciable des recettes du mois de Décembre, comparativement aux recettes du mois correspondant de l'année 1931. Le déficit semble devoir se monter à 700 millions de drachmes environ. La situation provisoire de dépenses et de recettes du budget en cours, pour les neuf premiers mois (Avril-Décembre 1932) de l'exercice financier, se présente de la façon suivante: le total des recettes s'élève à 5.659.745.258 drachmes contre 6.734.278.537 pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1931-1932, ce qui représente une moins-value de plus d'un milliard de drachmes.

Ce budget de 1932—33 qui doit se clôturer avec un déficit de quelques 700 millions de drachmes a pourtant bénéficié de plusieurs compressions de dépenses, notamment en ce qui concerne le ministère de la guerre et le ministère de la marine, et n'a compris le service de la dette extérieure qu'à concurrence de 30 %. En outre, on a procédé à des «aménagements fiscaux» c'est à dire on a créé des impôts nouveaux notamment en élevant le coefficient de calcul des droits de douane, en majorant les taxes postales et le prix des produits des monopoles. Le gouvernement actuel ne peut plus influencer l'exercice budgétaire en cours de façon appréciable, c'est pourquoi le déficit de 700 millions de drachmes peut être considéré comme définitif. Cependant la question du budget est à l'heure actuelle une question d'importance primordiale. Dans son rapport du 25 Janvier 1933, le Comité financier de la Société des Nations s'exprime comme suit à ce sujet : «Sans une solution rapide de ce problème (budgétaire), on peut craindre qu'il ne devienne extrêmement difficile ou même impossible de faire échec ultérieurement à la menace que comporterait la persistance d'un déficit considérable».

Les représentants du gouvernement hellénique devant le Comité financier ont reconnu que de nouveaux efforts sont indispensables en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire. Mais quels seraient ces nouveaux efforts ?

Il faut avouer que la situation actuelle inspire de vives inquiétudes. Le ministre des Finances parlant du budget du prochain exercice a déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre du budget avant de le déposer à la Chambre. Le gouvernement réaliserait des économies là où cela est possible, mais à condition que ces nouvelles économies ne portent pas atteinte à la satisfaction des besoins élémentaires d'un Etat civilisé. De l'avis du ministère des Finances, ces économies peuvent être réalisées principalement par la révision des organismes ministériels et en laissant inoccupés les postes de fonctionnaires restés vacants.

Mais la question des économies reste secondaire si on examine l'importance du déficit du prochain exercice budgétaire. En effet si le budget de 1933—34 était établi sur les mêmes bases que le précédent, compte tenu d'une majoration de crédits de certains postes rendue nécessaire par la dépréciation de la drachme, le déficit s'élèverait à 1.300 milliards. Cette augmentation du déficit d'un exercice sur l'autre proviendrait, pour la grande partie de moins-values dans le rendement des recettes. Encore faut-il avoir en vue que dans cette évaluation, le service de la Dette extérieure n'est calculé qu'à raison de 30 %. Jusqu'à maintenant aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la Dette publique et le montant qui sera inscrit pour son service au prochain budget.

Ce montant ne peut être calculé qu'après l'évolution de la situation économique du pays et aussi après le résultat des négociations qui seront menées avec les porteurs. La somme qui serait affectée au service dépend aussi de l'importance de la dotation budgétaire au titre des travaux publics productifs. A ce sujet il y a divergence de vues entre la Comité financier de la Société des Nations et le gouvernement grec. Le

Comité financier juge en effet que la somme affectée à la continuation de ces travaux est exagérée dans les conditions actuelles. Voici d'ailleurs comment il s'exprime dans son rapport à la S. d. N. du 25 Janvier 1933 : «Le Comité ne reconnaît pas l'importance des compressions de dépenses déjà réalisées. Cependant là encore il estime qu'un nouvel effort est indispensable. Il a notamment constaté que le budget en cours contient une dotation considérable au titre des travaux publics productifs. Le Comité ne se reconnaît naturellement aucune compétence pour juger pleinement de cette question ; mais il lui semble, comme il l'a déjà dit, dans son rapport du mois de Mars 1932, que dans les circonstances actuelles les dépenses à ce titre devraient être ramenées au minimum compatible avec la nécessité de sauvegarder les travaux déjà effectués».

Mais le problème du service de la Dette extérieure n'est pas seulement un problème budgétaire ; il est aussi et surtout un problème monétaire et économique. Comment assurer son service régulier du moment que depuis Octobre 1929 les prix des marchandises en général, exprimés en or, ont baissé d'environ un tiers, apportant ainsi un trouble profond dans le système économique. Comment méconnaître non seulement les difficultés de transfert mais le fait que les pays débiteurs se trouvent devant des créanciers qui refusent d'accepter des marchandises ou des services et que les multiples interventions gouvernementales, en entravant le mouvement international des marchandises, contribuent à la désorganisation complète des échanges ?

Voici comment s'exprime sur ce sujet le rapport général des experts chargés de préparer la conférence économique et monétaire de Londres : «... par suite de la chute des prix, ainsi que de la construction du volume de la production et du commerce, le revenu national, d'après certaines estimations, s'est trouvé réduit de plus de 40 % dans certains pays ; les revenus des gouvernements ont, par voie de conséquence, sérieusement fléchi...» Et plus loin :... «la désorganisation monétaire, la baisse des prix, la diminution des échanges ont mis en relief l'importance et la difficulté des problèmes d'endettement en présence desquels se trouvent de nombreux pays, sinon la plupart d'entre eux.

*Dans l'état de choses actuel la valeur totale des exportations dans certains pays ne représente même plus les sommes nécessaires au service des dettes extérieures.*

Dans le cas de la Grèce le pourcentage de la Dette publique extérieure sur l'exportation dépasse 80 %. En effet le service de la dette publique extérieure de la Grèce s'élève à 20.300.000 dollars. D'autre part le service du capital étranger placé en Grèce sous diverses formes, en d'autres termes de la dette extérieure privée, a été évalué pour l'année 1932 à 9.700.000 dollars. Ainsi le total du service de la dette extérieure s'élève à 30 millions de dollars, ce qui fait une charge de 4 dollars 58 par tête d'habitant. Le total de la dette extérieure de la Grèce s'élevait à la fin de l'année 1932 à 407.306.000 dollars dont 282.100.000 pour la dette publique et 125.206.000 pour la dette privée

Il est intéressant de citer ici la répartition de la dette publique de la Grèce par pays débiteurs. Le calcul ci-dessous a été fait par le service

du Conseil économique, qui a pris comme base, en ce qui concerne la dette publique extérieure, le paiement du coupon annuel par pays, sur les données de la Commission financière internationale, et, en ce qui concerne la dette privée, le pays chez lequel fut contracté l'emprunt correspondant :

|                 | Total de la dette<br>extérieure en<br>milliers de dollars | Pourcentage<br>sur ce total |
|-----------------|---|-----------------------------|
| Angleterre..... | 274.641   | 67,42 %                     |
| France.....     | 30.652  | 7,52 %                      |
| Etats Unis..... | 40.162  | 9,88 %                      |
| Italie.....     | 6.728   | 1,65 %                      |
| Suisse.....     | 3.453   | 0,84 %                      |
| Hollande.....   | 2.294   | 0,56 %                      |
| Suède.....      | 21.896  | 5,37 %                      |
| Belgique.....   | 14.044  | 3,44 %                      |
| Allemagne.....  | 6.985   | 1,71 %                      |
| Autres pays ... | 6.461   | 1,58 %                      |

De toute façon le service d'une aussi lourde dette extérieure ne peut être fait qu'à condition que les pays créditeurs orientent leur politique économique de façon à permettre à leurs débiteurs la récupération de leur capacité de paiement. Dans les conditions actuelles, les pays créanciers ne peuvent pas espérer raisonnablement le paiement des intérêts et la sauvegarde des capitaux prêtés s'ils ne procèdent pas à une révision de leur politique commerciale, en vue de faciliter les versements des pays débiteurs. Emprunteurs et prêteurs doivent chercher à établir une sorte de balance entre les dettes et le commerce.

Les restrictions du commerce sont de véritables moyens de guerre économique bien qu'elles soient généralement présentées comme des instruments de défense et de sauvegarde des marchés intérieurs. Si la Grèce a suivi ce mouvement général, elle ne l'a fait qu'à contre-cœur, obéissant à des préoccupations d'ordre financier et monétaire. Mais les restrictions n'ont donné qu'un résultat momentané car, par la suite, la limitation des importations a entraîné la diminution des exportations. Aussi ces mesures qui ont été prises pour atténuer les répercussions de la crise, ont-elles au contraire aggravé la situation et contribuent à prolonger les difficultés actuelles et le marasme des échanges.

Cette situation s'est aggravée par le contrôle des devises étrangères qui ont entraîné la création d'accords de clearing de compensation ou de troc dont le but était, à l'origine, de maintenir les échanges de marchandises malgré les restrictions apportées. Ce moyen de défense s'est avéré à la longue inopérant et même dangereux, puisqu'il a eu pour résultat d'imprimer un caractère purement bilatéral aux relations internationales et de porter un coup funeste à l'activité économique (1). Voici comment se présente la balance commerciale de la Grèce pendant l'année 1932, reflétant fidèlement les expériences des mesures restrictives tant sur les importations que sur les exportations : les importations ont

(1) Projet d'ordre du jour soumis par la Commission préparatoire des experts pour la conférence économique mondiale.

atteint un total de 2.572.000 tonnes d'une valeur de 5.083.562.000 drachmes stabilisées et les exportations 511.985 tonnes d'une valeur de 2.727.831.000 drachmes stabilisées. Au cours de l'année 1931, les importations s'étaient élevées à un total de 2.542.000 tonnes d'une valeur globale de 8.763.320.000 drachmes stabilisées et les exportations à 592.572 tonnes d'une valeur globale de 4.203.591.000 drachmes stabilisées. Les principaux articles importés ont été les suivants comparativement à l'année 1931.

|               | 1932                  | 1931    |
|---------------|-----------------------|---------|
|               | (Quantités en tonnes) |         |
| Blé .....     | 601.555               | 662 896 |
| Mais .....    | 151 810               | 19.387  |
| Riz .....     | 24.495                | 24.478  |
| Sucre .....   | 60.070                | 62 306  |
| Charbon ..... | 731.422               | 779.950 |
| Benzine ..... | 47 234                | 49 726  |

Pendant la même période les principaux articles exportés ont été les suivants :

|                    | 1932                             | 1931          |
|--------------------|----------------------------------|---------------|
|                    | (Valeur en drachmes stabilisées) |               |
| Tabac .....        | 172 237.118                      | 2.248.556.205 |
| Raisins secs ..... | 691.980 648                      | 933.605.050   |
| Figues .....       | 53 212 926                       | 46.410.167    |
| Huile .....        | 245 808 778                      | 119.577 387   |
| Vin .....          | 89.135.983                       | 178 422 557   |

Spécialement en ce qui concerne le commerce extérieur de la Grèce avec les pays balkaniques, nous avons les chiffres suivants pour les onze premiers mois de l'année 1932, comparativement à la période correspondante de l'année 1931 :

|                   | Importations                     |         | Exportations |        |
|-------------------|----------------------------------|---------|--------------|--------|
|                   | 1932                             | 1931    | 1932         | 1931   |
|                   | (Valeur en millions de drachmes) |         |              |        |
| Albanie .....     | 10 893                           | 22.716  | 9 571        | 12 668 |
| Bulgarie .....    | 12 369                           | 49.944  | 12.451       | 20.221 |
| Roumanie .....    | 656 000                          | 434.214 | 44 917       | 45.818 |
| Turquie .....     | 240 950                          | 443 039 | 7 461        | 12.923 |
| Yougoslavie ..... | 312.368                          | 382.232 | 23 767       | 26 913 |

Il ressort clairement de ces chiffres que la Grèce est un pays dont la balance commerciale est très fortement déficitaire en face des autres Etats balkaniques. Elle est d'ailleurs la seule qui fasse des achats importants dans les Balkans et en même temps dont les exportations aux pays balkaniques se trouvent au niveau le plus bas. Cette sorte de servitude balkanique de la Grèce ne doit pas être expliquée uniquement par les nécessités de sa consommation et la nature de sa production mais aussi par le manque de traités de commerce adéquats. La Grèce a besoin des produits d'alimentation et des matières premières de ses voisins, mais cela n'est pas une raison pour qu'elle ne cherche pas à *diminuer* le passif énorme de sa balance commerciale avec les pays balkaniques. Elle possède

une industrie capable sur certains points d'affronter la concurrence extra-balkanique au point de vue de la qualité et encore plus au point de vue de prix.

Pour renforcer le courant en vue d'une union douanière balkanique il ne faut pas que la Grèce soit le seul pays dont le commerce d'importation se fournisse aux marchés du voisinage immédiat. Il faut activer les échanges interbalkaniques et tâcher de détruire le déséquilibre actuel sur lequel se fondent les objections principales contre l'union douanière, car si celle-ci venait à se réaliser elle priverait la Grèce d'une somme qui constitue un sérieux appoint sur son budget. En effet, tandis que les droits perçus sur les marchandises de provenance balkanique par les cinq autres pays de la péninsule constituent des sommes négligeables, pour la Grèce ils forment plus d'un cinquième de ses recettes douanières.

Grande importatrice de produits alimentaires en général dont les autres pays balkaniques sont de gros exportateurs, la Grèce se trouverait, l'union se réalisant, dans une situation des plus précaires parce qu'elle s'adresserait forcément à ses voisins, du moment que par l'union elle obtiendrait des prix meilleurs, ce qui ferait disparaître une grande partie et dans des proportions de plus en plus inquiétantes, de ses recettes de douane.

D'une façon générale l'insuffisance d'exportation est pour la Grèce la source principale des difficultés dans lesquelles elle se débat. On ne saurait trop le répéter, les pays débiteurs ne pourraient s'acquitter de leurs obligations que sous la forme d'exportation de marchandises et de services. Il faut, en conséquence, que les pays créanciers orientent leur politique économique de façon à accroître la capacité de paiement des pays débiteurs. Il existe en fait une corrélation étroite entre le service de la Dette extérieure de la Grèce et l'extention des produits grecs sur les marchés étrangers, extension nécessaire notamment sur le marché britannique et qui serait facilitée par un système à déterminer.

En Septembre 1932, la Commission pour l'union européenne acceptant une proposition de la délégation grecque avait recommandé l'étude de la question du meilleur placement des tabacs grecs dans les marchés de consommation. A cette fin se réunira à Genève, le 21 Mars 1933, une commission d'experts et de représentants de pays producteurs et consommateurs de tabacs d'Orient. Comme base des discussions sur ce sujet, servira un rapport antérieur d'une commission spéciale qui avait recommandé d'une part l'abolition des inégalités douanières existant à la charge des tabacs d'Orient, et d'autre part la préférence de ces tabacs dans les fournitures des monopoles d'Etat. Il est inutile de souligner l'importance que la Grèce attribue au succès de ses efforts en vue de placer sur les marchés de l'Occident le principal de ses produits, le tabac.

En Europe aussi bien qu'en Amérique, pour les petits Etats aussi bien que pour les grandes puissances, la crise économique qui n'a épargné personne a lié la question commerce avec la question dettes. Vouloir méconnaître davantage les réalités de l'heure présente, se soustraire à l'esprit pratique et la simple bonne foi, c'est conduire le monde à une «hideuse banqueroute».

Constantin Karanikas

### Chronique financière.

La réponse de Genève fait à l'heure actuelle l'objet des principales préoccupations des milieux financiers et du gouvernement.

Il s'agit de savoir dans quelles conditions la Société des Nations entend collaborer éventuellement avec le gouvernement roumain, à l'œuvre du redressement de nos finances. A la demande du gouvernement roumain des experts ont été envoyés par la Société des Nations pour documenter le Conseil sur la situation générale de notre pays. Les experts ont consigné leurs constatations dans des rapports qui constituent la base de l'accord intervenu.

Essayons de dégager, à la lumière de ces nombreux rapports déposés sur le bureau du Comité financier, les causes financières et bancaires dont nous souffrons.

Lorsqu'en 1929 la Roumanie, à la suite d'une longue période de gestion financière particulièrement difficile, décida de stabiliser le lei, un programme monétaire fut établi qui reçut l'approbation des milieux financiers occidentaux, en l'occurrence un important groupe de banques d'émission, et un emprunt international fut émis.

Le résultat fut qu'un grand apport de capitaux, plus de dix milliards de lei, vint en aide au gouvernement et lui permit de liquider les dettes du passé. Environ quatre milliards furent affectés à la Banque Nationale pour lui permettre de reprendre sa fonction monétaire normale en démobilisant les actifs rendus liquides, et plus de six milliards furent affectés aux dettes arriérées de l'Etat et des Chemins de fer.

En retour, le gouvernement roumain s'engageait à apporter toutes les réformes nécessaires dans les services financiers et dans la comptabilité, en posant pour l'avenir des règles précises de réalisation de l'équilibre budgétaire, par une stricte observation de l'équilibre des dépenses et des recettes de l'Etat.

A dater de cette époque, les experts le reconnaissent, la Roumanie s'engage dans une politique de strictes économies essayant d'ajuster ses besoins aux nécessités créées par l'aggravation croissante de la crise économique.

Malheureusement les mesures prises dans des conjonctures aussi défavorables ont été insuffisantes puisque, malgré une constante réduction des budgets, la Roumanie accuse, trois années après la stabilisation, un découvert de trésorerie estimé à près de dix milliards de lei.

Toutefois jusqu'à la fin de l'année 1931, la situation n'était pas si mauvaise. Les retraits de crédit étrangers et de dépôts intérieurs étaient arrêtés; les conséquences de la crise provoquée par l'effondrement de la livre sterling surmontées. La Banque Nationale, malgré un portefeuille lourdement accru, avait pu éviter toutes mesures générales nuisibles au Crédit. La liberté des changes était complète et l'encaisse d'or et de devises-or entièrement et immédiatement disponibles atteignait près de dix milliards avec une proportion de couverture de 36 %. L'exportation était active et la balance commerciale accusait un excédent sensible. Avec cela presque pas de chômage (30.000 chômeurs) et en perspective

une abondante récolte de maïs. L'équilibre économique à cette époque ne semblait pas tant compromis.

Mais il aurait fallu, pour que cette situation se maintint, certaines conditions. Tout d'abord que la Banque Nationale poursuivit une politique générale visant à rétablir le crédit ébranlé par la crise de 1931 ; qu'elle dégonflât effectivement le portefeuille et rendit la confiance au marché pour diminuer la thésaurisation.

Ensuite, en attendant que des réformes plus profondes permettent de restaurer un réel équilibre budgétaire, par une politique de trésorerie plus sévère, il eût fallu rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses de manière à ne pas grossir les arriérés déjà existants et écarter toute menace d'inflation pour les besoins du trésor.

Or, il fut bientôt avéré que la politique poursuivie entretemps allait à l'encontre des mesures envisagées.

En effet, l'année 1932 a été marquée par une aggravation rapide de la situation. Le budget de 1932 avait été réduit à 25.429 millions, les arriérés et toutes les dépenses ayant un caractère exceptionnel ou d'investissement étant inscrits à un budget extraordinaire dont les crédits ne devaient être utilisés que dans la mesure des ressources disponibles. Son exécution s'est heurtée, néanmoins, à de graves difficultés par suite tant du découvert considérable laissé par l'exercice 1931 que de la faiblesse croissante des recettes budgétaires qui ne suffisaient même plus à couvrir les dépenses normales réduites à moins de deux milliards par mois. Les recettes mensuelles ne dépassaient pas en moyenne 1.200 à 1.300 millions, alors que les dépenses mensuelles absolument indispensables atteignaient 1.700 à 1.800 millions.

Pour trouver des ressources le gouvernement dut recourir à des mesures exceptionnelles afin de payer au moins les salaires et traitements courants. Des ordonnancements massifs furent alors faits. Différents emprunts furent contractés qui mettaient la Banque Nationale dans une situation délicate et ont constitué pour elle une très lourde charge, puisque le Trésor verse à l'économie privée, sous forme de salaires, pensions, etc. des sommes constamment supérieures aux recettes budgétaires de l'État. Les expédients employés ont pour objet de combler cette différence par la mise en circulation artificielle de moyens de paiement supplémentaires ne provenant pas d'une amélioration réelle de la balance des comptes.

En outre, la législation récente sur les dettes agricoles et commerciales enlève toute possibilité à la Banque Nationale de mener une politique convenable de crédit, ce qui obligea le gouvernement, à la demande de la Banque, de remettre en vigueur un contrôle du commerce des devises.

Les répercussions de la loi pour la conversion des dettes agricoles du 19 Avril 1932 et de la loi sur la liquidation judiciaire des dettes commerciales du 25 Avril 1932 ont été très grandes. La loi pour la conversion des dettes agricoles, révisée depuis lors mais non pas dans ses lignes essentielles, entraînait des conséquences très graves, tant pour la Banque Nationale que pour le crédit public et privé. Cette loi à caractère quasi révolutionnaire portait à la base un principe acceptable. La baisse brutale des prix des produits agricoles a créé une situation qui demandait une

intervention de la part du législateur. Il fallait protéger les droits légitimes des *petits* agriculteurs menacés d'être dépouillés par le droit commun. Mais, par contre, la loi ruinait l'esprit d'épargne en favorisant l'agriculteur qui s'était endetté, au détriment de celui qui avait fait des économies et, en outre, elle obligeait l'Etat à des engagements qui menaçaient d'avoir une répercussion fâcheuse sur la Banque Nationale et sa monnaie.

Quant à la loi sur la liquidation des dettes elle supprimait en fait la faillite et, pour les créanciers, à peu près toute garantie.

Les inconvénients de ces deux lois ne tardèrent pas à se manifester. Les lois sur les dettes votées et connues, on remarque un arrêt complet des achats de devises provenant des exportations; une demande active de devises provoquée par une fuite rapide de capitaux; un arrêt complet dans l'exécution par les débiteurs de leurs obligations et, ce qui est plus grave, une difficulté accrue dans la perception des recettes fiscales. Diminution qui accentue encore les difficultés du Trésor, incapable de faire face à ses obligations les plus élémentaires et dont les répercussions sur la valeur des contrats privés fortifie encore plus le sentiment d'inquiétude qui règne sur le marché. Situation qui obligea la Banque Nationale à demander la remise en vigueur de la loi du 23 Février 1932 sur le contrôle du commerce des devises. Cette mesure tendait à empêcher toute exportation de capitaux et à centraliser les devises provenant de l'exportation, afin de réserver celles-ci pour les paiements extérieurs indispensables.

Il est évident qu'une adaptation du contrôle aux nécessités nouvelles s'imposera d'ici peu. Une pareille mesure est préjudiciable au commerce et lèse souvent les intérêts légitimes. Mais dans les circonstances présentes cette réglementation a été des plus utiles en permettant à la Banque Nationale d'acheter mensuellement, depuis le mois de Mai 1932, des sommes importantes, de faire face à tous les transferts de l'Etat et de délivrer au commerce des sommes également importantes.

Le gouvernement de son côté a pris des mesures dès le mois de Juin 1932 pour supprimer l'écart d'environ 500 millions qui existait chaque mois entre les recettes effectives et les dépenses les plus indispensables. Les dépenses ont été fixées, en dehors des paiements affectés à la dette publique, à 875 millions pour les salaires, 137 millions pour les pensions et 250 millions pour le matériel. Au total 1282 millions.

Ces derniers chiffres nous sont fournis par le ministre des Finances qui vient de faire à la presse d'importantes déclarations. La situation en ce qui concerne l'écart de 500 millions serait la suivante: grâce aux mesures qui ont été prises dernièrement il a pu être réduit graduellement: en Septembre à 460 millions; en Octobre à 340 millions; en Novembre à 102 millions et en Décembre il aurait complètement disparu, les comptes accusant même un solde de quelques dizaines de millions de lei.

Réjouissons-nous d'autant plus que notre grand argentier annonce des mesures rapides et énergiques de redressement des finances publiques et du crédit privé, qui s'imposent évidemment et par lesquelles est entièrement conditionnée aujourd'hui toute politique monétaire. Mais elles ne seront connues dans leur ensemble qu'à l'occasion de l'élabora-

tion du budget pour 1933, l'année budgétaire commençant le 1er Avril (loi du 24 Décembre 1932).

Une des mesures projetées, la réduction des salaires et traitements, a déjà eu le don de provoquer un mouvement de protestation chez toutes les catégories de fonctionnaires de l'Etat. Il est certain que ce n'est pas en abaissant encore les salaires, mais bien plutôt en diminuant le nombre de fonctionnaires devenu excessif que le gouvernement pourra trouver les millions dont il a besoin. Goutte de pluie dans l'océan.

Telle est, rapidement esquissée, la situation actuelle des finances roumaines, des plus graves sans doute, mais non sans issue. Quelques réformes profondes dans l'organisation des finances, depuis l'établissement du budget jusqu'aux méthodes de perception de l'impôt seront salutaires. Il ne semble pas que ce soit là chose impossible. La Roumanie est un pays dont les ressources morales et matérielles sont immenses. Appuyé sur elles, un gouvernement bien intentionné, assuré d'un concours efficace et désintéressé de la Société des Nations, parviendrait rapidement à rétablir un crédit momentanément ébranlé.

Selon les renseignements que le délégué roumain, M. I. Lugoiano, ministre du Commerce et de l'Industrie, a fournis, ce concours de la S.d.N. n'aura qu'un caractère consultatif. La collaboration de la S.d.N. comporte l'établissement d'un plan et la prise des mesures les plus propices pour la restauration financière du pays. Le Conseil de la Société des Nations nommera, d'accord avec le gouvernement roumain, un conseiller financier, qui sera secondé par trois experts pour les questions budgétaires, fiscales et comptables. Ce conseiller se bornera seulement à donner des avis au gouvernement qui n'est pas obligé de les suivre. Outre ces quatre personnes, le conseiller technique auprès de la Banque Nationale de Roumanie, M. Roger Auboin, et l'expert près de la Régie Autonome des Chemins de fer de l'Etat, M. Lerverve, continueront à exercer leurs fonctions.

Bucarest

N. R. Ardavanu

### Les négociations avec les porteurs.

Les négociations qui avaient lieu à Paris depuis le 21 décembre dernier entre les délégués du gouvernement et les porteurs de titres roumains, sont sur le point d'aboutir. Il ne resterait qu'à rédiger dans sa forme définitive l'accord en principe intervenu.

Aux termes de cet accord les porteurs auraient admis un moratoire provisoire de l'amortissement des obligations pour un délai de 27 mois, prorogeable de 12 mois encore à son expiration. La conclusion de l'accord aurait pour effet d'alléger de 2.200 millions de lei les charges du trésor. Bien que les porteurs se fussent refusés à admettre une réduction du taux d'intérêt, il a été convenu que, si la situation financière du pays ne lui permettait pas plus tard de faire face à ses engagements, la question serait remise sur le tapis.

Rappelons que le service annuel de la dette roumaine, intérêts et amortissement compris, s'élève à 6 milliards et demi de lei, environ.

### Chronique financière.

L'instabilité des marchés monétaires internationaux n'a exercé jusqu'à présent aucune influence pernicieuse sur la situation de la livre turque.

A aucune autre période la situation de la livre n'a été, au **TURQUIE** cours de ces dernières années, aussi solide et aussi invulnérable qu'en ce moment. Il y aura bientôt trois ans depuis que la livre turque se trouve stabilisée en fait par rapport aux devises convertibles en or. Ainsi donc la livre turque se présente dans le sud-est de l'Europe comme l'une des monnaies les plus solides quoiqu'elle ne soit pas stabilisée légalement.

Il faut reconnaître que cette situation privilégiée n'a pas été assurée à la livre sans l'adoption de certaines mesures qui ont entravé le développement commercial du pays. Cependant, quand on assiste aux aberrations qui caractérisent la politique économique mondiale, les mesures restrictives établies dès 1929 par la Turquie, pour la protection de la valeur de la monnaie nationale, apparaissent comme des remèdes anodins d'une grande, pourtant, efficacité.

La Turquie s'est rendue de bonne heure compte, par ailleurs, qu'il lui serait impossible de continuer le paiement intégral des annuités fixées dans l'accord sur les dettes ottomanes, qui a été signé au mois de Juin 1928 à Paris, sans exposer la monnaie nationale à un péril permanent. Aussi les dirigeants responsables de la Turquie républicaine n'hésitèrent pas à proclamer leur volonté d'observer le contrat de Paris, sans compromettre, toutefois, la situation monétaire et financière de la jeune République.

Tout en proclamant cette dernière nécessité, le gouvernement turc qui disposait déjà d'un nouveau tarif douanier suffisamment protecteur, entreprit parallèlement, par une active propagande en faveur de l'emploi des produits indigènes, l'amélioration de la balance commerciale turque qui, jusqu'à l'année 1930, avait été fortement déficitaire. Au reste la Turquie relève du petit nombre de pays dont la régression de la valeur des exportations, au cours des quatre dernières années, n'a été ni brutale ni catastrophique. On peut dire même que, jusqu'à l'automne de l'année 1931, date à laquelle commença à fonctionner en Turquie le système des contingents douaniers, notre pays se trouva à l'abri de toute atteinte de la crise économique mondiale<sup>(1)</sup>.

Les raisons qui, à l'automne 1929, avaient provoqué une crise monétaire et économique aiguë en Turquie avaient été purement internes et n'avaient eu aucun rapport direct ou lointain avec la crise économique mondiale. La preuve en est que, grâce aux mesures adoptées par le gouvernement républicain pour remédier à la crise interne, la situation financière se trouva, dès le début de 1930, suffisamment assainie en Turquie. C'est ainsi que, lors de la chute du mark et de la congélation des crédits en Allemagne, les banques nationales turques furent en état de prêter un concours efficace aux banques allemandes fonctionnant en Turquie au moment où les déposants de ces banques se ruèrent sur les guichets pour retirer leur argent.

(1) Les statistiques se basent sur les moyennes y relatives des années 1929, 1930 et 1931.

L'évolution désastreuse des échanges économiques internationaux ne commença à se faire sentir en Turquie que quelque temps après la limitation par l'Allemagne de ses achats de tabacs d'Orient. Favorisée par deux bonnes récoltes consécutives, la Turquie avait trouvé le moyen de compenser les pertes résultant de la diminution de la valeur des tabacs par l'exportation d'autres produits en plus grande quantité<sup>(1)</sup>. Nous pouvons même être persuadés que sans l'application du contingentement douanier qui souleva de vives représailles et servit indirectement à dévaloriser les prix des certains produits turcs, la Turquie aurait importé et exporté en 1932 des marchandises pour une valeur supérieure de 10 à 15 % au bas mot, sans cesser d'avoir une balance positive, comme c'est le cas depuis 1930, et sans réduire l'aide nécessaire à l'industrie nationale.

Tels qu'ils se présentent aujourd'hui les chiffres du commerce extérieur turc n'accusent pas un recul aussi prononcé que dans la plupart des pays européens, balkaniques et extra-européens.

En effet, tandis que la valeur des exportations de la plupart des pays a baissé en 1932 dans une proportion énorme, 60 et 70 % par rapport à leurs exportations de 1929, les exportations turques sont loin d'accuser une régression aussi vive.

Dans un mémorandum élaboré par les services économiques de la Société des Nations on y relève que, pendant le troisième trimestre de 1932, la valeur totale du commerce mondial dépasse à peine le tiers de la moyenne qu'elle avait atteinte en 1929. Pour la majorité des pays, y est-il signalé, la baisse fut même plus accentuée.

Voici par ailleurs, les chiffres du commerce extérieur de la Turquie pendant la dernière période quinquennale :

|                | Année 1928    |       | Année 1929    |       | Année 1930    |       | Année 1931    |       | Année 1932    |       |
|----------------|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
|                | Millions Ltqs |       | Millions Ltqs |       | Millions Ltqs |       | Millions Ltqs |       | Millions Ltqs |       |
|                | Imp.          | Exp.  |
| Janvier.....   | 18,9          | 11,1  | 21,0          | 17,4  | 12,1          | 12,0  | 12,2          | 11,1  | 5,3           | 10,3  |
| Février.....   | 18,1          | 11,0  | 16,4          | 12,5  | 9,1           | 11,4  | 10,3          | 9,3   | 4,5           | 7,7   |
| Mars.....      | 15,1          | 10,2  | 18,6          | 13,8  | 10,8          | 14,0  | 12,9          | 10,6  | 6,9           | 7,7   |
| Avril.....     | 19,8          | 11,3  | 22,0          | 14,3  | 13,7          | 11,0  | 10,5          | 10,1  | 5,6           | 6,8   |
| Mai.....       | 23,0          | 19,5  | 21,1          | 10,2  | 12,9          | 13,9  | 11,9          | 9,8   | 11,5          | 6,8   |
| Juin.....      | 18,0          | 13,6  | 22,2          | 9,4   | 10,8          | 8,8   | 11,6          | 5,7   | 5,7           | 4,0   |
| Juillet.....   | 12,8          | 4,7   | 32,4          | 8,0   | 12,0          | 6,2   | 9,4           | 6,5   | 7,8           | 4,3   |
| Août.....      | 14,8          | 18,6  | 34,1          | 6,2   | 11,3          | 8,1   | 11,3          | 6,7   | 10,5          | 4,7   |
| Septembre..... | 19,3          | 13,8  | 34,5          | 12,9  | 12,6          | 14,5  | 11,1          | 12,8  | 6,9           | 11,2  |
| Octobre.....   | 22,9          | 14,1  | 8,6           | 14,0  | 12,7          | 20,7  | 10,4          | 14,1  | 6,3           | 13,8  |
| Novembre.....  | 19,9          | 23,5  | 10,2          | 16,7  | 14,1          | 17,5  | 7,4           | 15,4  | 6,3           | 11,4  |
| Décembre.....  | 20,9          | 22,1  | 14,9          | 20,0  | 15,4          | 13,4  | 7,7           | 15,2  | 8,7           | 12,6  |
| Totaux.....    | 223,5         | 173,5 | 256,1         | 155,4 | 147,5         | 151,5 | 127,7         | 127,3 | 86,0          | 101,3 |

(1) Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays les exportations turques en quantité ont été en constante augmentation jusqu'ici.

Les commentaires qu'appellent ces statistiques peuvent se synthétiser en une quadruple remarque portant sur la diminution énorme des importations ; sur la diminution normale des exportations ; sur la disparition de tout déficit commercial et sur l'apparition en 1932 d'un excédent appréciable de la balance commerciale.

La diminution des importations sur une échelle aussi importante affecte les fournisseurs européens et spécialement l'industrie des grandes nations. La même diminution caractérise du reste les importations de tous les autres pays balkaniques. Les produits industriels ont bien baissé de prix mais le pouvoir d'achat des nations balkaniques ayant diminué, il a fallu recourir à la limitation des importations pour défendre la valeur des monnaies nationales. Cette limitation jointe au protectionnisme dont les grandes puissances ont fourni l'exemple ont favorisé le développement de l'industrie nationale qui tend à remplacer dans un rayon de jour en jour plus étendu les produits étrangers par les produits indigènes.

La diminution sur une échelle relativement très réduite des exportations turques s'explique par le fait des progrès réalisés dans le domaine de la production et par la multiplicité des matières premières que notre pays exporte. Bien que les prix du principal produit d'exportation turc, le tabac, aient subi une dépréciation très forte, il a été possible de compenser la perte y relative par l'exportation de plus grandes quantités d'autres produits, notamment de fruits. Les possibilités d'élargissement du commerce d'exportation turc demeurent toujours très grandes.

La conjonction de tous ces efforts, orientés souvent dans des sens opposés, ont permis à la Turquie de réaliser en 1930 l'équilibre de budget. L'année 1930 a laissé pour la première fois une balance commerciale favorable à notre pays. L'année 1931 a été entièrement équilibrée et l'année 1932 devra laisser un excédent qui ne sera pas inférieur à une dizaine de millions de livres.

Nous aurions voulu ouvrir ici une parenthèse pour exposer que cet heureux résultat aurait pu être obtenu sans faire intervenir l'application des contingents douaniers qui ont contribué à la diminution du volume des échanges extérieurs turcs. Pour un pays de 14 millions d'habitants, ces échanges représentaient déjà, bien avant, un niveau très bas. Les cadres de cette chronique étant limités, nous nous proposons de revenir sur ce sujet une autre fois.

Contentons-nous de souligner aujourd'hui l'évidence de ce dernier facteur qui a déterminé l'amélioration de la situation monétaire par l'interchange du signe de la balance commerciale turque.

L'équilibre budgétaire et commercial une fois assuré, le gouvernement républicain a eu la sagesse de vouloir s'entendre avec les anciens créanciers de l'Empire ottoman, à un moment où les défaillances et les répudiations des dettes extérieures reçoivent de toutes parts les consécration les plus solennelles.

Les délégués des porteurs des fonds ottomans étant revenus à une appréciation plus saine de la situation, ont fini par accepter, avec quelques variations, les bases d'accord proposées depuis 1930 par la Turquie.

A cet effet un nouveau projet d'accord réglant définitivement la part de la Turquie dans les anciennes dettes ottomanes a été parafé à Paris, à la date du 14 décembre 1932, entre les délégués du gouvernement turc et ceux des porteurs.

Aux termes de cet accord, le service sera effectué sur des titres nouveaux à émettre pour un capital global de 895.435.000 francs français environ, en échange de la part de la Turquie dans les titres ottomans actuels.

Les nouveaux titres apporteront  $7\frac{1}{2}\%$  d'intérêt l'an, seront inconvertibles et payables en frs. français et dans une seconde monnaie stabilisée.

L'annuité pour le service des nouveaux titres et des lots turcs est fixée à 670.550 livres turques or et sera payée à partir du 1er Juin 1933.

L'échange des titres actuels contre des nouveaux, pour la part turque, sera fait suivant des proportions qui seront fixées sur base des droits résultant du contrat du 13 juin 1928, les droits des porteurs pour la part des autres Etats débiteurs<sup>5</sup> demeurant réservés.

Les charges annuelles de la Turquie pour sa quote part des dettes ottomanes ne représentent donc plus que le tiers du montant stipulé dans l'accord de 1928. On sait que ce dernier contrat prévoyait le versement annuel par la Turquie de livres turques or 2 millions, du 1er Juin 1929 au 31 Mai 1936; ces versements devaient être majorés même à la fin de chaque période quadriennale de manière à être portés à 3.400.000 livres or à partir du 1er juin 1952,

On ignore quelle sera à ce sujet l'attitude des autres débiteurs balkaniques. La situation actuelle ne paraît pas devoir comporter un règlement rapide de cette question.

En attendant d'être fixés sur les dispositions des autres débiteurs balkaniques en ce qui concerne le règlement de leurs parts dans les dettes ottomanes, nous nous empressons de signaler le départ pour Paris de Saradjoglou Chukry bey, le principal négociateur turc pour la question des dettes ottomanes. Saradjoglou Chukry bey était rentré en effet de Paris à Ankara dès le lendemain de la signature du projet d'accord plus haut mentionné et avait pu ainsi assister aux discussions et délibérations qui eurent lieu à la capitale au sujet de cet accord, en le défendant efficacement devant le gouvernement et devant le groupe du parti du peuple.

Le lendemain des fêtes du Cheker Baïram, soit au début de ce mois, l'ancien ministre des Finances a pris derechef la voie pour Paris. A l'heure où ces lignes vont paraître les premiers contacts avec les délégués des porteurs auront été repris à la capitale française.

Certains journaux turcs et même l'Information Financière de Paris ont annoncé à plusieurs reprises que le dernier accord avait été ratifié par le parlement turc. Il ne s'agit en l'espèce que de la ratification du projet d'accord qui a reçu, il est vrai, un commencement d'exécution puisque la Turquie a effectué le transfert de 21 millions de francs français, soit la moitié du prochain coupon dont l'encaissement comporterait de la part des porteurs un acquiessement définitif de la transaction intervenue, comme ce fut le cas également pour la convention de 1928.

Pendant l'absence de Saradjoglou Chukry bey de Paris, un comité mixte s'est occupé de la rédaction des clauses du contrat qui pourra être

signé par ce dernier à Paris. La nouvelle convention a été ensuite soumise à la ratification de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. Les milieux compétents estiment que cette ratification ne saurait tarder, du moment qu'il est question de la reprise effective du service des coupons, suivant la nouvelle base, à partir du futur exercice financier, c'est-à-dire, à partir du 1er juin prochain.

Dans les sphères financières d'Ankara, il a été question ces derniers temps de revenir au 1er Mars, comme début de l'exercice financier, à la place du 1er Juin. On sait que l'année financière débutait toujours le 1er Mars en Turquie et que ce n'est qu'à partir de l'année 1926 que l'année budgétaire commence le 1er Juin. La réforme envisagée paraît assez opportune étant donné que le début de l'année financière doit coïncider avec une période propice en matière de productivité des impôts. Or, les débuts du printemps et automne coïncident avec les périodes les plus actives des échanges et des transactions en Turquie, tandis que le commencement de l'été relève de la saison morte au point de vue de l'activité commerciale et économique. L'adoption toutefois du 1er Mars comme début de l'année budgétaire ne saurait être posée suivant les nouvelles d'Ankara, avant Mars 1934.

L'heureuse évolution de la question des dettes ottomanes qui est entrée depuis le milieu de Décembre dans sa phase finale a influencé favorablement les fonds et les titres turcs. Les valeurs anatoliennes, Obligations, Actions et Bons représentatifs d'intérêts arriérés ont bénéficié de la hausse la plus substantielle. Quoique le service de ces dernières valeurs qui se capitalisent à un intérêt élevé n'ait été interrompu à aucun moment depuis le rachat en 1929 par le gouvernement républicain des lignes des chemins de fer d'«Anatolie», l'indécision qui planait depuis 1930 sur l'issue des négociations pour parler des dettes ottomanes contribuait à maintenir les valeurs anatoliennes dans une atmosphère de suspicion. Il y avait pourtant à considérer que le gouvernement de la République tenait et tient à remplir scrupuleusement les clauses du contrat de rachat y relatif qui lui ont permis d'entrer en droit en possession complète des lignes des chemins de fer anatoliennes dans des conditions particulièrement satisfaisantes pour le trésor turc. C'est ainsi que les obligations d'emprunt «Anatolie» Séries I et II, bénéficient d'une hausse de 100% au cours de ces derniers mois, alors que les Bons «Anatolie» accèdent de 18 à 54. Les «Lots Turcs» en obligations d'emprunts des chemins de fer de la Turquie d'Europe qui avaient baissé au milieu de l'été dernier au dessous de 3 livres se relèvent à 7 livres. Il en est de même de la Dette Convertie Unifiée dont les cours passent de 40 à 65 points.

Dans le tableau qui suit nous donnons les cours comparatifs de ces valeurs en Février 1932 et 1933.

| Fonds d'Etat actions et obligations<br>de chemins de fer | Février 1932<br>Ltqs | Février 1933<br>Ltqs |
|--|----------------------|----------------------|
| Unifié . . . . .   | 40                   | 65                   |
| Lots turcs . . . . .                                     | 2 80                 | 7                    |
| Obligations Anatolie I.                                  | 26                   | 45                   |
| » » II.  | 26                   | 45                   |
| Bons Anatolie . . . . .                                  | 18                   | 55                   |
| Actions Anatolie 60% .                                   | 15.50                | 25                   |

En marge d'une hausse aussi substantielle signalons la décision récente du gouvernement turc d'émettre un emprunt Intérieur dont le produit servira à la construction d'une ligne ferrée destinée à assurer le développement de l'exploitation des mines de cuivre d'Ergama. La valeur nominale de cet emprunt ne devra pas dépasser 12 millions de livres; il sera émis en trois séries et devra comporter un intérêt de 6% avec prime.

Istanbul

C. Gaziadi

### Réformes dans les usages

L'«Officiel» publie un règlement d'administration publique régissant les mosquées et autres fondations religieuses. Aux termes d'une disposition de ce règlement les hodjas et autres desservants du culte musulman porteront désormais la rédingote noire, dépassant de quinze centimètres les genoux.

Une autre innovation importante est celle qu'introduit le projet de loi sur le nom de famille. Tous les citoyens turcs seront désormais tenus à choisir et à porter un nom de famille. Le droit du choix est conféré aux chefs de familles. En cas de divergence entre ceux-ci et les membres de la famille le fonctionnaire supérieur de la région est seul qualifié à trancher le différend.

Il est spécifié dans le projet de loi en question que le nom à choisir doit être essentiellement turc, qu'il ne doit pas porter atteinte à la décence ni impliquer un sens ridicule.

---

### Le nouveau budget.

Le projet de budget pour l'exercice 1933-34 se balance à 10.438 millions de dinars.

Cette somme représente, suivant les déclarations de M. Georgevitch, ministre des Finances, le maximum d'efforts déployés **YUGOSLAVIE** pour la réduction des dépenses. Encore faudrait-il noter que, sur cette somme, 7 milliards seulement proviennent de charges fiscales, dont 3 milliards sont destinés à la dette publique et au service des pensions et retraites. Le budget réel est donc de 4 milliards, somme qui, selon toute évidence, est à peine suffisante pour couvrir les besoins d'un Etat tel que la Yougoslavie.

On voit que la politique financière du gouvernement persévère dans son effort d'assurer l'équilibre budgétaire, fondement de la stabilité de la monnaie nationale. Les compressions prévues dans le nouveau budget s'élèvent en effet à 885 millions, les dépenses du budget en cours ayant été prévues pour 11.323 millions. Sur les dépenses de l'exercice courant, telles qu'elles étaient prévues par le projet initial déposé par le ministre des Finances, le Parlement a même opéré de nouvelles compressions de 77 millions, ce qui a élevé la différence entre l'exercice en cours et l'exercice précédent à 1.887, 1 millions. Il conviendrait d'ajouter à ce chiffre une somme de 508 millions, crédits supplémentaires autorisés au cours de l'exercice précédent, et tenir aussi compte du fait que le service de la dette s'est accru entretemps de 38.4 millions.

### L'accord de compensation avec la France.

L'accord franco-yougoslave concernant le règlement des paiements et des échanges commerciaux par voie de compensation est entré en vigueur à partir du 31 janvier.

### La France et le moratoire des dettes.

Les négociations ouvertes à Paris entre les délégués du gouvernement yougoslave et les représentants des porteurs français de la dette yougoslave, pour fixer les modalités de l'accord préliminaire conclu à Belgrade en vue de l'octroi à la Yougoslavie d'un moratoire de trois ans pour ses dettes, se sont heurtées à certaines difficultés surgies au cours des premières conversations. Mais le gouvernement français insiste auprès des intéressés et notamment des porteurs pour qu'ils fassent preuve d'un esprit de conciliation de manière que l'on puisse aboutir à un accord.

On affirme que le gouvernement français désire effectivement que la Yougoslavie obtienne des allègements au moyen du moratoire. Car, dans le cas contraire, ne pouvant s'écarter de l'attitude bienveillante que la France a toujours observée vis-à-vis de la Yougoslavie alliée, il se verrait obligé d'accorder à la Yougoslavie une nouvelle assistance financière pour lui permettre de faire face à ses besoins urgents.

Ainsi les négociations ont repris avec beaucoup de chances d'aboutir à un accord définitif. Le bureau de la presse a communiqué à ce sujet que «les représentants des créanciers et des milieux officiels font preuve, dans ces conversations, des meilleures dispositions et d'une compréhension tout à fait amicale de la nécessité de conclure un tel accord qui allégera sensiblement les difficultés que la Yougoslavie rencontre à l'heure actuelle dans ses finances».

---

## Arts & Lettres

### Traductions en albanais

Depuis quelque temps le quotidien de Korça: «Gazeta e Korçes» publie en feuilleton des traductions d'œuvres littéraires étrangères, surtout grecques. Ainsi nous avons vu paraître en langue albanaise **ALBANIE** certains ouvrages de M. G. Xénopoulos de l'Académie d'Athènes, et autres. Dernièrement un nouveau pas vient d'être fait dans cette direction. Après l'avoir publié en feuilleton, la «Gazeta e Korçes» fait paraître maintenant en volume séparé le chef-d'oeuvre de M.S. Mirivilis: «La vie dans la tombe», un des plus beaux livres sur la guerre qui aient paru. La jeunesse albanaise a fait un accueil enthousiaste à cette oeuvre maîtresse du jeune écrivain grec. La traduction faite pour être publiée dans un journal quotidien et, paraît-il, au jour le jour suivant les besoins du journal, laisse un peu à désirer; mais le traducteur a su rendre l'essentiel de l'oeuvre de Mirivilis et s'il disposait de plus de loisirs il aurait pu faire aussi un chef-d'oeuvre de traduction. On ne peut que souhaiter que d'autres journaux et périodiques suivent aussi cet exemple si conforme aux résolutions des conférences balkaniques.

---

### Le dixième anniversaire du Théâtre coopératif de Sofia

Le Théâtre coopératif de Sofia vient de célébrer, sous le patronage du ministre de l'Instruction publique, le dixième anniversaire de sa fondation. Fondée en 1922, par un groupe de jeunes artistes, **BULGARIE** cette troupe a dû surmonter bien des obstacles avant de s'imposer à la faveur du public. Elle groupe aujourd'hui les meilleurs artistes de l'opérette bulgare. M. I. Stoyanov en est le chef d'orchestre et M. Stoïlov le metteur en scène.

### Une conférence à Bucarest sur la littérature bulgare

Melle Eléna Eftimiu, lectrice à l'Université de Bucarest, a donné dans la salle Odobesca une intéressante conférence sur l'évolution de la littérature bulgare.

Cette conférence, patronnée par l'institution du «Sud-Est européen» que préside M. Iorga, a été suivie par un nombreux public d'élite qui a vivement applaudi la conférencière.

---

### La Fondation hellénique à la Cité universitaire de Paris.

La participation de la Grèce à la Cité universitaire de Paris a été consacrée par l'inauguration officielle du pavillon hellénique, le 25 Décembre. La cérémonie a eu lieu en présence du Président de **GRÈCE** la République française et d'un grand nombre de personnalités du monde intellectuel et politique. M. N. Politis, ministre de Grèce et membre de l'Institut de France, a prononcé à cette occasion un

discours qui a mis en évidence l'importance de la tâche entreprise par la Cité universitaire de faciliter la création, parmi les peuples, d'une commune manière de penser et la formation d'une élite internationale et plus spécialement européenne.

M. Politis a terminé son discours par ces belles paroles, si clairvoyantes et si conscientes de la gravité des heures que nous traversons :

«Incontestablement utile en tout temps pour le maintien et le raffermissement de la paix, le succès d'un tel effort m'apparaît à l'heure présente particulièrement nécessaire et urgent. Car j'ai conscience que l'époque où nous sommes est une période intermédiaire entre le régime politique et social que notre génération a connu d'avant-guerre et un régime nouveau en formation dont le contenu demeure le secret de l'avenir. Il appartient aux élites d'aujourd'hui et surtout à celles de demain d'en fixer au plus tôt les contours, afin d'épargner au monde les risques périlleux des brusques changements».

### Le Futurisme à Athènes

Une récente visite à Athènes de M. Marinetti, le célèbre inventeur du «futurisme», a donné un renouveau d'actualité à des querelles éteintes depuis bientôt vingt ans.

M. Marinetti, qui est académicien, a été invité par l'Institut de Culture Italienne. Il a donné à Athènes quatre conférences dont le public s'est arraché les places. Une exposition de peinture futuriste était ouverte dans les salles du «Studio» pendant le séjour de M. Marinetti.

Malgré les vives sympathies personnelles que l'académicien italien s'est acquises auprès de la société athénienne par la vivacité de son éloquution et l'originalité de sa diction, la critique s'est montrée extrêmement réservée à l'endroit des théories esthétiques développées au cours de ces conférences.

### Le Grec moderne à l'Université de Cracovie

L'enseignement du grec moderne vient d'être introduit en Pologne, à l'Université de Cracovie. Les fonctions de «lecturer» ont été confiées au professeur Kazimirsz Bulas.

M. Bulas a appris le grec pendant le séjour qu'il a fait en Grèce, comme membre à titre étranger de l'École Française d'Athènes. Par ses causeries radiophoniques—qui sont faites en grec pour les auditeurs hellènes—il travaille activement à faire connaître la Grèce en Pologne et la Pologne en Grèce.

---

### Une pièce roumaine tirée de l'histoire bulgare.

Le 6 février eut lieu, au théâtre Ventura, à Bucarest, la première représentation de la pièce nouvelle de M. Victor Eftimiu **ROUMANIE** «Théocrisse». Le sujet de la pièce est tirée d'un épisode de l'histoire bulgare, à l'époque de la conversion des Bulgares au christianisme. La pièce a remporté un vif succès.

### La question des droits d'auteur.

En vertu des traités de commerce conclus avec la France et l'Amérique, la Turquie s'est engagée à reconnaître, à partir du 1er janvier 1933, les droits d'auteur pour les ouvrages traduits du **TURQUIE** français et de l'allemand en turc.

Les éditeurs turcs font valoir que ces dispositions leur causent de graves préjudices et entreprennent des démarches auprès du ministère de l'Instruction publique pour conjurer la mise en vigueur de ces articles. Il semble que le gouvernement soit disposé à demander à titre amical aux puissances signataires de ces traités l'ajournement de l'application des clauses en question.

En effet, si fondée que soit en droit la nécessité de respecter les droits des auteurs traduits, il ne faudrait pas perdre de vue l'aspect général que prend la question au point de vue de l'expansion intellectuelle française et allemande en Orient. L'obligation pour les éditeurs de payer des droits d'auteur les pousserait sans doute à choisir dans la littérature d'Angleterre et d'Amérique les ouvrages à traduire, aucun engagement n'ayant été assumé à cet égard envers ces puissances. L'influence intellectuelle française et allemande risquerait ainsi de céder la place à l'influence anglo-américaine et le préjudice qu'en ressentiraient la France et l'Allemagne serait certes plus considérable que l'abandon des droits des auteurs traduits.

---

### Le ballet yougoslave à Athènes.

Le ballet du Théâtre National de Belgrade a donné au théâtre Olympia d'Athènes, du 17 au 22 Janvier une série de représentations qui ont obtenu un immense succès. Ce fut la première tournée que ce groupe artistique entreprenait à l'étranger.

Fondé en 1920 et attaché à l'Opéra royal de Belgrade, le ballet yougoslave est actuellement dirigé par l'éminent compositeur M. S. Christich. Son ensemble se compose de 52 artistes, dont 24 forment le corps de ballet. Son répertoire comprend plus de 30 ouvrages, parmi les plus réputés de Rimsky-Korsakov, Borodine, Stravinsky, Tchaïkovsky, Ravel, Falla, Chérépine etc.

Dès sa fondation, le ballet yougoslave s'est acquis la participation d'anciens artistes russes du ballet impérial de Pétrograd qui ont su insuffler au nouveau groupe les traditions artistiques du célèbre ballet russe. La principale animatrice du ballet yougoslave, Mme Nina Kirsanova, a été du reste l'élève favorite et la disciple bien-aimée de l'illustre Pavlova. Ceux des spectateurs qui eurent le privilège d'admirer cette incomparable artiste conviennent que seule Mme Kirsanova est encore en mesure de supporter l'écrasante comparaison avec la grande artiste disparue. La collaboration de Mme Bochkowitch et de M. Joukowsky complétait avec bonheur le corps des protagonistes.

Le ballet yougoslave a débuté à Athènes avec «Le Mystère des Pyramides» de Chérépine, dont les audaces ont quelque peu décontenancé le public athénien. Les soirées suivantes présentèrent «Le lac des cygnes» de Tchaïkovsky, «Les Fleurs de la petite Ida» de Klenau, «Schéhérazade» de Rimsky-Korsakov; «Le cœur d'un pain d'épice» de Baranowitch, «Les danses poloviennes» tirées du «Prince Igor» de Borodine.

Le succès du ballet yougoslave croissait de jour en jour si bien qu'aux dernières représentations, le public athénien lui fit de véritables ovations.

Cette manifestation artistique a donné l'occasion au conservatoire d'Athènes d'inviter M. S. Christich à diriger un concert de son orchestre symphonique. A l'issue de ce concert M. Mylonas, ministre de l'Instruction publique a communiqué à M. Christich que le président de la République venait de lui conférer la cravate de Commandeur de l'ordre du Phénix.

#### M. I. Ducitch traduit en magyar.

Quelques écrivains de langue magyare en Yougoslavie, ayant à leur tête M. le Dr. Streliczky et M. J. Debreczeny, ont commencé la publication d'une «Bibliothèque magyaro-yougoslave», qui a pour but de faire paraître, à côté des écrivains magyars, des écrivains yougoslaves en traduction magyare. Le premier auteur yougoslave qui ait trouvé place dans cette collection est M. Jovan Ducitch, actuellement ministre de Yougoslavie à Budapest. On a publié ses lettres de voyage de Paris, d'Italie, d'Espagne, de Corfou et de Suisse, sous le titre commun «Les villes et les chimères», dans une traduction de M. J. Debreczeny, avec une introduction de M. Streliczky, et une préface pour l'édition magyare, où l'auteur parle des relations intellectuelles yougoslavo magyares.

#### L'article de M. Bogdan Raditsa.

Nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'article de M. Bogdan Raditsa que nous publions en tête de ce numéro. L'auteur y développe des considérations extrêmement intéressantes sur l'attitude qu'il assigne aux pays balkaniques en regard des courants spirituels d'Europe et d'Asie.

Les idées de M. Raditsa auront certainement une grande répercussion auprès des milieux intellectuels balkaniques et plus particulièrement en Grèce, où le même article paraît, en même temps que dans notre cahier, dans la revue «Idéa» que dirige M. Sp. Mélas.

## Le Mouvement vers l'Union

### **La session du Conseil de la Conférence.**

La session du Conseil de la Conférence qui, aux termes des statuts de la Conférence, aurait dû avoir lieu fin janvier, pour la fixation de l'ordre du jour de la prochaine Conférence et pour la transmission des pouvoirs présidentiels, a été convoquée pour la mi-mars.

### **L'ordre du jour de la session du Conseil.**

L'ordre du jour de la session du Conseil de la Conférence balkanique, comprend les points suivants :

- 1) Ordre du jour définitif de la 4<sup>e</sup> Conférence balkanique.
- 2) Discussion de l'application des résolutions de la 3<sup>e</sup> Conférence.
- 3) Divers.—Propositions éventuelles.
- 4) Transmission des pouvoirs présidentiels.

### **Une mise au point.**

La «*Bulgarie*» du 3 février a publié un article de M. le professeur Guénov sur l'œuvre de la Conférence balkanique. L'auteur, s'occupant de la suite donnée en 1931 à la proposition bulgare pour la réalisation de rencontres bilatérales entre les groupes nationaux, prend à partie le groupe hellénique qu'il accuse de n'avoir même pas «daigné répondre à la proposition bulgare, manquant ainsi aux préceptes élémentaires de la politesse dans les rapports sociaux».

Le groupe hellénique a cru devoir adresser à «*La Bulgarie*» la rectification suivante :

No. 1033

Athènes, le 10 Février 1933

Direction du Journal «*La Bulgarie*,,  
Sofia

Monsieur le Directeur,

Nous référant à l'article publié par le Professeur Mr. Guénov dans «*la Bulgarie*» du 3 ct. et dans lequel nous sommes accusés d'avoir manqué par notre attitude vis-à-vis du Groupe bulgare de la Conférence balkanique «aux préceptes élémentaires de la politesse dans les rapports sociaux» nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint copie exacte de la réponse<sup>(1)</sup> que nous avons faite en temps voulu au Groupe Bulgare,

(1) Voici ce texte :

No. 770

Athènes, le 22 Décembre 1931

Monsieur J. Sakasof  
Président du Groupe National Bulgare  
de la Conférence Balkanique  
Sofia

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre en date du 9 ct., et de vous accuser réception de la vôtre de la même date.

«*Les Balkans*,,

10

qui vous permettra de juger vous-même la valeur des reproches que Mr. Guénov a cru utile de nous adresser dans les colonnes de votre journal.

Il nous semble qu'il cadre peu avec les efforts que nous poursuivons tous, votre estimé journal parmi les premiers, en vue de faciliter l'œuvre de paix et d'entente dans les Balkans, de lancer en public des accusations indélicates, les uns contre les autres, accusations dépourvues d'ailleurs de tout fondement, et de compliquer ainsi la tâche de ceux qui travaillent pour assurer un meilleur lendemain aux peuples balkaniques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération.

Le Président  
(sign.) A. Papanastassiou

Le Secrétaire Général  
(sign.) P. Papadopoulos

### Réductions sur les Chemins de fer turcs pour les voyages en groupe.

L'Office du Tourisme hellénique communique ce qui suit :

La Confédération Interbalkanique du Tourisme siégeant à Constantinople communique que les Chemins de fer de l'Etat turc ont décidé d'accorder une réduction de 50 % sur les tarifs aux groupes d'au moins 25 voyageurs, soit étudiants, boys-scouts, professeurs, hommes de science, artistes ou personnes appartenant à la même profession.

En même temps, l'Office du Tourisme hellénique procède à des démarches en vue d'obtenir les mêmes réductions sur les Chemins de fer grecs pour les visiteurs balkaniques qui viennent en groupe, sur la base des décisions de la Conférence de Bucarest

### Un débat sur l'Union balkanique.

L'Ecole des sciences politiques «Panteios» a organisé, sous la présidence de M. le prof Séphériadis, une série de débats publics autour de la question de l'Union balkanique.

M. M. Frangoudis, directeur de l'Ecole, M. le prof. Caloyéropoulos, M. le prof. Rozakis y ont successivement pris la parole pour examiner la question posée au point de vue général, au point de vue de droit public et au point de vue historique. M. B. Simonides a exposé les effets économiques de l'Union. M. A. Papanastasiou a pris le dernier

---

Vu les circonstances politiques actuelles, qui ne nous laissent pas de loisir, il devient malheureusement impossible de donner immédiatement la suite voulue à la suggestion que vous faites dans votre lettre sur notre rencontre. Pour cette raison, nous aimerions mieux que nos échanges de vues sur la question qui nous intéresse aient lieu lors de la réunion prochaine du Conseil de la Conférence. A cette occasion, nous pourrions également nous entendre sur une rencontre éventuelle soit ici soit à Sofia. D'ailleurs nous aimons à espérer que d'ici-là les pourparlers entre les Gouvernements de nos Pays marqueront une bonne avance, ce qui nous sera d'une aide précieuse pour arriver au but que nous poursuivons en commun.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président  
(sign.) A. Papanastassiou

Le Secrétaire Général  
(sign.) P. Papadopoulos

la parole pour mettre en lumière les avantages de tout ordre que l'Union comporterait pour les peuples des Balkans. M. Papanastasiou a terminé par un vibrant appel au désarmement matériel et moral.

### **La section roumaine de l'Union médicale.**

Le groupe national roumain pour la Conférence balkanique nous communique le texte ci-après du procès-verbal de constitution de la section roumaine de l'Union médicale balkanique :

Proposée par les médecins grecs participant aux Conférences balkaniques d'Athènes et d'Istanbul, cette Union a été fondée en octobre 1932, à l'occasion de la III<sup>e</sup> Conférence balkanique, à la suite d'un rapport présenté par le Dr. M. Popesco-Buzeu, secrétaire général de l'Association des Médecins de Roumanie.

Une commission formée de M. M. Prof. Dr. Muhtar Bey (Turquie), Dr. Sotiriadès (Grèce), Dr. Marcovitch (Yougoslavie), Dr. Popesco-Buzeu (Roumanie) et, placée sous la présidence du Dr. Mezincesco, a donné forme définitive aux statuts.

Ceux-ci prévoient que tous les médecins des pays balkaniques sont considérés comme membres de l'Union qui a pour but de développer les relations amicales entre les médecins et la solidarité entre les nations balkaniques.

L'activité de l'Union consistera à :

- 1.—faciliter les relations entre les médecins et les hommes de science des pays balkaniques, par des échanges de visites, de conférenciers, d'étudiants, de publications ;
- 2.—réunir des congrès ;
- 3.—faciliter les recherches scientifiques.

Dans chaque pays sera constitué un Comité national permanent (pour la première fois, par les soins des Groupes nationaux de la Conférence). Les membres de ce comité éliront un Bureau. Le président, l'un des vice-présidents et le secrétaire général de chaque Bureau national constitueront le Conseil de l'Union médicale balkanique.

Le Conseil se réunira périodiquement dans diverses villes balkaniques, pour s'occuper des questions concernant l'Union.

Chaque nation ne disposera que d'une voix dans le vote des décisions à prendre par le Conseil.

La Comité central, dont le premier siège sera à Istanbul, sera chargé de maintenir les relations entre les divers comités nationaux et d'aider à la réalisation du programme de l'Union.

Le Comité central aura un président, un vice-président et un secrétaire général. Les présidents des comités nationaux sont de droit membres du comité central. Ce comité remplira également le rôle de bureau d'informations épidémiologiques. Les Bureaux nationaux lui transmettront les lois et tous les règlements sanitaires des pays respectifs, ainsi que toutes informations intéressant la santé publique.

Un Bulletin de l'Union médicale balkanique sera publié en langue française par les soins du Bureau central.

La couverture des frais de ce Bureau central ainsi que des publications sera assurée par les comités nationaux.

La séance de constitution du comité permanent roumain a eu lieu le 19 décembre 1932, dans le local de l'Association des Médecins de Roumanie, sous la présidence de M. le Prof. *Dr. N. Gheorghiu* et en présence de M. *C. Vladesco-Racoassa*, secrétaire du Groupe National Roumain pour la Conférence balkanique.

M. le *Dr. Popesco-Buzeu* a fait un exposé sur les buts poursuivis par les conférences balkaniques, sur le stade de leurs travaux, et sur la façon dont, on a abouti à la constitution de l'Union médicale, au cours de la III<sup>e</sup> Conférence.

Il donne ensuite lecture des statuts et explique comment devraient être constitués le Bureau et le comité roumain afin de pouvoir correspondre aux buts poursuivis par la création de l'Union.

M. le *Prof. Dr. Gheorghiu* émet l'avis de comprendre dans le comité les présidents ou directeurs de toutes les institutions et sociétés médicales.

A la suite d'un échange de vues auquel participent MM. *Dr. Topa*, *Dr. M. Nasta*, *Dr. Tovarou*, *Dr. Romanesco*, *Dr. Badesco* etc., le Bureau suivant a été élu :

Président : M. le *Dr. N. Gheorghiu*, président de l'Association des Médecins de Roumanie ;

Vice-présidents : MM. les *Prof. Dr. Mezincesco* et *Dr. Irimesco* ;

Secrétaire général : M. le *Dr. M. Popesco-Buzeu* ;

Trésorier : M. le *Dr. N. Romanesco* ;

Secrétaires : MM. *Dr. Tovarou* et *Dr. Al. Badesco* ;

Membres : MM. *Dr. Stefanescu-Galatz*, *Prof. Balacesco*, *Prof. Daniel*, médecin-général, *Prof. Dr. Butoiano*, médecin-général *Dr. Iliesco*, *Dr. I. Costinesco* et *Dr. G. Banou*.

Comme président d'honneur sont proclamés : MM. *D. R. Ioanitzesco*, ministre du Travail, de la Santé et de la Prévoyance sociale, le *Prof. Dr. I. Cantacuzène* et *Dr. Lupu*, anciens ministres de ce département.

Sont comptés dans le comité :

- 1.— les doyens des Facultés de médecine ;
- 2.— le médecin-chef de l'armée ;
- 3.— le président de la Croix-Rouge de Roumanie ;
- 4.— le directeur médical des Assurances sociales ;
- 5.— le directeur de l'Institut Médico-militaire ;
- 6.— le médecin chef de Bucarest ;
- 7.— les présidents des sociétés savantes médicales (chirurgie, gynécologie, thérapeutique, biologie, ophtalmo-neurologie, dermato syphiligraphie, pédiatrie, etc.) ;
- 8.— le président de l'Association des Docents de la Faculté de médecine ;
- 9.— le président de l'Association des Assistants Universitaires ;
- 10.— le président de l'Association des Internes ;
- 11.— le président de l'Association des étudiants en médecine.

\*  
\*\*

Il est décidé de commencer immédiatement l'échange de revues médicales balkaniques. Dans ce but des interventions seront faites près des revues roumaines afin qu'elles se conforment aux règles établies par le Comité des conseillers scientifiques réuni à Genève le 18 Juillet 1931.

Le siège de l'Union sera dans le local de l'Association des médecins de Roumanie, strada Isvor 16, à Bucarest.

La séance suivante a eu lieu le 30 décembre 1932, sous la présidence de M. le Prof. Dr. N. Gheorghiou.

Étaient présents : MM. Prof. Butoiano, Prof. Dobrovici, Prof. Parhon, Dr. Topa, Dr. Nasta, Dr. Popesco-Buzeu, Dr. Tovarou, Dr. Romanesco et Dr. Badesco.

Les décisions suivantes ont été prises :

1.— Pour la conférence balkanique qui aura lieu à Belgrade en octobre 1933, il sera suggéré au Conseil général de la Conférence de porter à l'ordre du jour de la section de politique sociale et d'hygiène, la question de l'avortement social.

2.— MM. le Prof. Gheorghiou, Dr. Topa et Dr. Popesco-Buzeu sont délégués au Conseil général de «l'Union Médicale Balkanique».

### La Conférence des Tabacs.

On se rappelle que, faisant suite à un voeu de la Conférence de Stresa, la commission d'études de l'Union européenne avait institué un comité pour l'examen des mesures les plus efficaces qu'il convient de prendre pour la protection des produits agricoles. A l'initiative de M. Michalacopoulos, la commission d'études avait alors admis que la qualification de «pays agricoles» ne devrait pas être restreinte aux producteurs de céréales.

La Conférence qui se réunira à Genève, les premiers jours de mars, comprendra des représentants des producteurs, des consommateurs et des monopoles de tabacs. Les gouvernements de Bulgarie et de Turquie se feront déléguer à Athènes par des experts, un peu avant la réunion de la Conférence, afin de rédiger d'un commun accord, le rapport que les trois pays concertés soumettront à Genève.

On voit que les échanges de vues intervenues à Istanbul l'année dernière ont porté leurs fruits. Les trois pays qui sont, dans cette question comme dans tant d'autres, conjoints par des intérêts communs, ont décidé d'adopter à Genève une attitude commune. L'importance de la question est capitale pour tous les trois. La crise qui frappe leurs produits et que leur concurrence envenime, sera peut-être conjurée par des efforts orientés dans le même sens : faciliter l'écoulement de leur production de tabacs et, par là, accroître leurs possibilités de paiements.

### Le nouveau comité directeur du Groupe National bulgare.

Le Groupe National bulgare pour les Conférences balkaniques a procédé à l'élection des membres de son bureau pour l'année en cours. Ont été élus : M. Ianko Sakazov président, Mme Catherine Karavélov, MM. A. Tochev, ex-ministre plénipotentiaire, le professeur G. P. Ghéonov, le professeur Iv. Ghéorgov, le Dr Iv. Pénakov, Mme Dimitrine Ivanova, MM. le Dr. B. P. Petkov, Chr. G. Popov, A. Gantchev, colo-

nel en retraite, le Dr. V. Rouménov, le Dr. P. Chichkov, Constantin N. Petkanov, Boris Diakov et G. Krémensky membres.

MM. le Dr. N. P. Nicolaev, Adjarov et le Dr. Vladimir Danev sont élus membres de la commission de contrôle.

### **La réduction des tarifs postaux entre la Grèce et la Turquie.**

Le ministre de Turquie à Athènes et le sous-secrétaire aux Communications ont signé l'accord postal entre les deux pays, qui avait fait l'objet de la résolution sur l'Union postale de la Conférence balkanique.

On espère que les autres pays-membres de la Conférence s'inspireront de cet exemple pour mettre aussi en application cette importante résolution des Conférences balkaniques.

---

## La Coopération Internationale

### BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

#### **L'organisation internationale du travail pendant l'année 1932**

Nous reproduisons les extraits ci-dessous du résumé informatif publié par le B. I. T. sur son activité en 1932 :

«... Presque à la veille de sa mort, comme s'il avait eu le pressentiment de sa disparition prochaine, Albert Thomas, dans son rapport annuel, puis dans son discours à la Conférence internationale du Travail, avait établi un programme complet pour l'action de l'Organisation contre la crise mondiale.

C'est à l'accomplissement de ce programme, sanctionné par le vote d'importantes résolutions, à la Conférence même, que le Bureau international du Travail a voué tous ses efforts.

Il s'agit, avant tout, on le sait, de lutter contre le chômage : fléau social qui, en ce moment, réduit à l'inaction et à la misère plus de 30 millions de travailleurs à travers le monde, fléau économique qui entraîne une perte annuelle de plus de 100 milliards de francs-or de salaires, et diminue d'autant le pouvoir d'achat des masses.

Contre le chômage, sans négliger l'amélioration de l'organisation du placement des travailleurs, qui fera l'objet d'une conférence prochaine, deux actions principales ont été entreprises : l'une tendant au développement d'une politique méthodique de grands travaux publics nationaux et internationaux, susceptibles d'employer à bref délai un grand nombre de salariés et de ranimer l'activité industrielle ; l'autre recherchant des possibilités de résorption du chômage dans des mesures internationales de réduction de la durée du travail.

Dans ces deux directions, des progrès ont été réalisés.

En matière de grands travaux publics, il y a un an, l'on n'avait encore que des indications assez vagues sur des projets plutôt théoriques : maintenant, l'on est en possession de projets complets, présentés par des gouvernements, examinés à fond par les experts du comité d'études des questions de travaux publics et d'outillage national de la Société des Nations. La Conférence de Stresa, l'Assemblée de la Société des Nations ont été saisies du problème et en ont souligné l'intérêt. La question est actuellement posée devant la Commission préparatoire et la Conférence économique et monétaire de Londres, qui a créé, pour examiner d'une manière plus approfondie les possibilités de financement des travaux, un comité spécial. Celui-ci s'est réuni le 15 décembre et son rapport sera soumis à la Commission préparatoire elle-même le 9 janvier. Tout permet de compter que les grands travaux publics nationaux et internationaux seront l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence mondiale de Londres.

Quant à la réduction de la durée du travail, envisagée comme moyen de remédier au chômage, on sait qu'après le vote, en avril, par la Con-

férence internationale du Travail, d'une résolution ouvrière sur la semaine de quarante heures, elle a fait l'objet, sur la demande du Gouvernement italien, d'une session extraordinaire du Conseil d'administration, en septembre. Elle est venue encore en discussion devant le Conseil à sa session d'octobre, à Madrid. Et, en vertu des décisions prises au cours de ces réunions, elle va être soumise, le 10 janvier, à une Conférence technique préparatoire tripartite. Tous les États, membres ou non de l'Organisation, y ont été invités. Aussitôt après cette Conférence, le Conseil d'administration verra s'il doit en communiquer les conclusions à la Conférence économique et monétaire mondiale de Londres. Mais, de toute façon, le rapport de la Conférence technique préparatoire de janvier sur la durée du travail sera soumis à la session de 1933 de la Conférence internationale du Travail, qui s'ouvrira le 31 mai à Genève. Le problème, si important à tous égards, d'une nouvelle réduction des heures de travail est donc désormais nettement posé sur le terrain international, en vue de l'adoption de mesures concertées, alors qu'il y a un an, il faisait à peine l'objet d'études fragmentaires.

D'autre part, à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale du Travail, a été également inscrite la question de l'assurance-chômage et des diverses formes d'assistance aux chômeurs. Là, il ne s'agit plus de résorber le chômage, mais d'en atténuer les effets. Un examen approfondi de tous les aspects de ce problème par une assemblée internationale, qui pourra confronter les expériences des différents pays, sera sans aucun doute de la plus grande utilité.

Mais, quels que soient les efforts de l'Organisation internationale du Travail en vue de diminuer le chômage ou de pallier à ses conséquences, il n'est que trop certain qu'elle ne peut pas, à elle seule, mettre un terme à la crise économique générale dont dérivent tant de maux. Ce n'est pas elle qui a le pouvoir d'établir un ordre économique normal au sein duquel elle poursuivrait sa mission sociale propre. Ce n'est pas elle qui tient «les leviers de commande». C'est pourquoi, à l'appel d'Albert Thomas, la Conférence internationale du Travail de 1932, dans sa résolution sur la crise, s'est tournée vers les gouvernements et vers les institutions internationales compétentes en leur demandant de ne plus différer les actes qui s'imposent pour restaurer les conditions politiques, financières, monétaires, économiques susceptibles de remédier à la dépression actuelle. Ce voeu pressant a trouvé un commencement de réalisation dans les décisions prises à la Conférence de Lausanne et qui conduisent à la Conférence économique et monétaire de Londres. Ainsi que la Conférence internationale du Travail l'avait demandé, l'Organisation internationale du Travail a été appelée à participer à la préparation de ces assises mondiales dont les décisions peuvent avoir une si grande importance pour le développement ultérieur de l'économie et, par conséquent, pour le sort de millions de travailleurs.

Aussi bien, tout en stimulant de la sorte le mouvement international de reconstruction dont on peut espérer une amélioration de la situation générale, l'Organisation internationale du Travail n'a nullement délaissé l'accomplissement de sa mission particulière de protection sociale proprement dite.

Pendant l'année 1932, malgré toutes les difficultés de la crise, son oeuvre a encore pénétré plus avant dans les législations nationales, ainsi qu'en témoigne le progrès des ratifications des conventions du travail. Au 31 décembre, le nombre des ratifications officiellement enregistrées est de 490, au lieu de 449 au 1<sup>er</sup> janvier. Soit 41 ratifications nouvelles en 1932, au lieu de 34 en 1931...

Une convention nouvelle s'est, d'ailleurs, ajoutée cette année aux 31 conventions précédemment adoptées par la Conférence internationale du Travail : c'est la convention fixant à quatorze ans l'âge d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles. Elle a comblé une lacune de la législation internationale destinée à protéger l'enfance contre les dangers d'une mise prématurée au travail. En même temps, son application pourra contribuer dans une certaine mesure à atténuer le chômage, puisqu'elle aura pour résultat de laisser à des adultes ayant besoin de gagner leur vie des emplois que les enfants n'occupent trop souvent qu'au détriment de leur santé physique et morale.

Dans la même session, la Conférence, par des décisions préliminaires prises à de fortes majorités, parfois à l'unanimité, a préparé pour 1933 l'adoption d'autres conventions en vue de la suppression des bureaux de placement payants et en vue de la réglementation internationale de l'assurance - invalidité - vieillesse - décès.

Elle a, dans le complet accord de ses trois groupes, révisé sur quelques points d'ordre technique, la convention de 1929 concernant la protection des dockers contre les accidents, afin d'en faciliter la ratification par les Etats, sans diminuer en rien les garanties de sécurité qu'elle donne aux travailleurs.

Parmi les autres faits qui ont marqué l'activité de l'Organisation au cours de l'année, on peut citer encore : la réunion d'une Conférence internationale de statisticiens des migrations, à laquelle étaient représentés vingt-cinq pays, dont les Etats-Unis ; les progrès réalisés dans la question de l'attelage automatique des wagons, par suite de la mise sur pied d'un projet d'arrangement administratif concernant la création d'un fonds international pour financer les essais pratiques d'appareils ; la création, par le Conseil d'administration, d'un Comité de correspondance pour les questions de travail féminin.

A propos de ces dernières questions, il y a lieu de signaler aussi l'avis consultatif rendu par la Cour permanente de Justice internationale au sujet de la convention de 1919 interdisant le travail de nuit des femmes. La Cour a déclaré que cette convention s'appliquait aux femmes qui occupent un poste de direction ou de surveillance et n'effectuent pas normalement un travail manuel. C'est la première fois que la Cour de Justice donne un avis sur l'interprétation d'une convention internationale du travail.

L'Organisation internationale du Travail a fait cette année un nouveau pas vers l'universalité par l'entrée de la Turquie et de l'Irak qui a porté à 58 le nombre des Etats membres. Il y a lieu de signaler également, dans cet ordre d'idées, la mission accomplie en Egypte, au mois de février, par M. Harold Butler, alors directeur adjoint.

Enfin la question des relations de l'Organisation avec les pays d'outre-

mer a été constamment au premier plan des préoccupations de la Conférence internationale du Travail aussi bien que du Conseil d'administration. De nombreuses suggestions ont été formulées en vue de rendre ces relations plus étroites : elles feront l'objet de réunions spéciales au cours de l'année 1933.

Les progrès réalisés en 1932 dans la ratification de l'amendement à l'article 393 du Traité de Paix, qui permettra de porter de 24 à 32 le nombre des membres du Conseil d'administration, laissent espérer la possibilité prochaine de donner aux Etats extra-européens une représentation au Conseil qui sera plus en rapport avec leur importance. En attendant, le système de roulement établi pour l'élection du Président du Conseil d'administration et qui a amené à la fin de 1932 au fauteuil présidentiel le représentant de l'Inde, Sir Atul Chatterjee, a souligné le caractère universel de l'institution.

---

## UNION INTERPARLEMENTAIRE

### Une proposition de M. Mylonas

L'Union Interparlementaire de Genève a annoncé au ministre de l'Instruction publique M. Mylonas, que sa proposition sur la rationalisation de l'émigration colonisatrice des pays surpeuplés et souffrant du chômage vers les pays moins peuplés—proposition qui fera l'objet principal de la discussion au prochain congrès de Madrid en Octobre—sera examinée à titre préliminaire par la commission économique permanente de l'Union avec, pour rapporteur, M. Mylonas.

Afin de faciliter M. Mylonas, il lui a été annoncé que la commission se réunira pour cette discussion au commencement de mars à Venise. Mais à cause des élections et de ses occupations ministérielles, M. Mylonas a répondu que très probablement il ne pourra assister à la séance que si elle est ajournée au mois d'avril prochain.

---

## BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX

### La guerre chimique.

Au cours de la session qu'il vient de tenir à Paris, le Comité Directeur du Bureau International de la Paix a voté la Résolution suivante, qui a été transmise aux membres de la Conférence du Désarmement et à toutes les organisations à tendances pacifiques :

«Le Comité Directeur du Bureau International de la Paix appelle l'attention du public sur le fait que, dans nombre de pays, on procède à des expériences qui ont pour but la prétendue protection des populations contre les gaz délétères et qui sont accompagnées d'une propagande en faveur de l'achat de masques contre les gaz et d'autres appareils et dispositifs du même ordre.

Les experts les plus compétents sont d'accord sur ce point, c'est

qu'il n'y a, en vérité, aucun moyen de se protéger contre les gaz empoisonnés. Ces gaz sont très variés et exigent des mesures de protection également variées. personne ne sachant d'avance contre quelle espèce de gaz il doit se protéger.

«Cela étant établi, toute cette campagne de soi-disant protection est une duperie derrière laquelle se cachent les intérêts des fabricants de munitions.

«Le Comité Directeur demande à toutes les Sociétés affiliées au Bureau International de la Paix, à tous les pacifistes, à tous les honnêtes gens de s'opposer énergiquement à cette propagande mensongère, ainsi qu'à tous les appels que les autorités adressent aux masses pour les amener à collaborer à cette fallacieuse sécurité.

«La peur qu'inspirent les conséquences effroyables qu'aurait une guerre chimique est une des raisons les plus efficaces parmi celles qui peuvent empêcher le déclenchement d'une telle catastrophe. Les partisans de la violence ont donc grand intérêt à atténuer cette peur. Quiconque veut éviter les terribles ravages d'une guerre chimique n'a qu'un seul moyen à sa disposition : travailler de toutes ses forces à la suppression de la guerre, quelles qu'en soient les formes».

---

## LE BLOC AGRAIRE

### Une Conférence à Bucarest.

Au cours de la Conférence de Stresa les Etats-membres du Bloc agraire — Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie, — avaient décidé que leurs représentants se réuniraient à Bucarest en une conférence préparatoire, afin d'établir les bases d'une action concertée devant la Conférence économique et monétaire de Londres.

Cette Conférence du Bloc agraire se réunira à Bucarest vers la fin du mois de mars, sous la présidence de M. V. Madgearo.

---

## Bibliographie

### Journaux et Revues.

*Les origines et les responsabilités de la guerre mondiale* : par Léon Savadjian. Edition de la Revue des Balkans, 71 rue de Rennes. Paris. Voici d'après le préambule de l'auteur, l'objet de ce livre :

«Cet ouvrage est destiné au grand public qui n'a ni le temps ni le moyens de suivre les volumineuses dissertations sur les origines et les responsabilités de la guerre mondiale.

L'auteur qui a étudié le problème à fond, s'attache à réfuter les mensonges sciemment répandus, ces derniers temps, par les révisionnistes du monde entier dans le but d'ébranler la base juridique des traités. Directeur de la «Revue des Balkans» il se livre plus particulièrement à l'examen de l'aspect balkanique du problème.

Certes, condenser en quelque 70 pages la matière de 10 volumes n'est pas chose aisée. Mais n'est-ce pas le propre du journaliste de conter l'histoire, en raccourci, sans pour cela s'écarter de la vérité historique?».

*Libre* : revue de critique littéraire et de bibliographies néo-grecques paraissant tous les deux mois à Montpellier sur la direction de M. L. Roussel, professeur à la Faculté de Lettres.

*O Synétairistis* (le coopérateur) : revue mensuelle de coopération-mutualité-questions agricoles et ouvrières. Athènes.

*Shqipëria Ertë*, La nouvelle Albanie. Hebdomadaire en albanais et en français, paraissant à Constantza (Roumanie).

*L'Economiste d'Orient* : organe bi-mensuel des intérêts économiques et financiers de la Turquie—Istanbul.

*South Slav Herald* : journal bi-mensuel illustré de langue anglaise, paraissant à Belgrade.

*L'Echo de Belgrade* : journal yougoslave, hebdomadaire. Belgrade.

*Sveslevenstvo* : hebdomadaire yougoslave. Belgrade.

*O Aghonas tis Gynaikas* (La lutte de la femme) : organe bi-mensuel de la Ligue pour les droits de la femme. Athènes.

*Bulletin des Chambres bulgares de Commerce et d'Industrie* : mensuel. Sofia.

*Nouvelle Revue de Hongrie* : livraison de Janvier, 112 pages avec un hors-texte. Le numéro 10 francs. Budapest.

*International Affairs* : organe du «Royal Institute of International Affairs» de Londres. Livraisons réunies de Janvier-Février 1933. Au sommaires, entre autres, article de M. le Dr Aug. Kossutitch sur le problème croate.

*Eurpäische Gespräche* : revue mensuelle de politique étrangère. Hambourg. Cahiers réunis de Novembre-Décembre 1932 et Janvier-Février 1933.

*Prosphygikon Phos* (Lumière des réfugiés) : organe hebdomadaire du parti libéral. Athènes. Directeur L. Kokinidis.

*Dimocratia* : organe hebdomadaire du parti agraire-ouvrier de Grèce. Athènes.

## CONFÉRENCE BALKANIQUE

# DOCUMENTS

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie  
pour la Paix Internationale.

---

### M É M O I R E S

soumis à la Troisième Conférence  
(Bucarest 22-27 Octobre 1932)

---

#### II. Groupe roumain

### L'exportation de produits pétrolifères de Roumanie dans les pays balkaniques de 1922 à 1931

---

Présenté, par C. OSICEANO

Président de l'Association des Industriels du Pétrole de Roumanie.

L'exportation totale des produits pétrolifères de la Roumanie, a pris, ainsi que l'on sait, une grande extension au cours de ces dix dernières années, passant de 430.226 tonnes en 1922 à 4.667.982 tonnes en 1931. Les cotes d'exportation vers les pays balkaniques — Bulgarie, Grèce, Turquie, Yougoslavie et Albanie— bien qu'ayant enregistré des augmentations considérables, sont encore peu satisfaisantes, d'une part à la suite de la consommation réduite dans ces pays et, d'autre part, à la suite de la concurrence des produits russes et américains, surtout au cours des dernières années. Ainsi qu'il résulte des tableaux statistiques qui accompagnent ce mémoire, notre exportation totale vers les pays balkaniques a passé de 90.393 tonnes en 1922 à 313.000 tonnes en 1931.

Dans ce qui suit nous exposerons :

1. l'évolution de notre exportation de produits pétrolifères au cours de ces dix années dans chacun des quatre pays intéressés (nous disons quatre, parce que l'Albanie, non seulement a une consommation tout à fait insignifiante, mais encore est alimentée presque entièrement par l'Italie), et

2. l'importation totale des produits pétrolifères pendant les années 1930 et 1931 pour ces pays et sa répartition par pays fournisseurs. Le tableau respectif indiquera la proportion de notre importation de produits dans la Péninsule balkanique, comparativement aux autres pays, au cours des deux dernières années.

## I. Evolution de l'exportation de 1922 à 1931

*Yougoslavie.*— Ce pays constitue pour nous le débouché le plus important de la Péninsule, notre exportation de produits passant de 26 230 tonnes en 1922, à 166.986 tonnes. En 1931 cette exportation a diminué de près de 45 %, ne s'élevant qu'à 91.912 tonnes. Du reste, ainsi qu'on pourra le voir dans la seconde partie du mémoire, cette exportation a diminué en Yougoslavie, au cours de ces deux années, de 183.778 tonnes à 94.433 tonnes.

Dans le tableau ci-dessous nous concentrons les données concernant l'exportation de produits roumains pour la période 1922—1931, en nous orientant principalement d'après la Statistique minière de la Roumanie, publiée par le ministère de l'Industrie et du Commerce :

| Années | Benzine | Pétrole raffiné | Huiles minérales | Résidus motorine | Parafine | Pétrole brut | Totaux  |
|--------|---------|-----------------|------------------|------------------|----------|--------------|---------|
| 1922   | 3.357   | 18.862          | 1.945            | 2.066            | —        | —            | 26.230  |
| 1923   | 5.432   | 8.630           | 6.076            | 8.683            | —        | 233          | 29.054  |
| 1924   | 6.901   | 20.813          | 5.400            | 8.607            | —        | —            | 41.721  |
| 1925   | 10.783  | 24.408          | 9.626            | 11.252           | —        | —            | 52.069  |
| 1926   | 21.357  | 20.646          | 6.361            | 24.125           | —        | —            | 72.489  |
| 1927   | 21.819  | 19.558          | 4.796            | 51.960           | —        | —            | 98.133  |
| 1928   | 28.083  | 36.402          | 2.058            | 53.222           | 10       | —            | 119.775 |
| 1929   | 31.357  | 38.465          | 1.058            | 46.963           | 20       | —            | 117.863 |
| 1930   | 40.633  | 42.923          | 358              | 54.343           | —        | 28.729       | 169.986 |
| 1931   | 14.538  | 27.445          | 77               | 22.533           | —        | 27.319       | 91.912  |

Il résulte de la comparaison des données de ce tableau que notre exportation de benzine en Yougoslavie a passé de 3.357 tonnes en 1922 à 40.633 tonnes en 1930, pour retomber à 14.538 tonnes en 1931. L'exportation de pétrole raffiné a présenté également un rythme favorable, les résidus et la motorine toutefois présentent des variations dans une limite plus étroite et avec la même mention qu'elle a diminué de 45 à 50 % de 1930 à 1931. On remarque de même, en 1930 et 1931, une tendance d'importation de pétrole brut de Roumanie, importation qui pourrait être intensifiée vu que la Yougoslavie, bien que ne possédant pas de production pétrolifère propre, dispose d'un nombre de quatre raffineries outillées de la façon la plus moderne.

En effet, les raffineries de Yougoslavie, qui travaillent le pétrole brut et les produits semi-fabriqués importés de Roumanie — plus spécialement le pétrole lampant et les résidus — disposent d'une capacité de 148.000 tonnes par an.

Ces raffineries sont :

| Entreprises               | Localité  | Capacité annuelle | Observations |
|---------------------------|-----------|-------------------|--------------|
| Standard Oil.....         | Bosanski  | 100.000 t.        | Pipe-Steel   |
| Anglo-Jugoslawensko ..... | Caprag    | 43.000 „          | Vaccum       |
| Raf. Dravogradska .....   | Davrograd | 2.500 „           |              |
| Ipoil .....               | Asijek    | 2.500 „           |              |

Ces raffineries ont travaillé en 1930—et produit :

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Benzine .....         | 38.500 Tonnes |
| Pétrole lampant ..... | 41.800 „      |
| Motorine .....        | 26.000 „      |
| Mazout .....          | 5.000 „       |
| Huiles.....           | 13.400 „      |

La Yougoslavie disposait au début de 1931 de 12.800 automobiles, ce qui revient à une auto par 1.038 habitants.

*Bulgarie.*— Dans le tableau ci-dessous nous indiquons les variations de l'exportation de nos produits de 1922 à 1931 :

| Années | Benzine | Pétrole raffiné | Huiles minérales | Résidus motorine | Parafine | Pétrole brut | Totaux |
|--------|---------|-----------------|------------------|------------------|----------|--------------|--------|
| 1922   | 3.092   | 9.476           | 5.518            | 3.606            | 60       | —            | 21.751 |
| 1923   | 2.565   | 8.206           | 3.521            | 3.972            | 43       | —            | 18.307 |
| 1924   | 3.188   | 15.082          | 4.193            | 5.970            | 10       | —            | 28.443 |
| 1925   | 4.164   | 17.100          | 6.108            | 8.663            | —        | —            | 36.035 |
| 1926   | 5.345   | 16.115          | 5.379            | 18.699           | —        | —            | 45.538 |
| 1927   | 5.264   | 16.603          | 4.013            | 18.134           | 131      | —            | 44.145 |
| 1928   | 7.199   | 25.199          | 7.266            | 25.839           | 131      | —            | 65.634 |
| 1929   | 9.004   | 25.731          | 5.936            | 27.254           | 70       | —            | 67.995 |
| 1930   | 8.786   | 30.416          | 5.791            | 30.145           | 45       | —            | 75.183 |
| 1931   | 8.261   | 21.343          | 5.765            | 31.055           | 22       | 210          | 66.656 |

Il résulte de ce tableau que notre exportation totale de produits en Bulgarie a triplé au cours de ces dix dernières années. La consommation de benzine est très réduite, par rapport aux autres pays voisins, cette exportation ne représentant qu'un tiers du lampant. L'automobilisme est très peu développé, le nombre total d'autos étant d'environ 3.700 ce qui revient à une auto par 1.520 habitants.

L'exportation des huiles minérales, toutefois, est supérieure à celle de la Yougoslavie. Cette année la Bulgarie a imposé des restrictions à la fourniture des huiles aux autorités publiques, vu qu'on a pris la

mesure de payer ces fournitures par compensation d'une exportation équivalente de tabacs bulgares.

En ce qui concerne l'industrie pétrolifère, la Bulgarie ne dispose ni de chantiers ni de raffineries. Seulement à Roustchouk il existe une installation pour les huiles. Des travaux de prospection ont été effectués autour de Bourgas et de Varna par des entreprises à capital allemand, auxquelles l'Etat a donné en concession environ 400 Ha. pour un terme de quatre années, avec une redevance de 25 %, étant entendu que les travaux d'exploitation devraient être commencés dans le cours de ce terme

*Turquie.*— Nous donnons ci-dessous le tableau de notre exportation vers ce pays pour la période 1922—1931.

| Année | Benzine | Pétrole raffiné | Huiles minérales | Résidus motorine | Parafine | Pétrole brut | T o t a u x |
|-------|---------|-----------------|------------------|------------------|----------|--------------|-------------|
| 1922  | —       | 30.724          | 643              | 1.923            | —        | —            | 33.290      |
| 1923  | —       | 21.589          | 845              | 2.672            | —        | —            | 25.106      |
| 1924  | 4.714   | 13.161          | 620              | 1.181            | —        | —            | 20.276      |
| 1925  | 10.208  | 17.922          | 2.758            | 8.274            | —        | —            | 39.162      |
| 1926  | 13.741  | 45.174          | 1.546            | 29.848           | —        | —            | 90.309      |
| 1927  | 14.474  | 27.346          | 3.136            | 28.978           | 200      | —            | 74.134      |
| 1928  | 15.794  | 11.062          | 2.829            | 7.920            | 66       | —            | 37.571      |
| 1929  | 17.171  | 17.423          | 5.573            | 6.469            | 200      | —            | 46.836      |
| 1930  | 4.149   | 15.565          | 2.554            | 10.118           | 61       | 15           | 32.462      |
| 1931  | 8.918   | 14.063          | 2.579            | 10.492           | 285      | 1.140        | 37.477      |

Il résulte de ce tableau que la Turquie a constitué pour la Roumanie un débouché important pour ses produits, au cours de la période 1922—1926, pendant laquelle l'exportation a triplé. En 1927, notre exportation a diminué de 20 % par rapport à 1926, tandis qu'en 1928, la diminution était de 50 % par rapport à la même année. Une légère amélioration, survenue en 1929, disparaît à nouveau au cours des années suivantes. Actuellement, notre exportation en Turquie se trouve à nouveau réduite au niveau de celle d'il y a dix ans. La Roumanie a eu à subir ici la puissante concurrence de la Russie qui fournit actuellement près de 68 % des besoins de la Turquie, la cote de la Roumanie n'étant que de 28 %.

Le monopole des produits pétrolifères, créé par l'Etat au cours des dernières années est tombé en désuétude en 1930, l'importation de produits pétrolifères étant libre, mais soumise à des taxes fiscales.

*Grèce.*— Au cours de ces dix dernières années, l'exportation roumaine a fait des progrès sensibles en Grèce, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

| Année | Benzine | Pétrole raffiné | Huiles minérales | Résidus motorine | Parafine | Pétrole brut | Totaux  |
|-------|---------|-----------------|------------------|------------------|----------|--------------|---------|
| 1922  | 2.606   | 4.815           | 769              | 932              | —        | —            | 9.122   |
| 1923  | 5.669   | 6.637           | 576              | 2.150            | —        | —            | 15.032  |
| 1924  | 17.133  | 17.856          | 1.171            | 4.693            | —        | —            | 40.853  |
| 1925  | 31.166  | 21.453          | 1.451            | 22.208           | —        | —            | 82.278  |
| 1926  | 35.661  | 30.602          | 1.819            | 46.675           | —        | —            | 114.757 |
| 1927  | 29.898  | 16.242          | 1.662            | 46.510           | —        | —            | 94.312  |
| 1928  | 33.482  | 24.191          | 1.672            | 40.512           | —        | —            | 105.539 |
| 1929  | 36.661  | 18.106          | 1.774            | 58.718           | —        | —            | 115.259 |
| 1930  | 36.195  | 13.153          | 2.196            | 42.489           | —        | —            | 94.033  |
| 1931  | 24.447  | 14.865          | 2.458            | 75.194           | —        | —            | 116.964 |

Notre exportation a passé de 9.122 tonnes en 1922 à 117.964 tonnes en 1931. Ces progrès ont été réalisés par des augmentations sensibles, d'année en année, jusqu'en 1926, lorsque notre exportation a atteint 114.757 tonnes. Entre 1926 et 1931, l'exportation est restée stationnaire, avec certaines oscillations entre 1927—1930.

Remarquons de même les progrès faits par l'exportation de la benzine, la Grèce constituant le débouché le plus important des Balkans pour ce produit. Elle dispose de 20.000 automobiles soit en moyenne une par 322 habitants.

\* \* \*

Dans le tableau ci-dessous nous résumons l'exportation totale des produits pétroliers, par pays, en tonnes, dans la Péninsule balkanique pour la période 1922—1931.

| Année | Yougoslavie | Bulgarie | Turquie | Grèce   | Totaux  |
|-------|-------------|----------|---------|---------|---------|
| 1922  | 26.230      | 21.751   | 33.290  | 9.122   | 90.393  |
| 1923  | 29.054      | 18.307   | 25.106  | 15.032  | 87.499  |
| 1924  | 41.721      | 28.433   | 20.276  | 40.853  | 131.293 |
| 1925  | 52.069      | 36.035   | 39.162  | 82.278  | 209.544 |
| 1926  | 72.489      | 45.538   | 90.309  | 114.757 | 323.093 |
| 1927  | 98.133      | 44.145   | 74.134  | 94.312  | 310.724 |
| 1928  | 119.775     | 65.634   | 37.571  | 105.539 | 328.519 |
| 1929  | 117.863     | 67.995   | 46.836  | 115.269 | 347.953 |
| 1930  | 166.986     | 75.183   | 32.462  | 94.033  | 368.664 |
| 1931  | 91.912      | 66.656   | 37.477  | 116.964 | 313.009 |

Il résulte de l'examen de ce tableau que notre exportation totale dans la Péninsule balkanique a passé de 90.393 tonnes à 313.000 tonnes en 1931. Elle a suivi une marche progressive, enregistrant un maximum de 368.664 tonnes en 1930, pour retomber à 313.000 tonnes en 1931.

## II. Importation totale des pays balkaniques en 1930 et 1931.

Dans le tableau ci-dessous nous concentrons les données concernant l'importation totale des produits pétroliers en 1930 et 1931 des pays balkaniques et la répartition de cette importation par pays exportateurs. Nous concentrons de même l'importation totale des pays balkaniques, avec la répartition par produits pétroliers.

### Importation par pays 1930

| Pays d'importation | Roumanie<br>Tonnes % |      | Russie<br>Tonnes % |      | Etats - Unis<br>Tonnes % |     | Divers pays<br>Tonnes % |      | Totaux<br>Tonnes |
|--------------------|----------------------|------|--------------------|------|--------------------------|-----|-------------------------|------|------------------|
| Yougoslavie..      | 174.335              | 94,8 | —                  | —    | 4.164                    | 2,2 | 5.279                   | 3    | 183.778          |
| Bulgarie. . .      | 66.178               | 89,5 | 6.306              | 8,53 | 354                      | 0,2 | 1.098                   | 2,3  | 73.936           |
| Turquie . . . .    | 25.340               | 22   | 81.880             | 71   | 1.104                    | 1   | 7.226                   | 6    | 115.550          |
| Grèce . . . . .    | 87.447               | 54,4 | 64.040             | 40   | 4.650                    | 2,6 | 4.557                   | 2,7  | 160.714          |
| <b>1931</b>        |                      |      |                    |      |                          |     |                         |      |                  |
| Yougoslavie..      | 74.469               | 79   | —                  | —    | 5.118                    | 5,5 | 14.846                  | 15,5 | 94.433           |
| Bulgarie. . . .    | 72.662               | 97   | 785                | 1    | 311                      | 0,5 | 1.107                   | 1,5  | 74.839           |
| Turquie . . . .    | 25.854               | 28,5 | 58.665             | 65   | —                        | —   | 5.617                   | 6,5  | 90.236           |
| Grèce . . . . .    | 93.573               | 55,2 | 65.333             | 38,5 | 3.692                    | 2,2 | 7.085                   | 4,1  | 169.683          |

Il résulte de ces deux tableaux qu'en 1930 et 1931, la Roumanie a couvert 94,8 % respectivement 79 % des besoins de la Yougoslavie, 89,5 % et 97 % de la Bulgarie, 54,4 % et 55,2 % de la Grèce et seulement 22 % et 28,5 % de la Turquie.

### Importation Totale par Produits 1930

| Produits importés      | Yougoslavie | Bulgarie | Turquie | Grèce   |
|------------------------|-------------|----------|---------|---------|
| Benzine . . . . .      | 4.581       | 9.871    | 23.931  | 47.551  |
| Lampant . . . . .      | 24.052      | 25.787   | 32.263  | 25.143  |
| Motorine . . . . .     | 119.529     | 24.966   | —       | —       |
| Huiles minérales..     | 5.874       | 6.667    | 5.432   | 8.367   |
| Mazout . . . . .       | —           | 6.689    | 32.086  | 79.653  |
| Autres produits...     | —           | —        | 458     | —       |
| Pétrole brut . . . . . | 29.742      | —        | —       | —       |
| Total . . . . .        | 183.778     | 73.900   | 94.170  | 160.714 |

1931

| Produits importés  | Yougoslavie | Bulgarie | Turquie | Grèce   |
|--------------------|-------------|----------|---------|---------|
| Benzine.....       | 3.918       | 9.009    | 24.662  | 49.726  |
| Lampant .....      | 28.958      | 28.816   | 25.486  | 21.155  |
| Motorine .....     | 2.812       | 24.231   | 10.050  | 60.982  |
| Huiles minérales.. | 4.594       | 7.415    | 4.906   | 7.285   |
| Mazout.....        | 11.766      | 5.244    | 21.052  | 25.352  |
| Autres produits... | 14.894      | 124      | 2.940   | 5.183   |
| Pétrole brut.....  | 27.427      | —        | 1.140   | —       |
| Total.....         | 94.493      | 74.839   | 90.236  | 169.683 |

Il résulte de ce tableau que l'importation de benzine est plus élevée en Grèce et en Turquie qu'en Yougoslavie et en Bulgarie. L'importation de lampant se répartit presque uniformément sur les quatre Etats, tout comme celle des huiles minérales. Remarquons encore que la Yougoslavie a réduit son importation de 133.778 tonnes en 1930 à 94.433 tonnes en 1931. La réduction provient surtout de la motorine qui, en 1930, a été de 119.529 tonnes comparativement à seulement 2.822 tonnes en 1931.

---

## ERRATUM

L'article «Economie Nationale et Finances de la Grèce» que nous publions dans ce cahier porte par erreur la signature «P. Evelpidis» (V. p. 400), alors qu'il s'agit de notre collaborateur *M. C. Evelpidi*, dont on connaît les précieuses contributions aux études balkaniques.